

# OMD Actu

n°91 | Février 2020

La durabilité au cœur  
de l'action douanière  
pour les personnes,  
la prospérité et la  
planète



# I.T SOLUTION READY



## OUR PRODUCTS

 **Trade Hub**  
Trade Hub Information Portal

 **PAAR**  
Pre-Arrival Assessment Report

**VIEW**  
Single Window Application Platform

 **NARP**  
National Automotive Repository Portal

**KPUIIS**  
Key Population Unique Identification System

**IAISMP**  
Integrated Automation and Interactive Solid Minerals Portal

### OFFERINGS

- ✦ ICT CONSULTING
- ✦ MANAGED SERVICES
- ✦ PORTAL DEVELOPMENT
- ✦ BUSINESS AUTOMATION
- ✦ KNOWLEDGE TRANSFER
- ✦ CAPACITY BUILDING & TRAINING
- ✦ TRADE FACILITATION SOLUTIONS

info@westblueconsulting.com

www.westblueconsulting.com



24 DOSSIER  
**Mettre en lumière  
les marchandises  
dangereuses**



37 DOSSIER **Enjeux et défis  
autour du commerce illégal du bois**



49 PANORAMA **L'Administration  
fiscale du Mexique présente  
sa stratégie de communication  
interne**



59 PANORAMA  
**La Douane et les  
sociétés de courrier  
exprès contre le  
commerce illicite à  
Hong Kong**



67 PANORAMA **Dubaï lance une plateforme fondée sur les  
chaînes de blocs pour faciliter le commerce électronique**



# SOMMAIRE

## 5 FLASH INFOS

- 5 La Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD ou comment remettre l'accent sur l'éthique
- 8 BACUDA : aider les douanes à faire véritablement le pas vers l'analyse des données
- 10 Le Programme de développement de carrière fête ses 10 ans
- 11 Étude de l'environnement de l'OMD: une ressource stratégique pour les administrations douanières

## 12 DOSSIER

- 12 La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète : quelques mots concernant le thème de cette année
- 16 Garantir la mise en œuvre effective des divers accords environnementaux ou comment contribuer à un avenir durable
- 20 Durabilité environnementale : évaluer le niveau de mobilisation de la communauté douanière
- 24 Mettre en lumière les marchandises dangereuses
- 28 Coup de projecteur sur les mouvements transfrontaliers de déchets
- 32 Couche d'ozone et protection du climat : le rôle essentiel de la douane
- 36 La Douane soutient la révolution énergétique en Uruguay
- 37 L'exploitation forestière illégale passée à la loupe
- 44 Comment la numérisation combinée à l'intelligence artificielle peut réduire l'impact des activités de la chaîne logistique sur l'environnement

## 49 PANORAMA

- 49 Coup de projecteur sur les activités de communication interne de l'Administration fiscale du Mexique
- 52 Comment le *British Museum* met son expertise au service des forces de répression britanniques
- 57 Aperçu des programmes d'OEA en Amérique du Sud
- 59 La douane et les sociétés de courrier exprès s'unissent pour lutter contre le commerce illicite à Hong Kong
- 62 Le Collège des douanes de Shanghai s'ouvre au monde
- 65 La Douane déploie le nCEN en Palestine
- 67 La Douane de Dubaï lance une plateforme fondée sur les chaînes de blocs pour faciliter le commerce électronique transfrontalier
- 70 La Douane péruvienne réduit le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises

## 74 POINT DE VUE

- 74 Comment l'apprentissage automatique permet d'automatiser la détermination de la valeur en douane

## 81 ÉVÉNEMENTS

- 81 Conférence sur les stratégies de communication
- 87 Calendrier des événements

**Rédactrice/Journaliste** Laure Tempier

**Conseiller de rédaction** Grant Busby

**Assistante de publication** Sylvie Degryse

**Abonnements en ligne**

<http://www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx>

**Publicités**



Bernard Bessis [bernard.bessis@bb-communication.com](mailto:bernard.bessis@bb-communication.com)

**Éditeur**

Organisation mondiale des douanes  
Rue du Marché, 30, B-1210 Bruxelles, Belgique  
Tel.: +32 (0)2 209 94 41 - Fax: +32 (0)2 209 92 62  
[communication@wcoomd.org](mailto:communication@wcoomd.org)  
[www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org)

**Note de la rédaction**

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le 6 avril 2020 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : [communication@wcoomd.org](mailto:communication@wcoomd.org).

Copyright © Organisation mondiale des douanes

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à [copyright@wcoomd.org](mailto:copyright@wcoomd.org).

**Remerciements** : l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

**Illustrations** Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

**Photo de couverture** : © Juni Kriswanto / AFP

**Design** [www.inextremis.be](http://www.inextremis.be)



# La Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD ou comment remettre l'accent sur l'éthique

Par la Direction du renforcement des capacités, Secrétariat de l'OMD

Depuis la fin des années 1980, les Membres de l'OMD s'efforcent de tirer les enseignements de leurs expériences en matière de lutte contre la corruption et de promotion de l'éthique et de les partager. Ce faisant, ils ont relevé divers facteurs qui doivent impérativement être pris en compte dans les programmes nationaux visant à promouvoir l'éthique douanière, facteurs qu'ils ont regroupés sous 12 puis 10 intitulés<sup>1</sup> dans le cadre de la Déclaration d'Arusha concernant la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière, qui a été adoptée en 1993, puis révisée en 2003.

Le présent article met en lumière la pertinence des principes inscrits dans la Déclaration d'Arusha révisée en expliquant la façon dont ils permettent aux administrations douanières de s'attaquer aux différents éléments moteurs de la corruption, tout en veillant au respect des autres obligations internationales en matière d'éthique. L'objectif ici est de remettre l'accent sur les questions d'éthique et de corruption ainsi que de rappeler au lecteur à quel point il est nécessaire d'ancrer la lutte contre la corruption dans une politique de réforme et de faire en sorte qu'elle reste une priorité.

## Les différents catalyseurs de la corruption

Le texte de la Déclaration d'Arusha révisée utilise le terme « facteur » de manière générique, se référant par ce biais aux domaines de travail, aux principes et aux pratiques qui doivent être couverts ou utilisés pour réduire ou éliminer les possibilités de corruption. Reconnaisant que la corruption est un comportement humain qui résulte du contexte dans lequel l'individu évolue, la Déclaration énonce les domaines spécifiques où la douane doit agir pour changer le contexte dans lequel les douaniers mènent leur mission.

Lors des activités entreprises dans le cadre du Programme anti-corruption et de promotion de l'intégrité des douanes (A-CIP), financé par l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (Norad), les experts de l'OMD ont confirmé que les principes d'Arusha étaient particulièrement pertinents pour les administrations des douanes dans la lutte contre les différents catalyseurs de la corruption, c'est-à-dire contre les causes, les conditions et tout ce qui incite à la corruption ou la favorise. Ils ont identifié cinq catalyseurs : « fonctionnels », « du comportement attendu », « d'opportunité », « de désespoir » ou « de coercition ». Ces catalyseurs sont expliqués de manière plus détaillée

<sup>1</sup> Ces 10 facteurs sont : Conduite et engagement des responsables, Cadre réglementaire (harmonisation et normalisation), Transparence, Automatisation, Réforme et modernisation (efficacité des procédures), Contrôle et enquête (vérifications internes), Code de conduite, Gestion des ressources humaines, Esprit de corps et Relations avec le secteur privé.

ci-dessous et illustrés par des exemples tirés de l'expérience de certaines administrations participant au programme A-CIP.

**Les catalyseurs fonctionnels** se réfèrent typiquement aux cas où des procédures difficiles, opaques ou lourdes incitent les personnes à essayer de contourner les difficultés. La Déclaration d'Arusha révisée aborde ces questions sous le volet du « Cadre réglementaire », exigeant des administrations qu'elles harmonisent et simplifient les lois, règlements, directives administratives et procédures de la douane en mettant en œuvre les conventions, normes et autres instruments retenus à l'échelon international. Sont aussi pertinents ici les paragraphes relatifs à la « Transparence » et à la « Modernisation et réforme », qui couvrent la disponibilité des renseignements, et l'utilisation de systèmes et de procédures modernes dans le but spécifique d'assurer l'efficacité des procédures. Ainsi, si la Déclaration institue la lutte contre la corruption comme une priorité pour la douane, elle établit aussi un lien concret entre les réformes et les politiques anti-corruption. À titre d'exemple, la corruption au sein de Douane d'Afghanistan a clairement été mise en rapport avec le besoin d'entreprendre une réforme au sein de l'administration et cette dernière travaille actuellement à la modernisation de ces procédures et réglementations dans la lignée des dispositions de la Convention de Kyoto révisée de l'OMD et de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

**Les catalyseurs dits du comportement attendu** ont trait à la pression sociale qui peut favoriser les comportements corrompus. Ces comportements peuvent dériver du fait que tout individu s'attend à ce que la douane soit corrompue ou de l'idée qu'il serait idiot qu'un douanier ne cherche pas à profiter de sa position en soutirant certains avantages sur le côté. La Déclaration d'Arusha révisée évoque ces questions sous les intitulés « Code de conduite », « Relations avec le secteur privé », « Transparence », « Gestion des ressources humaines » et « Esprit de corps ». À titre d'exemple, la corruption au sein de la Douane du Népal a été mise en lien avec ces catalyseurs

et l'administration népalaise s'efforce actuellement d'améliorer ses relations avec le secteur privé, l'accessibilité aux informations sur ses procédures, et la communication avec le public en général.

**Les catalyseurs dits d'opportunité** sont liés au fait que les contrôles internes sont faibles ou inexistant. La corruption se produit tout simplement du fait qu'il est facile de se laisser tenter. La Déclaration d'Arusha révisée aborde ces problématiques sous les volets « Contrôle et enquête », « Automatisation », « Conduite et engagement des responsables » et « Transparence ». À titre d'exemple, la corruption au Sierra Leone a été mise en rapport avec ces catalyseurs et l'Administration des recettes fiscales est en train de mettre sur pied une Unité des affaires internes pour renforcer la supervision et le contrôle à l'intérieur de l'organisation.

**Les catalyseurs de désespoir** sont constatés lorsque des circonstances personnelles, telles que les problèmes financiers ou le découragement, incitent les agents à chercher à suppléer leurs revenus par d'autres moyens. La Déclaration d'Arusha révisée aborde ces sujets sous les volets « Contrôle et enquête », « Gestion des ressources humaines » et « Esprit de corps ». À titre d'exemple, en Éthiopie, suite à une récente restructuration organisationnelle, l'Administration douanière travaille à s'assurer que les derniers changements mis en place soient compris par le personnel et n'aient pas d'effets négatifs sur le niveau de motivation des effectifs.

**Les catalyseurs de coercition** se rapportent aux situations où des agents sont obligés de s'engager dans des activités corrompues du fait qu'ils subissent des menaces. Ces menaces peuvent être directes (par exemple, la violence ou le chantage) ou indirectes (par exemple, à travers une ingérence de nature politique ou la pression des supérieurs). La Déclaration d'Arusha révisée aborde ces problématiques sous les volets « Conduite et engagement des responsables », « Contrôle et

Contexte	Catalyseurs de la corruption en douane	Facteurs principaux de la Déclaration d'Arusha révisée qui contribuent à lutter contre les moteurs spécifiques de la corruption
Les procédures difficiles, opaques ou lourdes poussent les personnes à vouloir contourner les difficultés.	Fonctionnel	Cadre réglementaire / Réforme et modernisation / Transparence
Tout le monde s'attend à ce que la douane soit corrompue, « tous les autres le font, pourquoi pas moi ? »	Comportement attendu	Code de conduite / Transparence / Relations avec le secteur privé / Gestion des ressources humaines / Esprit de corps
Les contrôles n'existent pratiquement pas, la corruption est facile.	D'opportunité	Conduite et engagement des responsables / Transparence / Contrôle et enquête / Automatisation
Difficultés financières, besoin de joindre les deux bouts.	Désespoir	Gestion des ressources humaines / Contrôle et enquête / Esprit de corps
Subir des menaces de la part d'autrui, chantage ou extorsion, ingérence politique.	Coercition	Conduite et engagement des responsables / Contrôle et enquête / Transparence / Automatisation

enquête », « Transparence » et « Automatisation ». À titre d'exemple, au Liberia, l'Autorité fiscale s'attaque à l'ingérence politique, qui aboutit à l'octroi d'exceptions ou à des concessions injustifiées, en renforçant les capacités de gestion à travers l'automatisation et la transparence.

### **Tenir les engagements anti-corruption pris au niveau international**

En abordant les causes de la corruption en douane aujourd'hui, la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD aide aussi les pays à remplir leurs engagements au titre des conventions de lutte contre la corruption et à atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) n° 16 de l'ONU, qui porte sur la paix, l'accès à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces. L'ODD 16 comprend des engagements concernant la corruption, la transparence, les flux financiers illicites et l'accès aux informations. En tant que tel, cet objectif est fondamental pour l'ensemble du Programme à l'horizon 2030 car la corruption met en péril les progrès réalisés sur le front de tous les autres ODD.

Parmi les instruments internationaux auxquels nous faisons ici référence, signalons la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le chapitre II de la Convention énumère des mesures pratiques pour empêcher la corruption qui sont alignées sur les dispositions de la Déclaration d'Arusha révisée et les englobent. Ces mesures incluent l'élaboration, l'introduction et la mise en œuvre de réglementations portant sur les conflits d'intérêt, les mesures pour augmenter la transparence des services douaniers et renforcer la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que la mise au point et l'introduction d'un environnement de contrôle fort avec un dispositif adéquat de supervision et de reddition de compte. À ce jour, 135 Membres de l'OMD ont ratifié la Convention de l'ONU contre la corruption et sont donc tenus légalement d'en appliquer les articles et 38 autres Membres ont pris des engagements à divers niveaux par rapport à cet important instrument.

### **Une question transversale**

L'éthique est une question transversale et le Secrétariat de l'OMD s'assure constamment

que les discussions autour de la corruption ne se limitent pas au Comité du renforcement des capacités ou au Sous-Comité sur l'éthique. C'est ainsi que le Sous-Comité Informatique de l'OMD inscrit régulièrement ce point à l'ordre du jour de ses réunions, dans le but d'explorer les liens entre la TIC et les questions d'éthique.

Par ailleurs, le Secrétariat de l'OMD a marqué la Journée internationale de la lutte contre la corruption, le 9 décembre 2019, en organisant un événement pour son personnel dans le but de susciter une compréhension commune des divers moteurs et aspects de la corruption, de sensibiliser ses effectifs aux répercussions de la corruption sur le travail de la douane et de réfléchir à la manière dont les questions d'éthique et de lutte contre la corruption pourraient être incorporées aux flux des travaux et aux programmes du Secrétariat.

### **Une priorité stratégique**

Les Membres de l'OMD ont demandé au Secrétariat d'inscrire l'éthique parmi les domaines prioritaires stratégiques de l'Organisation pour la période 2019-2022. De nombreux outils sont disponibles pour les administrations douanières qui souhaitent revoir leurs pratiques existantes, tels que le Guide pour le développement de l'éthique et le Guide sur la cartographie des risques en matière de corruption.

De plus, le Secrétariat de l'OMD reste à la disposition de toutes les administrations douanières qui demandent une assistance dans ce domaine. Différents types d'activités sont proposés, comme des missions d'évaluation de l'éthique, des missions pour l'introduction de systèmes de mesure de la performance et des missions ad hoc en vue d'entreprendre la cartographie des risques de corruption ou afin de fournir un soutien en vue de la révision d'un code de conduite, d'une stratégie concernant l'éthique ou encore d'un plan de formation.

### **En savoir +**

[Integrity@wcoomd.org](mailto:Integrity@wcoomd.org)

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/integrity.aspx>

# BACUDA : aider les douanes à faire véritablement le pas vers l'analyse des données

*L'équipe BACUDA est prête à résoudre toute sorte de casse-têtes et pas uniquement les problèmes relatifs à la lutte contre la fraude en soi. Elle pourrait, par exemple, apporter son concours à la mise au point de chatbots afin de conseiller les importateurs sur la manière de classer leurs marchandises ou sur la façon de calculer les droits et taxes s'appliquant à leurs transactions commerciales.*

Les membres de l'OMD ont demandé au Secrétariat de mettre l'accent sur l'élaboration d'orientations pratiques en matière d'analyse des données. À cet effet, un groupe d'experts a été créé dans le cadre d'un projet baptisé BACUDA. Quelques mots sur cette appellation : c'est l'acronyme de l'anglais « BAnd of Customs Data Analysts », que l'on peut traduire par « groupe d'analystes des données douanières ». C'est également un vocable qui signifie « changement » en coréen. De fait, le but du projet est d'aider les administrations douanières à s'approprier véritablement les outils et les méthodologies analytiques... ce qui représente pour beaucoup une entreprise de grande envergure.

Les membres de l'équipe BACUDA sont tous des experts des données avec lesquels le Secrétariat collabore depuis quelques années déjà. On y retrouve des douaniers chargés de la gestion des risques, des statistiques et des systèmes informatiques, ainsi que des économistes et des scientifiques des données ayant une formation universitaire en informatique. Les scientifiques des données de diverses nationalités travaillant au sein de l'Institut de science fondamentale (Institute for Basic Science ou IBS), de l'Institut supérieur coréen de science et de technologie (KAIST) et de l'Université nationale Cheng Kung (NCKU) sont particulièrement impliqués dans le projet et dirigent les travaux de mise au point d'algorithmes avancés. Cela dit, tout expert des données qualifié travaillant dans une administration des douanes ou dans le milieu universitaire peut rejoindre l'équipe BACUDA.

## Objectif

BACUDA est donc un projet de recherche collaborative réunissant des experts douaniers et des scientifiques des données. Leur tâche est de mettre au point des méthodologies d'analyse

des données, notamment des algorithmes, c'est à dire une suite d'opérations ou d'instructions qui permettent de résoudre un problème ou d'obtenir un résultat, dans des langages de programmation de source ouverte, tels que R<sup>1</sup> ou Python<sup>2</sup>. Les méthodes et les algorithmes sont expliqués et partagés sur le site Web de l'OMD, afin que les Membres de l'OMD puissent les appliquer à leurs propres données.

## Méthodes de travail

Afin de développer les algorithmes, les analystes de BACUDA utilisent les données douanières au niveau le plus détaillé, c'est-à-dire au niveau de la transaction. De telles données sont recueillies auprès des administrations des douanes qui souhaitent appuyer le projet. Elles sont ensuite anonymisées afin de respecter la confidentialité des informations soumises. Par ailleurs, les experts qui ont accès aux données anonymisées doivent signer une déclaration de confidentialité et les résultats préliminaires de toute recherche sont d'abord envoyés aux propriétaires des données, qui doivent marquer leur accord avant leur publication.

Si le succès du projet vient du fait que les experts de BACUDA ont accès à une quantité importante de données au niveau de la transaction, ces derniers travaillent également avec des données de sources ouvertes. Ces données ne se limitent pas à des éléments macroéconomiques ou géographiques et spatiaux recueillis auprès des organisations internationales. Elles incluent aussi des images satellites<sup>3</sup> du domaine public publiées par certaines agences spatiales et militaires. En outre, les experts recourent également à certaines plateformes qui permettent de suivre le mouvement des moyens de transport, tels que les avions<sup>4</sup>, ou les activités délictueuses et incidents spécifiques<sup>5</sup>. Toutes ces données

1 <https://www.r-project.org/>

2 <https://www.python.org/>

3 Voir <https://eos.com/blog/7-top-free-satellite-imagery-sources-in-2019/>

4 <https://www.flightradar24.com/>

5 <https://www.crimemapping.com/>, <https://www.aclldata.com/>

offrent la possibilité à l'utilisateur de mieux comprendre les activités qui se déroulent aux frontières ainsi que les chaînes logistiques.

En outre, l'exploration de texte et les outils de *web scraping*, permettent d'extraire des données non structurées des pages Web ou encore des sites de réseaux sociaux pour les analyser. Par exemple, des données sur les prix pratiqués par les plateformes de vente en ligne peuvent être indexées pour évaluer la conformité de la valeur déclarée d'un article à des fins d'évaluation en douane.

## Résultats et voie à suivre

Afin de développer et de tester les algorithmes qu'ils ont mis au point, les analystes de BACUDA disposent de deux ordinateurs puissants liés à un serveur en nuage. Financée par le Service de la douane de Corée, cette infrastructure leur permet de travailler depuis n'importe quel endroit, à n'importe quel moment, pour autant qu'ils soient connectés à Internet.

L'équipe de projet a déjà élaboré des méthodes et des algorithmes de base qui sont présentés en « Series<sup>6</sup> » et ventilés suivant les objectifs suivants : l'analyse en miroir avec R et Shiny, les prévisions en matière de recettes douanières, l'analyse des écarts en matière de recettes, le *web scraping* des données sur les prix, les algorithmes d'apprentissage automatique afin de détecter la fraude douanière. L'accès à ces informations est limité. Les lecteurs intéressés, s'ils sont des fonctionnaires des douanes mais ne disposent pas d'un compte d'utilisateur sur le site web de l'OMD, sont invités à introduire une demande d'accès auprès de l'OMD via le formulaire en ligne. S'ils occupent une autre fonction dans le secteur public ou privé, ils sont invités à contacter l'Unité de recherche de l'OMD.

En conclusion, il convient de souligner que l'équipe de projet est prête à résoudre toute sorte de casse-têtes au bénéfice des administrations des douanes et pas uniquement les problèmes relatifs à la lutte contre la fraude en soi. Elle pourrait, par exemple, apporter son concours à la mise au point de chatbots afin de conseiller les importateurs sur la manière de classer leurs marchandises ou sur la façon de calculer les droits et taxes s'appliquant à leurs transactions commerciales. Les experts de BACUDA pourraient également apporter leur aide concernant la mesure de la performance douanière, en appliquant des outils d'extraction de texte aux commentaires enregistrés sur les sites des réseaux sociaux plutôt que de recourir aux méthodes d'enquête traditionnelles.

## En savoir +

<http://www.wcoomd.org/en/topics/research/data-analytics.aspx>  
(Attention, cette page n'est disponible qu'en anglais. Assurez-vous d'être connecté(e) afin de pouvoir accéder à la page)

<sup>6</sup> <http://www.wcoomd.org/en/topics/research/data-analytics.aspx> (Attention, cette page n'est disponible qu'en anglais. Assurez-vous d'être connecté(e) afin de pouvoir accéder à la page)



## Cherchons analystes de données !

BACUDA est ouvert à tous les agents des administrations des douanes Membres de l'OMD ainsi qu'aux représentants d'autres secteurs, tels que les institutions universitaires. Les candidats désireux de se joindre à l'équipe devraient avoir une expérience avérée dans l'analyse des données et/ou être des analystes passionnés des données. Toute personne souhaitant rejoindre l'équipe ou ayant des suggestions à lui faire est invitée à contacter l'Unité de recherche de l'OMD à l'adresse [research@wcoomd.org](mailto:research@wcoomd.org).

# Le Programme de développement de carrière fête ses 10 ans



Le Programme de développement de carrière a fêté son 10<sup>e</sup> anniversaire en 2019. Financé par la Douane du Japon, il offre aux cadres douaniers moyens une formation sur le tas durant un stage de 10 mois au sein du Secrétariat de l'OMD, sous la supervision d'experts dans différents domaines. À ce jour, 95 fonctionnaires de 61 administrations des douanes ont participé à l'initiative, motivés par l'opportunité qui leur était donnée d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances professionnelles afin de mieux servir leur administration respective.

Le Programme se distingue des autres initiatives de renforcement des capacités. En effet, le type de soutien apporté par le Secrétariat se divise traditionnellement en deux catégories, certaines activités se centrant sur les ressources humaines et le développement organisationnel et d'autres plutôt sur la mise en œuvre des instruments, des outils et des normes de l'OMD. Le Programme est unique dans la mesure où il permet à ses participants, désignés comme « experts associés », de couvrir une série de domaines liés

au développement des ressources humaines en une seule fois, et d'apprendre à connaître en même temps, de manière plus exhaustive, les instruments, outils et normes existants et dont la mise en œuvre pourrait s'avérer utile pour leur administration.

---

*Je suis très reconnaissant d'avoir pu participer au Programme. Il m'a permis d'acquérir les connaissances et les compétences dont j'avais besoin pour avancer et de contribuer à la modernisation de mon administration. J'ai également pu approfondir ma connaissance du commerce international et adopter une perspective mondiale dans mon travail. Après avoir achevé le Programme au sein de l'équipe chargée de l'évaluation en douane à l'OMD, j'ai été promu et je suis à présent chef de l'Unité chargée de la réglementation tarifaire.*

---

**M. Timur BEKTEMIROV, Kirghizistan**

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE 2014/2015 (DIRECTION DES QUESTIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES)

Au cours des années, le Programme a également débouché sur la création d'un vaste réseau « d'anciens » dans le monde entier. Pour une grande majorité de ces anciens experts associés, le Programme a été un tremplin. Les aptitudes apprises, l'expérience acquise et les réseaux internationaux qu'ils ont rejoints au cours de leur stage au sein du Secrétariat leur ont permis de se démarquer au niveau professionnel et de devenir un véritable atout pour leur administration.

---

*Les connaissances et l'expérience internationale que j'ai acquises en tant qu'experte associée ont eu une énorme influence sur mon rendement au travail. Cela n'est pas passé inaperçu, et, après mon retour, mon administration a décidé de me nommer à un poste de direction.*

---

**Mme Balness MDEZO, Malawi**

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE 2013/2014 (DIRECTION DU CONTRÔLE ET DE LA FACILITATION)

Les administrations ont grandement bénéficié du programme dans la mesure où elles comptent à présent, au sein de leur personnel, au moins un spécialiste ayant acquis une expérience

concrète et directe au niveau international, et ayant participé aux réunions où des experts élaborent des normes et débattent de thèmes essentiels pour la douane. Ce simple fait les aide à tisser des liens de partenariat plus efficaces avec le Secrétariat de l'OMD mais aussi avec les autres administrations.

---

*Nous sommes très reconnaissants à l'OMD et à la Douane du Japon d'avoir mis au point ce Programme qui s'avère très utile pour les pays en développement et en particulier pour ceux dont la langue n'est pas une langue officielle de l'OMD. L'ancienne experte associée d'Argentine, Maria Fernanda Giordano, travaille à présent sur les questions internationales et suit tous les thèmes en lien avec l'OMD en tant que chargée de liaison avec son Secrétariat.*

---

Administration fédérale des recettes publiques  
d'Argentine,  
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Aujourd'hui, forts d'un recul de plus de 10 ans, nous pouvons affirmer que le succès du Programme est dû non seulement à la contribution financière de la Douane du Japon et à la confiance que nous témoignent les administrations qui envoient des participants, mais aussi à l'engagement ferme de chaque expert associé à servir au mieux son administration, durant et après son stage, ainsi qu'au dévouement de l'équipe de coordination du Programme et des experts du Secrétariat de l'OMD qui ne ménagent pas leurs efforts pour s'assurer que les experts associés tirent le plus grand parti de leur séjour.

La date-butout pour l'envoi de candidatures à l'édition 2020-2021 du Programme est le lundi 9 mars 2020. Pour en savoir plus sur le processus de sélection du Programme de développement de carrière, veuillez consulter le site Web de l'OMD.

#### **En savoir +**

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/capacity-building/activities-and-programmes/career-development-programme.aspx>

## Étude de l'environnement de l'OMD: une ressource stratégique pour les administrations douanières

Comprendre les grandes tendances relatives aux échanges commerciaux internationaux est essentiel pour des administrations des douanes qui doivent s'adapter en permanence aux pratiques de l'industrie et des consommateurs, ainsi qu'aux risques émergents. Pour aider les Membres de l'OMD à comprendre les derniers développements sociaux, politiques, économiques, technologiques et juridiques, ainsi que l'impact que ces développements pourraient avoir sur le fonctionnement des douanes, le Secrétariat de l'Organisation élabore depuis 10 ans un document connu sous le nom d'Étude de l'environnement douanier.

En 2019, les rédacteurs ont revu le document pour y ajouter des explications sur la manière dont la douane peut réagir aux nouvelles tendances, et des liens ont été établis entre l'Étude elle-même et le plan stratégique de l'OMD. Le remaniement témoigne d'une volonté de faire de l'Étude une ressource plus stratégique, mieux à même d'aider les administrations douanières à déterminer l'orientation future de l'Organisation.

Lors de la réunion de la Commission de politique générale de l'OMD de décembre 2019, les délégués ont reconnu à l'unanimité l'importance stratégique de l'Étude de l'environnement douanier et sont convenus que les résultats de l'Étude et les conclusions qui en découlent devraient guider la stratégie globale de l'OMD. Discutant de la liste des sujets à traiter dans le document, les délégués ont insisté sur la nécessité d'inclure les questions ayant un impact non seulement sur les douanes, mais aussi sur d'autres agences gouvernementales et le secteur privé. La prochaine édition de l'Étude tiendra compte de ces commentaires et sera publiée en juin 2020.

#### **En savoir +**

<http://www.wcoomd.org/fr/about-us/what-is-the-wco/customs-environment.aspx>

# La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète

Un douanier indonésien inspecte un conteneur rempli de déchets. L'envoi ne devait contenir que des déchets de papiers ; cependant, les autorités ont également découvert des matières dangereuses et des ordures ménagères à l'intérieur.

# Quelques mots concernant le thème de cette année

Par Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD

Chaque année, le Secrétariat de l'OMD choisit un thème qui revêt une importance particulière pour la communauté douanière internationale et pour ses partenaires. Le thème choisi pour 2020 est la durabilité avec le slogan « La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ». Ce thème est plus que jamais d'actualité : 2019 a été l'année où les questions de la durabilité et des problèmes liés au changement climatique ont dominé le débat public, le Dictionnaire Oxford décrétant d'ailleurs que l'expression de l'année 2019 était « l'urgence climatique ».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies reconnaît que le commerce international peut être le moteur d'une croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté, et constituer un moyen important pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Principale autorité chargée de l'application des réglementations relatives au commerce transfrontalier, la Douane peut s'assurer que les échanges internationaux contribuent à accélérer les avancées vers la réalisation de ces objectifs.

Par exemple, garantir le recouvrement juste des recettes et lutter contre la fraude commerciale et les flux financiers illicites renforcent les efforts en faveur de la réduction de la pauvreté et les programmes sanitaires et sociaux en garantissant que les gouvernements nationaux ne soient pas privés de sources de revenus essentiels pour le financement des infrastructures et des services publics. De telles actions contribuent aussi à réduire la concurrence déloyale et à apporter transparence et prévisibilité aux opérations commerciales, facilitant par là le commerce légitime, ainsi que potentiellement la croissance économique et la création d'emploi.

Une application efficace des règles environnementales protège les personnes, la planète et tous les êtres qui y vivent et constitue un élément fondamental pour la prospérité. En effet, la criminalité environnementale représente une menace pour le développement durable. Le braconnage, le trafic d'espèces sauvages et l'exploitation illicite de ressources forestières, piscicoles, minières et des déchets menacent la sécurité internationale ainsi que la croissance économique et le développement.

La mise en place de procédures et de processus efficaces aux frontières peut stimuler la croissance et la prospérité et réduire les effets des opérations de commerce sur l'environnement. En effet, même si, sur le plan des émissions de carbone, le mode de production prime souvent sur le mode de transport, le mouvement des marchandises a un impact environnemental et l'importance de ce dernier dépend en grande partie de la performance de tous les acteurs de la chaîne logistique.

En proposant des orientations et en élaborant des normes internationales dont le but ultime est l'efficacité, et en assurant le partage d'expertises sur la manière dont les règles convenues au niveau international peuvent être mises en œuvre, l'OMD peut faire en sorte que le commerce international soit à la hauteur des ambitions qui ont été placées en lui et contribue effectivement à la croissance et au développement de façon durable.

Sous la bannière du thème de cette année, les Membres de l'OMD seront donc encouragés à placer la durabilité au centre des efforts qu'ils déploient en vue d'améliorer leurs pratiques et procédures, non seulement au niveau opérationnel mais aussi en interne, puisque la Douane, comme toute organisation, utilise des ressources et produit des déchets.

S'agissant de réduire notre empreinte directe et indirecte sur l'environnement, les administrations peuvent appliquer de simples mesures pratiques, visant, par exemple, à s'assurer que les bureaux et les locaux utilisent des équipements efficaces du point de vue énergétique et que ces derniers soient bien éteints lorsqu'ils ne sont pas utilisés, à proscrire l'utilisation d'articles en plastique à usage unique et non recyclables, à trier les déchets biodégradables et à placer des fontaines à eau au lieu de fournir des bouteilles d'eau en plastique. Certaines administrations sont déjà passées aux énergies renouvelables et quelques-unes ont même installé des systèmes photovoltaïques sur leur toit.

Au Secrétariat de l'OMD, nous avons décidé d'éliminer les bouteilles en plastique jetables qui étaient mises à disposition des délégués participant à nos réunions et événements. À la place, le personnel et les délégués sont invités à utiliser des bouteilles réutilisables, qu'ils peuvent remplir avec de

l'eau filtrée aux fontaines installées à côté des principales salles de réunions. Les verres et les couverts en plastique ont été supprimés, en vue de réduire l'empreinte plastique de l'organisation.

Les administrations des douanes doivent aussi s'efforcer d'appliquer des méthodes écologiquement responsables lorsqu'elles se chargent de l'élimination des marchandises saisies, en particulier celles qui contiennent des composants toxiques. Selon la nature des marchandises concernées, cette entreprise peut se révéler coûteuse et techniquement complexe et exiger un accès à des installations spécifiques et à une certaine expertise. Nous invitons par conséquent les administrations qui souhaitent revoir leur empreinte écologique à entamer une discussion avec les différentes parties prenantes concernées, comme le ministère chargé de l'environnement et les entreprises privées qui déploient des activités dans ce secteur.

En plus d'adopter les bons comportements et pratiques, la douane a un rôle essentiel à jouer pour s'assurer de la mise en œuvre effective et efficace des divers traités, protocoles et arrangements environnementaux, notamment des accords environnementaux multilatéraux (AEM). Les objectifs de ces derniers sont notamment de lutter contre le commerce illicite de déchets dangereux et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de combattre le trafic des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage et d'empêcher la propagation de maladies végétales et animales ainsi que des espèces exotiques envahissantes.

La douane peut aussi contribuer à la construction de sociétés durables en facilitant les flux logistiques légaux. Le commerce international est tant un contributeur au réchauffement climatique qu'un composant intrinsèque des nombreuses solutions qui se dégagent pour endiguer le problème. En conséquence, le commerce international et la gestion des frontières sont en train d'être incorporés au cadre politique mondial de lutte contre le réchauffement climatique. Le rôle de la douane est d'uniformiser les procédures et d'utiliser des pratiques et des instruments modernes pour contrôler les transactions commerciales, afin de réduire autant que possible le temps et le coût associés au transport des marchandises à travers les frontières, notamment le coût environnemental.

Afin de promouvoir notre thème annuel et dans le cadre du dossier spécial pour la présente édition du magazine, nous avons invité différents intervenants à partager les initiatives et projets qui contribuent à promouvoir la durabilité pour les personnes, la prospérité et la planète. L'idée est, comme toujours, de mettre en lumière les possibles défis rencontrés mais aussi les projets qui pourront servir de source d'inspiration pour les autres administrations et, bien évidemment, de partager les meilleures pratiques.

Quelques mots sur le contenu du dossier que nous vous proposons. Pour commencer, les deux premiers articles, rédigés par le Secrétariat, rappellent aux administrations l'importance de la mise en œuvre des divers accords environnementaux et le rôle et les responsabilités de la douane à cet égard. Il est absolument nécessaire d'entamer un travail de sensibilisation concernant les AEM. Comme le souligne l'article présentant les conclusions d'une enquête menée par le Secrétariat auprès des administrations douanières, certaines douanes doivent encore renforcer leur propre vivier de connaissances et de compétences pour mettre en œuvre les AEM et le Secrétariat se penchera sur cette question avec ses partenaires dans le cadre de l'Initiative douanes vertes.

L'article qui suit se penche sur le rôle que joue le SH lorsqu'il s'agit de mettre en place des mesures de contrôle environnemental à la frontière sur les marchandises présentant des risques



pour l'environnement ou, au contraire, des mesures visant à inciter l'importation et l'exportation de marchandises qui leur sont préférables du point de vue écologique. En donnant plus de visibilité à ces deux types de produits dans les flux commerciaux, les nomenclatures sur les marchandises permettent d'appliquer des systèmes de licences à l'importation et à l'exportation mais aussi d'estimer la consommation et la fabrication des substances réglementées et d'octroyer des avantages fiscaux et des mesures de facilitation pour les produits écologiques. J'aimerais signaler en passant que la version 2022 du SH, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, dépasse de loin les éditions précédentes sur le front de l'environnement et représente la version la « plus verte » du SH à ce jour.

Viennent ensuite deux articles consacrés à deux AEM spécifiques, à savoir la Convention de Bâle, qui régit les

flux commerciaux de déchets dangereux et autres, et le Protocole de Montréal, qui vise à protéger la couche d'ozone et à empêcher tout réchauffement climatique supplémentaire de la planète.

Afin d'atténuer le changement climatique, quelques gouvernements ont décidé de changer leurs sources d'énergie et de passer du charbon et du pétrole aux énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, éolienne, géothermique

et hydroélectrique. Dans un bref article, la Douane uruguayenne nous explique comment elle a appuyé la révolution énergétique de son pays en facilitant l'importation de machines, de matériel ou de pièces de gros volume utilisés pour produire de l'énergie verte.

Une autre façon de réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre consiste à protéger la végétation maritime et terrestre, en particulier les forêts. Le respect des réglementations sur le commerce du bois est essentiel pour protéger les forêts naturelles et les populations qui en dépendent, et pour s'assurer que les échanges soient durables et ne menacent pas la survie des espèces à l'état sauvage. Dans son article sur le commerce illicite de bois, l'*Environmental Investigation Agency* se penche sur les divers cadres juridiques existants et explique son rôle et la manière dont ses activités peuvent appuyer les activités de contrôle et d'application des lois.

J'écrivais plus haut que le mode de production prime souvent sur le mode de transport sur le plan des émissions de carbone. Il est toutefois crucial de réduire l'impact environnemental du transport de marchandises. Or ce dernier dépend en grande partie de la performance du système logistique. La performance environnementale, en particulier, est fondamentale pour les livraisons en fin de parcours, avant d'arriver chez le consommateur. Dans le dernier article du présent dossier, MJC<sup>2</sup>, société de systèmes de planification et de logiciels d'optimisation, nous explique comment les flux logistiques peuvent être améliorés en alliant les systèmes d'intelligence artificielle à la numérisation des processus, et comment la douane pourrait tirer parti de la technologie pour améliorer sa surveillance des échanges internationaux.

Pour conclure, j'aimerais sincèrement remercier tous les auteurs qui ont participé à l'élaboration du présent dossier, ainsi que tous les autres partenaires qui ont soumis leur contribution à ce magazine et qui ont pris le temps de partager leur expérience sur les diverses questions douanières et de commerce international. Nous avons pris beaucoup de plaisir à élaborer ce nouveau numéro du magazine-phare de l'OMD. Nous vous en souhaitons tout autant à la lecture des articles que nous vous proposons.

---

*En élaborant des normes internationales, dont le but ultime est l'efficacité, et en assurant le partage d'expertises sur la manière dont les règles convenues au niveau international peuvent être mises en oeuvre, l'OMD peut faire en sorte que le commerce international soit à la hauteur des ambitions qui ont été placées en lui et contribue effectivement à la croissance et au développement de façon durable.*

---

# Garantir la mise en œuvre effective des divers accords environnementaux ou comment contribuer à un avenir durable

Par Roux Raath, Programme de l'OMD sur l'environnement

Le thème sur lequel la communauté douanière internationale est invitée à travailler durant l'année 2020 est « La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ». Commençons par un premier constat qui incite à la réflexion : le PIB mondial est estimé à 66,9 milliards de dollars des États-Unis mais la valeur monétaire de la nature, ou, en d'autres termes, la contribution économique du monde naturel s'élève à 145,1 milliards de dollars.<sup>1</sup> La terre et ses ressources sont limitées et il devient de plus en plus difficile de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins »<sup>2</sup>, alors que ce principe est la pierre angulaire de la durabilité.

## Objectifs de développement durable

Les chefs d'État et de gouvernement du monde entier se sont engagés pour la première fois à atteindre l'objectif du développement durable lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. En 2000, 189 États ont signé une déclaration en vue de réaliser huit objectifs du Millénaire pour le développement, la date-butoir ayant été fixée en 2015, sans que lesdits objectifs aient pour autant été atteints. En conséquence, une nouvelle mobilisation était nécessaire pour jeter les bases d'un avenir plus sûr afin de répondre aux défis environnementaux et de développement d'ici à 2030. C'est ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 17 Objectifs de développement durable<sup>3</sup>

(ODD) et, aujourd'hui, en 2020, le monde n'a plus que 10 ans pour les atteindre.

## Durabilité environnementale

La durabilité environnementale est au cœur de la plupart des ODD et l'ONU estime qu'elle est un facteur-clé pour atteindre les ODD à l'horizon 2030. L'Organisation promeut d'ailleurs l'intégration des principes et des pratiques de développement durable dans les politiques et les programmes des pays.<sup>4</sup>

Malheureusement, les menaces pesant sur l'environnement n'ont cessé de s'accroître et sont à présent considérées comme mettant en péril l'avenir de l'humanité. Les définitions sur ce qui constitue une menace pour l'environnement peuvent varier, mais la plupart d'entre elles ont été déclenchées par l'intervention anthropogénique ou humaine. Font à présent partie du langage de tous les jours des notions telles que « l'empreinte carbone », « le changement climatique », « le réchauffement climatique », « la déforestation », « la perte de la biodiversité », « la fonte

Les 17 ODD se centrent sur des défis distincts mais qui sont tous corrélés. Ils visent à : éliminer la pauvreté ; éliminer la faim ; permettre de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être ; assurer l'accès à une éducation de qualité ; parvenir à l'égalité des sexes ; garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement ; garantir l'accès à une énergie propre et à un coût abordable ; promouvoir la croissance économique et le travail décent ; bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation ; réduire les inégalités ; faire en sorte que les villes et les établissements humains soient durables ; établir des modes de consommation et de production durables ; prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques ; conserver les océans, les mers et les ressources marines ; préserver les écosystèmes terrestres ; assurer l'accès à la justice et mettre en place des institutions efficaces ; enfin, renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial (pour le développement durable).

1 Juniper, T., *What's Really Happening to our world*, Londres, Dorling Kindersley Limited, 2016.

2 Investopia, article sur la 'Sustainability', consulté le 14 octobre 2019, <https://www.investopedia.com/terms/s/sustainability.asp>

3 Op.cit., p. 192. « Les objectifs de développement durable sont le modèle de référence pour arriver à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils portent sur les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux relatifs à la pauvreté, à l'inégalité, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité et à la paix et à la justice. Les objectifs sont reliés et afin que personne ne soit laissé pour compte, il est important que nous atteignions chaque objectif et chaque cible d'ici à 2030 ».

4 Les dirigeants du monde entier ont adopté dix-sept Objectifs de développement durable afin d'atteindre certains buts ou de réaliser « plusieurs choses extraordinaires », d'ici à 2030, comme mettre fin à la pauvreté, promouvoir la prospérité et le bien-être pour tous et protéger la planète. Les Objectifs de développement durable sont des principes directeurs pour atteindre ces buts. Fondation pour les Nations Unies (), 2013.

### Quelques faits intéressants

- Depuis 1950, la population mondiale a pratiquement triplé pour atteindre 7,4 milliards d'habitants en 2016.
- L'économie mondiale a décuplé depuis 1950.
- Plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les villes et les centres urbains.
- La consommation d'énergie s'est multipliée par cinq depuis 1950.
- La consommation d'eau fraîche s'est également multipliée par cinq.
- La consommation de ressources naturelles a décuplé.
- L'atmosphère enregistre une concentration record des gaz à effet de serre.
- La pêche de poissons est aujourd'hui quatre fois supérieure par rapport au passé.
- L'extinction de masse des animaux et des plantes est en train de s'accélérer.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 10-13.

de la calotte glaciaire » et « la montée du niveau des mers ».<sup>5</sup>

Selon Børge Brende, président du Forum économique mondial, « les risques pour l'environnement continuent d'apparaître au-devant de la scène dans l'Enquête annuelle sur la perception des risques mondiaux (GRPS) ». En 2019, sur les cinq risques mondiaux majeurs en termes de probabilité, trois étaient liés à l'environnement. Ils étaient au nombre de quatre sur les cinq risques mondiaux les plus graves en termes d'impact.<sup>6</sup>

Les risques environnementaux sont ainsi pressants, graves et en augmentation<sup>7</sup>. Pour les contrer, des politiques et des solutions opérationnelles doivent être mises au point et constamment affinées pour catalyser le changement, et leur application doit être impérativement garantie.

Plusieurs facteurs ont clairement changé la face du monde, parmi lesquels l'explosion démographique, le développement économique, le concept de « Ville-Monde » (c'est-à-dire l'urbanisation), la demande en combustibles et en énergie, un appétit croissant pour les ressources et les produits, la demande en ressources hydriques et le consumérisme.<sup>8</sup>

### **Œuvrer en faveur de la durabilité environnementale**

Plusieurs traités établissant des objectifs environnementaux et sociaux ont été adoptés au niveau international mais si des progrès ont été constatés au niveau social, il y a eu peu d'avancées sur le plan écologique.<sup>9</sup> L'avenir sera façonné par divers facteurs, tels que le changement des comportements, et également et surtout par la mise en œuvre effective des divers traités, accords et autres arrangements portant sur l'environnement. Si certains fournissent des orientations assez générales, tels que les ODD de l'ONU et l'Accord de Paris sur le changement climatique, d'autres, appelés

accords environnementaux multilatéraux (AEM)<sup>10</sup>, établissent des règles et procédures sur un thème spécifique. Il existe actuellement huit AEM :

- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ;
- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique ;
- la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CAC) ;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

### **Rôle de la douane**

La mise en œuvre effective des AEM exige que les agences chargées de l'application de la loi connaissent les dispositions des accords et les procédures qu'ils établissent, et aient la capacité légale et technique pour veiller à leur application. Les administrations douanières, jouissant d'un mandat et d'une position uniques aux frontières, ou à tout autre point de passage obligé dans la chaîne logistique, jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des réglementations environnementales.

Pour comprendre les dispositions des accords internationaux, les procédures qu'ils imposent et les documents qu'ils exigent, la douane dispose d'un véritable arsenal d'outils de formation, mis au point par l'OMD et ses partenaires

---

*Il est impératif que les administrations douanières prennent non seulement acte de l'importance des risques et des délits environnementaux et y répondent mais qu'elles s'assurent aussi que ces délits soient dûment pris en compte au niveau stratégique et politique et reçoivent l'attention qu'ils méritent au niveau opérationnel.*

---

5 Kinhal, V., 'Seven Biggest Environmental Threats', Green Living, 2018, [https://greenliving.lovetoknow.com/Seven\\_Biggest\\_Environmental\\_Threats](https://greenliving.lovetoknow.com/Seven_Biggest_Environmental_Threats).

Voir aussi Zimmer, L. '7 biggest threats to the environment – why we still need Earth Day', inhabitat, 2018

6 Forum économique mondial, The Global Risks Report 2019, [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_Global\\_Risks\\_Report\\_2019](http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2019)

7 Forum économique mondial, The Global Risks Report 2018, [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GRR18\\_Report.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GRR18_Report.pdf)

8 Ibid., p. 5.

9 Programme des Nations unies pour l'environnement, 2018, p. 188.

10 Les AEM sont des traités conclus entre plusieurs États et dans certains cas, des organisations d'intégration économique régionales telles que l'Union européenne, qui s'engagent à poursuivre des objectifs spécifiques visant à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles. La communauté internationale élabore un nouvel AEM pour répondre aux préoccupations mondiales concernant les graves effets, réels ou potentiels, que peuvent avoir les activités humaines sur l'environnement fragile de la terre et le besoin de s'y attaquer à travers des efforts concertés au niveau mondial, afin de garantir un avenir sûr aux générations futures. Ibid, p. 1.

internationaux, parmi lesquels figurent les divers Secrétariats des AEM mentionnés plus haut. Les organisations non gouvernementales, telles que l'*Environmental Investigation Agency*, entreprennent également des enquêtes et publient du renseignement et des analyses qui viennent directement sous-tendre les activités de lutte contre la fraude des pouvoirs publics.

Outre qu'elles doivent disposer d'une

**c o n n a i s s a n c e** approfondie des AEM, les administrations des douanes doivent également veiller à utiliser les méthodes et les techniques de gestion des risques et tirer parti des réseaux d'échange d'informations et de renseignement qui sont en place au niveau national, régional et mondial et à travers lesquels les données relatives aux risques et le renseignement sont disséminés. Il est par ailleurs essentiel qu'elles contribuent à ces réseaux en faisant rapport des données sur les saisies et en envoyant des alertes. Une analyse sommaire de la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD montre qu'il existe un écart entre les saisies

effectuées et les saisies rapportées par les Membres de l'OMD.

Enfin, les administrations douanières devraient aussi participer activement aux opérations de lutte contre la fraude organisées par l'OMD et ses partenaires. Ces opérations fournissent aux douanes une occasion unique d'évaluer leurs capacités en matière de lutte contre la fraude et la solidité de leurs mécanismes de coopération qui doivent être en place entre les agences chargées de l'environnement, les services répressifs et tous les autres partenaires. Ces opérations ont permis de tirer de grands enseignements, comme le besoin de procéder, avant l'opération, à une évaluation des risques, de renforcer la coordination douane-police et d'assurer que des données adéquates et de qualité concernant les saisies soient transmises à l'OMD.

### Conclusion

Il est impératif que les administrations douanières prennent non seulement acte de l'importance des risques et des délits environnementaux et y répondent mais qu'elles s'assurent aussi que ces délits soient dûment pris en compte au niveau stratégique et politique et reçoivent l'attention qu'ils méritent au niveau opérationnel. Puisque la durabilité est le maître-mot pour l'année 2020, les douanes sont appelées à se pencher sur la manière dont elles peuvent renforcer la mise en œuvre des réglementations environnementales et soutenir, par la même occasion, les activités du Secrétariat de l'OMD en participant, par exemple, aux opérations DEMETER sur les déchets et substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ou aux opérations de la série THUNDER organisées avec INTERPOL et portant sur le trafic illicite des espèces sauvages.

### En savoir +

[enforcement@wcoomd.org](mailto:enforcement@wcoomd.org)

## Opérations de lutte contre la fraude menées en 2019 et mettant l'accent sur l'environnement

L'opération PRAESIDIO, centrée sur la faune et la flore sauvages et menée dans le cadre du Projet INAMA, a rassemblé 41 pays dans le monde et a abouti à 267 saisies et à 125 arrestations.

L'opération THUNDERBALL, conjointement menée par l'OMD et INTERPOL, a compté sur la participation de 109 pays qui se sont mobilisés pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages, notamment de la flore. L'opération a débouché sur 1 828 saisies et sur l'arrestation de près de 600 suspects.

L'opération DEMETER V, qui a bénéficié du soutien étroit de la Douane chinoise et du Bureau régional de liaison chargé du renseignement de l'OMD pour la région d'Asie-Pacifique (AP), s'est focalisée sur le contrôle des envois transfrontaliers de déchets, ainsi que sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ont été répertoriées 201 saisies de déchets, pour un total de 4 584 733 kg, et 27 saisies portant sur des produits appauvrissant la couche d'ozone, pour un total de 8 034 kg.

L'opération SESHA III, organisée avec le soutien de la Douane indienne, s'est centrée sur le commerce illégal de bois et, plus particulièrement, de santal rouge.

# Durabilité environnementale : évaluer le niveau de mobilisation de la communauté douanière

Par Roux Raath, Programme de l'OMD sur l'environnement

Le Secrétariat de l'OMD a récemment mené une enquête auprès des administrations douanières afin de jauger leur niveau de mobilisation en faveur de la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux (AEM).

54 administrations des douanes au total ont répondu à l'enquête, soit un niveau de participation de 29,5 %.

## Résultats

L'enquête a porté sur les huit AEM suivants :

- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, 1992 ;
- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, 2003 ;
- la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CAC), 1997 ;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), 1975 ;
- le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 1989 ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, 2004 ;
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, 2004 ;
- Convention de Minamata sur le mercure, 2017.

### Importance accordée aux AEM

Les administrations des douanes ont été invitées à qualifier l'importance qu'elles accordent à la mise en œuvre des huit AEM dans leurs pays respectifs. Elles avaient le choix entre les cinq catégories suivantes : extrêmement important, plus important (que d'autres AEM), important, moins important (que d'autres AEM) et pas important.

Il est intéressant de noter que la CITES est l'AEM considéré comme « extrêmement important » par le plus grand nombre d'administrations (44 % des réponses), suivie de la Convention de Bâle (33 %).

Si la plupart des AEM ont été ratifiés par une grande majorité de pays couverts par l'enquête, leur mise en œuvre ne jouit pas du même niveau de priorité de la part des différentes administrations douanières. Les AEM les plus anciens, en particulier la CITES, sont considérés comme étant plus importants que d'autres accords plus récents comme la Convention de Minamata et le Protocole de Cartagena.

Graphique 1 - Échelle d'importance des AEM

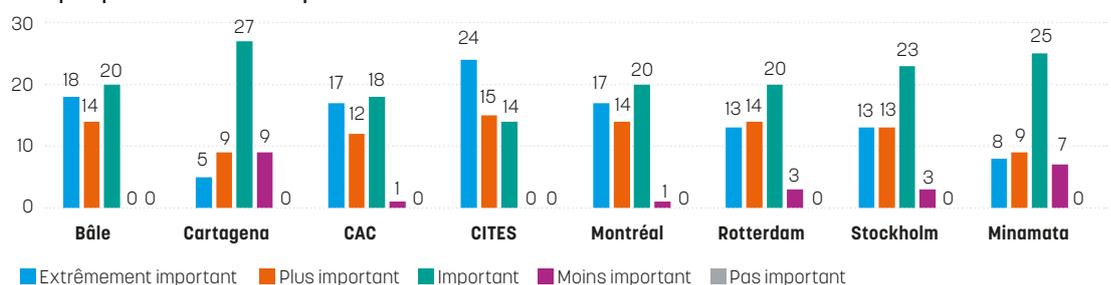


Tableau 1 - Importance accordée aux AEM

	Bâle	Cartagena	CAC	CITES	Montréal	Rotterdam	Stockholm	Minamata
Nombre d'administrations ayant ratifié l'AEM	50	46	45	53	49	48	49	39
Nombre d'administrations pour lesquelles l'application de l'AEM constitue une priorité	37	18	32	42	34	32	28	20
Nombre d'administrations ayant mis au point des méthodes spécifiques de gestion des risques aux fins de l'AEM	40	15	38	46	35	28	24	17
Nombre d'administrations qui se concentreront sur l'application de l'AEM dans un avenir proche mais qui ne le font pas pour l'instant	10	11	10	12	10	11	8	10
Nombre d'administrations qui font état d'activités liées à l'AEM dans leur rapport annuel	18	7	14	26	15	12	10	5

### Capacités

Concernant les capacités de lutte contre la fraude, qui incluent la disponibilité de matériel technique, de formateurs et d'autres ressources, la CITES se démarque une fois de plus comme étant l'AEM le mieux couvert, tandis que très peu d'administrations des douanes proposent une formation sur la Convention de Minamata et sur le Protocole de Cartagena. En général, de nombreuses administrations ont encore besoin d'une formation de base et, dans certains cas, d'une formation plus poussée sur les AEM.

Il est intéressant de mettre en corrélation les informations consignées dans le tableau 2, et plus spécifiquement la première question sur la disponibilité d'une formation sur les AEM dans les écoles de formation douanière, et la deuxième question du tableau 1 relative à la priorité accordée à chaque AEM. Bien que de nombreuses administrations considèrent la mise en œuvre des AEM comme une priorité, une formation suffisante pour les agents chargés de la lutte contre la fraude n'est pas toujours assurée.

Tableau 2 - Offre de formation

	Bâle	Cartagena	CAC	CITES	Montréal	Rotterdam	Stockholm	Minamata
Nombre d'administrations organisant une formation sur l'AEM dans le cadre du programme de formation douanière	25	10	24	38	30	20	18	13
Nombre d'administrations formant les agents qui rejoignent les unités de lutte contre la fraude, avant leur déploiement opérationnel	17	7	15	27	16	13	12	8
Nombre d'administrations prévoyant une formation approfondie pour leurs agents chargés de la lutte contre la fraude	19	12	20	28	22	17	14	11
Nombre d'administrations disposant de matériel de formation sur l'AEM	19	9	20	29	24	15	13	10
Nombre d'administrations disposant d'un formateur spécialisé dans l'AEM	13	5	16	17	16	10	9	6

### Outils opérationnels et directives en matière de vérification

À la question de la disponibilité d'outils opérationnels et de directives concernant l'identification et l'élimination des produits couverts par chaque AEM, les administrations douanières ont répondu, dans de nombreux cas, qu'elles ne disposent d'aucun des deux. Cette situation est préoccupante lorsque les produits soumis à contrôle sont dangereux. S'ils ne sont pas gérés correctement, de tels produits peuvent nuire à la santé et à la sécurité des travailleurs.

La moitié des administrations environ a indiqué disposer des outils et des directives nécessaires permettant d'identifier et de manipuler correctement les marchandises couvertes par la CITES, mais très peu d'administrations ont signalé disposer des outils et directives pour les produits régis par la Convention de Minamata et par le Protocole de Cartagena.

Tableau 3 - Outils et directives

	Bâle	Cartagena	CAC	CITES	Montréal	Rotterdam	Stockholm	Minamata
Nombre d'administrations ayant des profils actifs spécifiquement liés à l'AEM	25	7	28	33	25	19	17	11
Nombre d'administrations ayant accès aux outils pour réaliser une analyse des produits couverts par l'AEM	15	5	10	20	18	11	10	7
Nombre d'administrations disposant de directives suffisantes sur la manière de manipuler/traiter les produits en cause	27	9	26	35	24	20	14	12
Nombre d'administrations disposant de directives suffisantes pour l'élimination des produits en cause	15	7	13	25	16	13	11	8

### Partenariats

La plupart des administrations participantes ont indiqué qu'elles entretiennent une relation de travail fonctionnelle avec les autorités compétentes en charge de la CITES, de la Convention de Bâle et du Protocole de Montréal, mais seules quelques administrations en font autant avec les autorités responsables de la CAC et des Conventions de Rotterdam et de Stockholm et un nombre encore plus restreint reste en contact régulier avec les instances compétentes pour le Protocole de Cartagena et la Convention de Minamata.

Tableau 4 - Partenariats

	Bâle	Cartagena	CAC	CITES	Montréal	Rotterdam	Stockholm	Minamata
Nombre d'administrations entretenant une relation de travail avec l'autorité compétente pour l'AEM (par ex., contact fréquent, échanges de données, processus de validation des importations ou exportations)	40	19	33	48	40	32	32	23
Nombre d'administrations ayant accès à un laboratoire accrédité pouvant analyser des échantillons	11	9	12	15	13	11	12	10
Nombre d'administrations souhaitant travailler avec l'un des partenaires de l'initiative douanes vertes afin d'accroître leurs capacités en matière de lutte contre la fraude	31	19	22	29	26	23	20	20

### Conclusion

Il apparaît nécessaire de réduire l'écart entre l'importance supposée des AEM et les capacités qui leur sont consacrées en matière de lutte contre la fraude. Afin d'accroître ces capacités, il conviendrait de garantir l'accès à du matériel de formation technique et à des formateurs, ainsi qu'à des appareils d'identification et à des directives pour la manipulation et l'élimination des produits une fois détectés ou saisis.

Bien que plusieurs instruments d'appui aux agents chargés de l'application de la loi soient disponibles pour garantir la mise en œuvre des AEM, de nombreuses administrations n'en ont pas

connaissance. Des informations complémentaires ainsi que certains de ces outils peuvent être consultés sur le site web des AEM respectifs ainsi que sur la plateforme CLiKC! de l'OMD.

Les résultats de l'enquête ont été partagés avec les partenaires de l'initiative douanes vertes de l'OMD et seront utilisés pour la planification de missions de diagnostic, de formations, de visites d'experts et d'opérations de lutte contre la fraude à l'avenir.

**En savoir +**  
[enforcement@wcoomd.org](mailto:enforcement@wcoomd.org)

## Où trouver du matériel d'information

### Les AEM en général

- Le site web de l'Initiative douanes vertes contient nombre de ressources, dont le « Guide to Multilateral Environmental Agreements (MEAs) » (uniquement en anglais) <https://www.greencustoms.org/resources>
- Cours d'e-learning sur la plateforme CLiKc! <https://clikc.wcoomd.org/>

### Convention de Bâle

Le matériel suivant est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe à l'adresse <http://www.basel.int/Implementation/Publications/GuidanceManuals> :

- Orientations concernant la mise en application des dispositions relatives au trafic illicite de la Convention de Bâle (paragraphe 2, 3 et 4 de l'article 9)
- Éléments d'orientation pour la détection, la prévention et la répression du trafic illicite de déchets dangereux
- Manuel sur l'engagement de poursuites judiciaires contre le trafic illicite de déchets dangereux et d'autres déchets
- Manuel de formation sur le trafic illicite visant à aider les services des Douanes et les organismes d'application des lois à comprendre les dispositions de la Convention de Bâle (<http://www.basel.int/Implementation/Publications/TrainingManuals/tabid/2363/Default.aspx#>)

### Convention de Rotterdam

<http://www.pic.int/Miseenoeuvre/Kitderesources>

- Codes du Système harmonisé appliqués aux substances chimiques de l'Annexe III de la Convention de Rotterdam
- L'expérience de la Jamaïque en matière de douanes relative à la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam
- Formation interactive sur le fonctionnement de la Convention de Rotterdam
- Cours d'introduction à la Convention de Rotterdam
- Corrélation entre les marchandises couvertes par les conventions

internationales sélectionnées et le système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes

### Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

<http://synergies.pops.int/Implementation/TechnicalAssistance/ToolsandMethodologies/ManualforCustomsOfficers/tabid/4457>

- Le « Manual for Customs » ou Manuel interactif pour les douanes (en anglais uniquement)
- Module d'e-learning destiné aux agents chargés de la répression de la fraude

### Protocole de Cartagena

- Cours d'e-learning disponible sur la plate-forme CLiKc! à l'adresse <https://clikc.wcoomd.org> ou sur le site <https://scbd.unssc.org/course/index.php?categoryid=39>
- Documents afférents aux ateliers de formation des formateurs sur l'identification et la documentation des organismes vivants modifiés et aux ateliers sur le développement des capacités en vue des contrôles aux frontières nationales concernant les organismes vivants modifiés dans les petits États insulaires en développement [https://bch.cbd.int/onlineconferences/portal\\_art18/hpi\\_pastactivities.shtml](https://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art18/hpi_pastactivities.shtml) (en anglais uniquement)

### CAC

- Calendrier des formations <https://www.opcw.org/calendar>
- Cours d'e-learning sur la plate-forme CLiKc! <https://clikc.wcoomd.org/>

### CITES

- Le Collège virtuel CITES [https://cites.unia.es/index.php?lang=fr\\_utf8](https://cites.unia.es/index.php?lang=fr_utf8) contient des instructions et des cours avancés pour les douanes ainsi qu'un grand nombre de documents de référence concernant l'identification des espèces.
- D'autres outils sont disponibles à l'adresse <https://www.cites.org/fra/prag/iccwc.php/Tools>, parmi lesquels :

- La Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces protégées et aux forêts
- Le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts
- Les Guidelines on Methods and Procedures for Ivory Sampling and Laboratory Analysis (Lignes directrices sur les méthodes et les procédures d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire de l'ivoire, en anglais uniquement)
- Le Best Practice Guide for Forensic Timber Identification Guide (ou Guide de meilleures pratiques pour l'identification scientifique du bois, en anglais uniquement)

### Protocole de Montréal

Cours d'e-learning sur la plate-forme CLiKc! <https://clikc.wcoomd.org/>

- Un numéro spécial du bulletin d'information d'OzonAction centré sur les causes et les méthodes du commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi que le Training Manual for Customs Officers (ou Manuel de formation destiné aux douaniers, en anglais uniquement) sont disponibles à l'adresse <https://www.greencustoms.org/resources>
- De nombreuses publications, des manuels et un guide pour les agents chargés de l'application des lois sont disponibles, en anglais, à l'adresse <https://www.unenvironment.org/ozonation/resources?topic=257>
- Un Dossier stratégique concernant les Codes du SH pour les HFC peut être téléchargé, notamment en français <https://www.unenvironment.org/ozonation/resources/factsheet/hs-codes-hfcs-advice-countries-advance-2022-hs-code-update>

### Convention de Minamata

De nombreux documents de référence et d'appui à la mise en œuvre effective de la Convention, dont une fiche descriptive sur les principales mesures de contrôle, peuvent être consultés à l'adresse <http://www.mercuryconvention.org/Resources/Information>

# Mettre en lumière les marchandises dangereuses

Par la Direction des questions tarifaires et commerciales, Secrétariat de l'OMD

Comment le Système harmonisé contribue à un monde plus sûr et plus vert en créant des dispositions spécifiques pour les produits présentant un risque ou un intérêt sur le plan environnemental.

## Hic sunt dracones

Dans la cartographie médiévale, les dragons et autres créatures mythologiques qui apparaissaient sur les cartes du monde désignaient des territoires dangereux ou encore inconnus. Pour ce qui a trait aux marchandises posant un risque pour l'environnement, il existe des dispositions du Système harmonisé (SH) qui mériteraient à juste titre d'être illustrées par des dragons.

Certaines dispositions regroupent des produits potentiellement dangereux sous un ensemble plus large d'articles. Les marchandises potentiellement dangereuses forment ainsi des « territoires inconnus », cachés en quantité insoupçonnée dans la classe plus vaste de produits partageant le même classement mais ne présentant pas les mêmes risques. Le manque de visibilité rend le suivi et le contrôle des échanges légitimes de ces articles bien problématiques. Cette situation vaut également pour les produits qui sont préférables du point de vue de l'environnement. Toute mesure louable visant à inciter l'importation et l'exportation de marchandises qui offrent une meilleure solution de rechange du point de vue de l'environnement sera limitée si les marchandises en cause ne peuvent être facilement identifiées dans les déclarations à la frontière.

En résumé, il est essentiel que le flux des marchandises présentant un danger ou un intérêt soit clairement visible pour les autorités, les statisticiens et les décideurs politiques. La question qui se pose est donc : qu'a entrepris l'OMD pour donner plus de visibilité, dans les échanges commerciaux, tant aux produits présentant des risques pour l'environnement qu'aux marchandises qui leur sont préférables du point de vue écologique ? La réponse est simple : pas mal de choses.

## Marchandises posant un risque environnemental

Dans chaque nouvelle édition du SH, des changements sont apportés dans le but de simplifier la tâche des administrations en matière de suivi et de contrôle des échanges des

marchandises posant un risque pour l'environnement. Par exemple, les substances nouvellement contrôlées au titre de la Convention de Rotterdam (produits chimiques et pesticides dangereux) et de la Convention de Stockholm (polluants organiques persistants) sont normalement ajoutés en tant qu'articles spécifiques à la version du SH en cours d'élaboration au moment de la demande de changement.



Si l'OMD ajoute donc fréquemment dans le SH des marchandises qui exigent d'être facilement identifiées à des fins de durabilité environnementale ou parce qu'elles posent des risques pour l'environnement, les questions environnementales ont été plus que jamais au centre des débats lors de l'élaboration de la version 2022 de l'instrument. À ce jour, la version 2022 est la plus « écologique » du SH. Il serait impossible de passer en revue dans un seul article tous les amendements qui sont liés à l'environnement dans cette nouvelle version qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais nous allons ici en présenter quelques-uns à titre d'illustration.

L'un des amendements les plus spectaculaires est sans doute la création d'un jeu totalement nouveau de dispositions concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'une des catégories de déchets enregistrant la croissance la plus rapide. Les

appareils électroniques contenant souvent des substances qui sont dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, leur traitement peut comporter des dangers, surtout dans les pays n'ayant pas mis en place un système formel de recyclage et d'élimination des vieux équipements. Toutefois, réalisées parfois avec des matériaux précieux qui peuvent être récupérés, ces machines peuvent avoir une valeur économique considérable même à l'état de déchets et s'écoulent ainsi aujourd'hui dans les circuits commerciaux tant légaux qu'illégaux.

Sur cet important flux de marchandises, seuls les déchets et débris d'accumulateurs et de batteries sont classés séparément dans la version actuelle du SH, le SH 2017. La grande majorité des quelque 50 millions de tonnes de déchets et débris produits l'année dernière ne jouissent ainsi pas d'un classement propre et peuvent traverser les frontières sous des codes variés. Il devient donc extrêmement difficile, dans ces circonstances, de mesurer le volume des échanges pour ce type de marchandises à l'entrée ou à la sortie des territoires nationaux, tout comme il est très ardu de mettre en place des contrôles afin d'assurer le respect des réglementations qui encadrent les opérations de d'élimination ou de récupération.

La situation menaçait aussi de mettre en péril les travaux devant être menés au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Les Parties à la Convention ont donc présenté, par le biais du Secrétariat de la Convention de Bâle, une proposition visant à ajouter au SH les DEEE qui n'avaient pas leur propre classement. Etant donné qu'il est difficile de définir ce qu'est un déchet, il a fallu de nombreuses années de travail aux administrations Membres de l'OMD et aux Secrétariats de l'OMD et de la Convention de Bâle pour élaborer une solution réaliste.

Le SH 2022 prévoit une nouvelle position 85.49 pour les déchets et débris électroniques destinés uniquement à une opération de valorisation ou d'élimination. Il est important de noter que cette position comprend des sous-positions spécifiques pour les déchets contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs à mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou



Alexander Lerch

électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB).

Ces nouvelles mesures contribueront à faire apparaître plus clairement les échanges légitimes de ces marchandises, facilitant par la même occasion les contrôles qui s'imposent. Si le SH est principalement utilisé pour le suivi du commerce licite, le fait que ces produits ont leurs propres codes SH ouvre aussi la voie à la définition de nouvelles infractions à des fins de poursuites judiciaires contre leur commerce illicite, puisque les tentatives visant à éviter de déclarer ces produits ou à contourner leur détection devront forcément passer par un classement erroné de ces marchandises.

Un autre grand changement porte sur la création de nouvelles sous-positions pour le nouveau type de gaz, les hydrofluorocarbures (des gaz à effet de serre), couvert par l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Encore une fois, les Membres de l'OMD ont mené des travaux complémentaires exhaustifs sur le SH afin de faciliter le travail au titre du Protocole de Montréal. Il est apparu, en effet, que, si les dispositions de l'Amendement de Kigali couvrent divers hydrofluorocarbures existants, ces derniers sont normalement importés en tant que mélanges. Ainsi, il a fallu non seulement créer de nouvelles sous-positions sous le n° 29.03, mais aussi une nouvelle Note 4 de la Section VI et une nouvelle position 38.27 afin de couvrir spécifiquement les mélanges contenant les gaz couverts par le Protocole de Montréal.

Les travaux en lien avec le Protocole de Montréal constituent également l'un des meilleurs exemples de l'engagement du Conseil de l'OMD à faire en sorte que le SH apporte un appui aux Membres sur les questions environnementales. En effet, si la plupart des dispositions relatives au Protocole sont déjà reflétées dans le SH, les nouveaux engagements entrent parfois en vigueur avant la publication d'une nouvelle version du SH, comme ce fut le cas en 2019 avec l'entrée en vigueur dans certains pays de l'Amendement de Kigali. Afin d'aider ses Membres à combler l'écart entre le début de la période d'application des obligations au titre du Protocole de Montréal et la mise en œuvre de la prochaine édition du SH, le Conseil de l'OMD a adopté des recommandations en 1995, en 2011 et, plus récemment, en 2019, relatives à « l'insertion dans les nomenclatures statistiques nationales de sous-positions destinées à faciliter le recueil et la comparaison des données concernant la circulation à l'échelon international des substances réglementées conformément aux amendements au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ».

Ces recommandations spécifiques au SH contiennent des listes de sous-positions à sept et à huit chiffres que les pays sont invités à intégrer à leur nomenclature nationale afin de

pouvoir mettre en place un suivi et un recueil des données qui soient cohérents sur le plan international, en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle version du SH. Étant donné que ces recommandations sur le SH demandent en l'essence aux pays d'adopter les amendements législatifs nécessaires à leur tarif en dehors du cadre d'une nouvelle édition du SH, ces recommandations sont rarement formulées par l'OMD. Les dispositions du Protocole de Montréal constituent, d'ailleurs, la seule question sur laquelle le Conseil a adopté plusieurs recommandations afférentes au SH.

### **Marchandises plus respectueuses de l'environnement**

Si le travail réalisé sur les déchets, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les gaz à effet de serre illustre les efforts réalisés au niveau du SH afin de permettre aux douanes de gérer le commerce de produits présentant un risque écologique, d'autres changements tout aussi vastes ont été apportés au SH 2022 afin de couvrir les marchandises plus respectueuses de l'environnement. Certains amendements sont le fruit de demandes ad hoc, comme la nouvelle disposition sur les convertisseurs catalytiques et les filtres à particules pour les véhicules automobiles, alors que d'autres sont le résultat de l'étroite coopération ayant cours depuis des années avec des organisations spécifiques dans le cadre du processus de révision et d'actualisation du SH.

L'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA) et le Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR) sont deux exemples d'organisations qui sont intervenues dans le processus de révision afin de promouvoir la visibilité tant de technologies écologiquement plus viables, comme les diodes émettrices de lumière (LED) pour l'éclairage, que de produits fabriqués à partir de matières plus durables que celles qu'elles remplacent, comme le bambou. Cette collaboration s'est poursuivie et a abouti à une version du SH 2022 incluant plusieurs nouvelles sous-positions pour ce type de produits.

### **Pour un développement durable**

Les politiques de commerce international établies pour assurer un développement qui soit durable définissent des objectifs dont le suivi exige d'avoir accès à des données commerciales détaillées et de bonne qualité. Afin de s'assurer que le SH réponde à ce besoin en données sur certaines marchandises, une coopération permanente a notamment été mise en place avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre de la mise à jour du SH. Il est par exemple nécessaire de surveiller les échanges commerciaux de certaines espèces face au risque d'épuisement des ressources naturelles ou de mitiger le risque que les échanges font peser à la sécurité alimentaire de certaines populations, et des amendements sont dès lors constamment proposés afin de mettre en lumière les volumes des échanges qui ont cours concernant des produits présentant des vulnérabilités

ou qui sont importants pour certaines régions, par exemple certains produits alimentaires ou les essences de bois.

Nous n'avons présenté ici brièvement que quelques-uns des changements qui interviennent dans la version 2022 du SH. Le jeu complet des amendements couverts par la Recommandation pour le SH 2022 est disponible sur le site web de l'OMD et les amendements et les modifications peuvent y être consultés dans leur intégralité.

### Et à l'avenir ?

Le rôle du SH dans la mise en place de contrôles dits environnementaux aux frontières, notamment ceux visant à appliquer des réglementations protégeant la santé et la sécurité humaine, est pris très au sérieux et l'OMD est fière du travail qu'elle abat dans ce domaine.

Si le SH 2022 constitue un véritable progrès en soi, les efforts se poursuivent et l'OMD a déjà entamé les négociations en vue de la version

2027. Les travaux pour un nouveau cycle de révision ont dès lors commencé au sein du Sous-Comité de révision du Système harmonisé. Ils couvrent notamment le classement de produits plus respectueux de l'environnement. Des propositions de classement de marchandises présentant un risque écologique sont aussi en cours de préparation dans d'autres agences intergouvernementales.

Il revient à présent aux administrations douanières d'examiner avec attention ce dont elles ont besoin au niveau du SH afin de pouvoir honorer plus facilement les engagements pris envers l'environnement. Ensemble, nous pouvons réduire la part d'inconnu concernant les flux commerciaux des marchandises posant un risque écologique et de celles qui sont respectueuses de l'environnement en leur donnant plus de visibilité.

### En savoir +

[hs@wcoomd.org](mailto:hs@wcoomd.org)

*Les travaux pour un nouveau cycle de révision ont commencé. Il revient à présent aux administrations douanières d'examiner ce dont elles ont besoin au niveau du SH afin de pouvoir honorer plus facilement les engagements pris envers l'environnement.*



## Nos produits soutiennent l'efficacité des accords de libre-échange

**On compte, dans le monde entier, déjà plus de 400 accords de libre échange ratifiés (ALE),** apportant des avantages aux pays concernés tout en facilitant le commerce et en donnant aux entreprises des potentiels d'économie en matière de droits de douane et en offrant ainsi des avantages concurrentiels.

Cependant, ce n'est qu'en respectant à la lettre un certain nombre de règles complexes sur l'origine des marchandises et en les documentant de façon détaillée que les entreprises peuvent réellement exploiter ces potentiels d'économie ainsi que les avantages compétitifs.

A cet effet, il est nécessaire d'instaurer un processus sûr et conforme à la loi pour le calcul de l'origine de la marchandise afin d'éviter au préalable d'éventuelles amendes et des frais imprévus.

[www.mic-cust.com](http://www.mic-cust.com)

**MIC OCS vous fournit les outils nécessaires pour vous assister** à travers tout le cycle de processus de la gestion de l'origine de la marchandise pour de nombreux ALE. De l'obtention automatisée de déclarations de fournisseurs au moyen d'un nouveau portail Web pour les fournisseurs à l'établissement des déclarations de fournisseurs sortantes pour les clients en passant par le calcul optimisé de l'origine de la marchandise à partir de nomenclatures de plusieurs niveaux. MIC OCS s'assure que vous bénéficierez réellement des potentiels d'épargne offerts par les ALE.

Vous voulez en savoir plus sur MIC OCS? Contactez nous s'il vous plait:

### MIC

Tel.: +43(0)732-778496, [sales@mic-cust.com](mailto:sales@mic-cust.com)

**mic** managing international customs & trade compliance

# Coup de projecteur sur les mouvements transfrontaliers de déchets

Par le Secrétariat de la Convention de Bâle

Depuis longtemps, les échanges commerciaux de déchets dangereux et autres sont sources d'inquiétude étant donné les répercussions négatives sur la santé humaine et sur l'environnement que peuvent avoir ces déchets dans les pays qui ne peuvent les gérer correctement. Le commerce de déchets est pourtant une nécessité pour les États qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour administrer leurs propres déchets d'une manière écologiquement responsable. Les déchets peuvent également constituer une ressource qui contribue à réduire l'utilisation de matières premières et à générer de l'énergie. Un marché mondial de matières tirées des déchets (non dangereux) est d'ailleurs apparu. Le présent article se penche sur les développements récents en matière de réglementation des mouvements transfrontaliers de déchets et met l'accent sur certains des défis liés à leur mise en œuvre.

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, qui vient de fêter son 30<sup>e</sup> anniversaire, est l'un des principaux aboutissements des efforts mondiaux consentis par les gouvernements pour contrôler les mouvements transfrontaliers de déchets. La Convention prévoit un système de contrôle afin de garantir la transparence au niveau de ces transactions, que ce soit à l'exportation, en transit ou à l'importation.

La Convention couvre divers types de déchets définis comme dangereux, compte tenu de leur origine, de leur composition ou de leurs caractéristiques, ainsi que deux types de déchets définis comme « autres », à savoir les déchets ménagers et les cendres d'incinérateurs. Les déchets considérés comme n'étant pas dangereux par la Convention, mais qui ont été contaminés par des éléments les rendant dangereux, ainsi que les déchets définis par la législation nationale comme dangereux entrent aussi dans le champ d'application de la Convention.

Avec ses 187 Parties, la Convention fait l'objet d'une application presque universelle, puisque les mouvements transfrontaliers impliquant des pays qui ne sont pas Parties à la Convention sont normalement interdits. En somme, au titre de la Convention, toutes les exportations et les importations des types de déchets couverts par la Convention doivent suivre des procédures similaires dans tous les pays, ce qui rend le contrôle des mouvements transfrontaliers bien plus facile.

Les Parties à la Convention sont invitées à contrôler strictement les échanges internationaux de déchets qui ont effectivement cours à travers une procédure de notification et de consentement plus connue comme « procédure d'information et de consentement préalable », administrée dans la pratique par des « autorités compétentes » qui sont désignées par les pouvoirs publics. La Convention contraint également ses Parties à s'assurer que ces déchets soient gérés et éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement, que les quantités soient minimisées, que le

traitement et l'élimination des déchets se fassent à un endroit aussi près possible du lieu où ils ont été générés et que la production de déchets soit endiguée ou limitée le plus possible à la source. Le contrôle de ce commerce international doit donc également être envisagé dans le cadre des efforts visant à minimiser la génération de déchets et à garantir leur gestion dans le respect de l'environnement.

### Dernières évolutions

En mai 2019, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, qui est l'organe décisionnel de la Convention, a adopté plusieurs décisions, parmi lesquelles les « amendements sur les déchets plastiques » qui visent à imposer des contrôles plus stricts sur les mouvements de déchets de matières plastiques en plaçant des types supplémentaires de plastiques dans le champ d'application de la procédure de contrôle de Bâle.

En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'exportation et l'importation d'une gamme plus large de déchets plastiques sera soumise à la procédure d'information et de consentement préalables. Les gouvernements des parties exportatrices devront fournir des documents aux gouvernements des pays de transit et de destination concernant la trajectoire prévue pour ces déchets, et confirmer que les déchets en question seront gérés d'une manière respectueuse de l'environnement. Le mouvement de ces produits peut s'effectuer uniquement une fois que les pays d'importation et de transit auront donné leur consentement.

Lors de la même réunion, un « Partenariat sur les déchets plastiques » a été établi sous l'égide de la Convention de Bâle pour mobiliser les entreprises, les pouvoirs publics et les interlocuteurs du monde académique et de la société civile en vue d'améliorer et de promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques au niveau mondial, régional et national et d'en empêcher, ou tout au moins d'en minimiser, la génération. Autre élément important, des travaux techniques ont été lancés afin d'offrir aux pays et aux autres parties prenantes les orientations nécessaires sur la manière d'élaborer un inventaire des déchets plastiques et sur la façon de gérer ce flux de déchets sans porter atteinte à la santé humaine et à l'environnement. Une fois adopté par la Conférence des Parties, le document qui sera élaboré servira de base pour une recommandation officielle au niveau mondial.

Une autre priorité est d'améliorer la gestion des déchets d'appareils électriques et électroniques, également appelés DEEE. L'un des écueils rencontrés en matière de mise en œuvre de la Convention de Bâle a trait à la difficulté à distinguer ici les déchets des non-déchets. Face à ce problème particulier, la Conférence des parties a adopté une version améliorée des « directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'équipements électriques et électroniques usagés ». Le

document établit une liste de critères pour distinguer les déchets des non-déchets au titre de la Convention de Bâle et énonce les documents qui devraient être exigés par les autorités afin d'empêcher le trafic illicite de ces produits.

Outre ces importantes décisions, il convient de tenir compte de l'entrée en vigueur, le 5 décembre 2019, d'un amendement à la Convention qui interdit l'exportation de certains déchets dangereux. Connu sous le nom de « Ban Amendment » ou d'amendement « portant interdiction », cet amendement exige que les Parties qui l'ont ratifié et qui représentent les gouvernements des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), de l'Union européenne ainsi que le Liechtenstein, interdisent les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux si ces derniers sont voués à des opérations d'élimination définitive ou de réutilisation, recyclage ou récupération dans d'autres pays.

L'amendement ne couvre pas les envois « d'autres déchets » au titre de la Convention, qui inclut pour le moment les déchets ménagers et les cendres provenant d'opérations d'incinération, mais il comprendra une gamme plus large de déchets plastiques à partir du 21 janvier 2021, en vertu des amendements sur les déchets plastiques dont nous avons parlé plus haut.

L'entrée en vigueur de l'amendement « portant interdiction » revêt une importance politique toute particulière dans la mesure où il traduit la volonté au niveau international de s'assurer que les pays ayant la capacité de gérer leurs propres déchets d'une manière écologiquement viable en assument la responsabilité, tout en permettant aux pays qui le souhaitent de recevoir les déchets dont ils ont besoin comme matières premières pour leurs secteurs du recyclage ou de la récupération.

L'adoption des amendements sur les déchets plastiques et l'entrée en vigueur de l'amendement portant interdiction sont des avancées historiques et une réussite pour la Convention de Bâle qui a su mobiliser la communauté internationale afin de relever certains des défis les plus urgents en matière de pollution auxquels la planète est confrontée.

### Mise en œuvre

Comme pour la plupart des accords environnementaux multilatéraux (AEM) existants, la mise en œuvre de la Convention de Bâle exige des États signataires qu'ils établissent un cadre juridique approprié au niveau national et qu'ils le fassent strictement respecter. Tous les acteurs impliqués dans ce commerce mondial, c'est-à-dire les autorités compétentes et les parties prenantes impliquées dans un mouvement transfrontalier (le producteur, le transporteur et l'éliminateur), doivent être conscients des exigences stipulées par le traité international et par le cadre juridique national. Concernant

---

**Deux des polymères les plus couramment utilisés, à savoir le polyéthylène et le polypropylène, ne sont pas couverts par des codes commerciaux harmonisés. Cela étant, en 2019, la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de la Convention de Bâle de soumettre une proposition à l'OMD visant à identifier spécifiquement les différents types de déchets, y compris les déchets plastiques, dans la nomenclature du SH.**

---

les différentes autorités chargées d'assurer le respect des dispositions légales, elles devraient disposer d'agents bien formés dans ce domaine, établir des mécanismes adéquats de partage d'informations et de coopération, se focaliser non seulement sur les contrôles à l'importation mais aussi à l'exportation et en transit, et avoir accès à des laboratoires ainsi qu'à des infrastructures adéquates d'entreposage et d'élimination. La corruption est évidemment un autre aspect qui pose un défi à part entière.

Toutefois, même s'il y a des similitudes entre AEM quant aux défis qu'ils posent et aux dispositifs à mettre en place, la gestion écologiquement rationnelle des types de déchets qui sont couverts par la Convention présente des spécificités et des défis propres. Tout d'abord, la définition et la classification des déchets, des débris et des matières secondaires peuvent varier d'un pays à l'autre. Si la Convention énumère les catégories de déchets dangereux, comme indiqué plus haut, les Parties peuvent également définir d'autres types de déchets comme étant dangereux dans leur législation nationale et introduire des exigences concernant les procédures s'appliquant aux mouvements transfrontières de ces déchets. En outre, ce que l'on entend par produits en fin de vie, déchets non dangereux et matières secondaires peut varier d'une juridiction à l'autre et, par conséquent, un même produit pourra ne pas faire l'objet d'un examen approfondi ou d'une procédure particulière partout. Un exemple patent de cet état de fait est la gestion des appareils en fin de vie : cette filière de déchets connaît la croissance la plus rapide aujourd'hui et est ainsi devenue un énorme problème pour de nombreux pays en développement. L'une des raisons expliquant en partie l'essor de ce commerce est liée au fait que certains pays considèrent comme déchets ce que d'autres considèrent comme des appareils en fin de vie mais fonctionnels.

Par ailleurs, l'une des grandes difficultés rencontrées par la douane est d'identifier, sur la base du code du Système harmonisé (SH), si une marchandise destinée à être exportée ou importée constitue un déchet. Pour couronner le tout, le SH se centre sur la nature, la composition et les propriétés physiques d'une marchandise aux fins de son classement, tandis que la Convention de Bâle fonde sa définition du déchet sur l'intention de l'éliminer, stipulant que les déchets sont « des substances ou objets qu'on

élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national ».

La Conférence des Parties à la Convention de Bâle a souligné à quel point il est important d'établir, autant que possible, une relation directe entre les codes des déchets couverts par la Convention et le Système harmonisé (SH), en adoptant des codes spécifiques dans le SH pour les différentes filières de déchets entrant dans le champ d'application de la Convention, afin d'établir pour chaque type de produits une distinction claire entre les déchets et les non-déchets.

Il convient de noter en particulier que la version 2022 du SH inclut des dispositions spécifiques pour le classement des DEEE afin d'aider les pays à mener leur travail et à respecter leurs obligations au titre de la Convention. Cependant, pour ce qui a trait aux déchets plastiques, les dispositions du SH sont restées inchangées avec le temps. Deux des polymères les plus couramment utilisés, à savoir le polyéthylène et le polypropylène, ne sont pas couverts par des codes commerciaux harmonisés. Cela étant, en 2019, la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de la Convention de Bâle de soumettre une proposition à l'OMD visant à identifier spécifiquement les différents types de déchets, y compris les déchets plastiques, dans la nomenclature du SH.

D'autres défis restent à relever, notamment au niveau des procédures de manipulation et de sécurité pour les déchets dangereux, de la complexité de la procédure de reprise en charge en cas de trafic illicite lié à une détection initiale d'envois suspects, du recueil de preuves et de la préparation d'un dossier à des fins de poursuites judiciaires. De manière générale, le défi qui se pose en matière de mise en œuvre est dû au manque de coopération entre les entités concernées dans la chaîne d'application de la loi, étant donné que le respect de la Convention de Bâle exige une coopération effective entre les autorités compétentes chargées de la Convention, les douanes et les autres services répressifs.

### **Appui disponible**

Quatorze centres régionaux de formation et de transfert de technologies en vue de gérer les déchets dangereux et autres, et de minimiser



## Quand peut-on parler de trafic illicite ?

Est réputé constituer un trafic illicite tout mouvement transfrontière de déchets couverts par la réglementation nationale ou internationale :

- effectué sans qu'une notification ait été donnée à tous les États concernés ;
- effectué sans le consentement que doit donner l'État intéressé ;
- avec le consentement des États intéressés obtenu par falsification, fausse déclaration ou fraude ;
- qui n'est pas conforme matériellement aux documents ;
- qui entraîne une élimination délibérée de déchets (par exemple, déversement).

## Modes opératoires communément observés

- Documentation
  - Non-conformité avec la procédure de consentement préalable de la Convention de Bâle (absence de document de notification et absence de consentement préalable à l'exportation, pas de document justificatif joint à l'envoi concernant son mouvement).
  - Erreur d'étiquetage délibérée ou accidentelle (par exemple, divers, effets personnels, articles d'occasion, matières non dangereuses).
  - Utilisation de codes incorrects du SH ou de Bâle.
  - Manque de correspondance entre le contenu déclaré et le contenu véritable d'un envoi (par exemple, au niveau des quantités de déchets, du degré de contamination, de la nature du déchet).
  - Falsification des certificats de test indiquant l'état des marchandises.
- Emballage
  - Mélange de produits légaux et illégaux.
  - Moyens cachés et dissimulation.

leur génération, ont été établis pour renforcer l'application de la Convention. Ils se chargent de mener des activités de formation et de renforcement des capacités dans les régions où ils sont situés, notamment à l'adresse des douaniers. Ces activités viennent compléter les activités entreprises directement par le Secrétariat de la Convention de Bâle.

Elles incluent notamment l'examen des cadres juridiques, des mesures de contrôle du commerce et des mesures de prévention et de contrôle du trafic illégal, en vue de leur renforcement. Par exemple, au Bangladesh et au Ghana, dans le cadre d'un projet en cours intitulé « Promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques et assurer la prévention et la minimisation de la génération de déchets plastiques », une formation spécifique est impartie à la douane et aux autres autorités chargées de l'application de la loi. Des ateliers de formation similaires axés sur les déchets plastiques seront organisés par les centres régionaux dans d'autres pays en 2021 et 2022.

Le trafic illégal et le déversement des déchets posent non seulement une menace sérieuse pour la santé humaine et l'environnement mais ils peuvent potentiellement avoir des répercussions négatives sur la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales, comme l'a expliqué le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme<sup>1</sup>, y compris sur la jouissance « des droits à la vie, à la santé, à des conditions de travail sûres et saines, à une alimentation adéquate,

à l'eau potable, à l'accès aux informations, à la participation à la vie publique et des autres droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les traités internationaux et régionaux afférents ».

Le taux élevé d'adoption de la Convention de Bâle par les pays indique clairement que le sujet intéresse les États du monde entier. Toutefois, comme le montrent les résultats de l'enquête récemment menée par l'OMD sur les AEM, des efforts restent à faire pour assurer une mise en œuvre effective des dispositions de la Convention et entraver le trafic illégal de déchets.

### En savoir +

[Tatiana.Terekhova@un.org](mailto:Tatiana.Terekhova@un.org)

<sup>1</sup> Adverse Effects of the Illicit Movement and Dumping of Toxic and Dangerous Products and Wastes on the Enjoyment of Human Rights, <https://www2.ohchr.org/english/issues/environment/waste/docs/StefanoSensiPresentation.pdf>

# Couche d'ozone et protection du climat : le rôle essentiel de la douane

Par Ezra Clark, OzonAction, Programme des Nations unies pour l'environnement

La couche d'ozone, présente dans l'atmosphère bien au-dessus de nos têtes, est d'une importance vitale pour protéger les êtres vivants des rayonnements ultraviolets. Sans elle, la vie sur Terre ne serait tout simplement pas possible. Cette fine couche de gaz s'épuise, pourtant, comme conséquence des émissions de substances qui l'appauvrissent et qui sont fabriquées par l'homme, telles que les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), deux gaz utilisés avant tout pour la réfrigération et la climatisation ainsi que pour la fabrication de mousses.

En octobre 2019, plusieurs médias signalaient que le trou dans la couche d'ozone, qui se forme tous les ans au-dessus de l'Antarctique, était le plus petit jamais enregistré. La nouvelle est certes très encourageante mais elle n'indique pas que la couche d'ozone se soit pour autant reconstituée. La petite taille du trou dans la couche d'ozone est due aux températures anormalement plus élevées dans la haute atmosphère, qui empêchent ce trou d'atteindre ses dimensions habituelles. Malgré tout, la couche d'ozone se répare lentement mais sûrement, sa reconstitution pleine étant attendue pour la deuxième moitié du siècle.

## Le Protocole de Montréal

Cette « réussite » environnementale témoigne des efforts réalisés pour mettre en place les dispositions du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, accord négocié au niveau international et qui engage ses parties contractantes, les nations du monde entier, à éliminer progressivement l'utilisation de 99% des substances incriminées.

On pourrait en conclure qu'une catastrophe environnementale mondiale a pu être évitée et qu'il suffit maintenant d'attendre, tout simplement. La réalité, toutefois, est plus inquiétante. Même s'ils n'appauvrissent pas la couche d'ozone, de nombreux produits autres que les CFC et les HCFC menacent sérieusement

de réchauffer la planète. Certains ont un effet de réchauffement de l'atmosphère près de 15 000 fois plus puissant que le dioxyde de carbone.

Fort heureusement, en janvier 2019, l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal est entré en vigueur. Cet amendement historique élargit le champ d'application du Protocole aux hydrofluorocarbures (HFC), principaux produits alternatifs aux CFC et aux HCFC, engageant les pays à éliminer progressivement leur production et leur consommation conformément à des calendriers préalablement établis. Grâce à cet amendement, le Protocole de Montréal participe à la lutte contre le changement climatique. Il est estimé que sa mise en place permettra d'éviter une augmentation des températures mondiales de l'ordre de 0,4°C d'ici la fin du siècle.

En s'assurant que le commerce de ces produits chimiques respecte les dispositions du Protocole de Montréal, les douaniers contribuent directement à la protection de l'environnement et au bien-être de l'humanité. Ils sont tenus de faciliter le commerce légal des produits couverts par le Protocole et d'empêcher tout échange illicite. À ce propos, la contrebande de CFC et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone représente un énorme problème depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Montréal et, à l'heure actuelle, de plus en plus d'éléments de preuve indiquent que les CFC continuent d'être fabriqués dans l'illégalité, alors qu'ils auraient dû être complètement éliminés il y a une décennie.

Outre ce rôle répressif, la douane assure l'enregistrement et le suivi des échanges de ces produits et est chargée de rapporter des données détaillées sur leur importation et exportation, ces informations démontrant le niveau de respect d'un pays par rapport à ses engagements au titre du Protocole. La douane intervient donc à plus d'un titre au premier chef dans l'application des réglementations traduisant au niveau national les dispositions du Protocole.



Des douaniers des pays d'Afrique de l'Est apprennent comment se servir d'un identificateur de gaz réfrigérant lors d'un atelier régional d'OzonAction en Ouganda

---

*Grâce à l'amendement de Kigali, le Protocole de Montréal participe à la lutte contre le changement climatique. Sa mise en place permettra d'éviter une augmentation des températures de l'ordre de 0,4°C d'ici la fin du siècle.*

---

### Prochain chapitre

Avec l'Amendement de Kigali, que certains appellent le « prochain chapitre » du Protocole de Montréal, les douaniers sont à nouveau appelés à jouer un rôle important. Pour assurer le suivi et le contrôle du commerce des HFC, ils ont besoin d'une nomenclature nationale qui identifie clairement, sur la base du Système Harmonisé (SH) de l'OMD, les HFC les plus courants et les mélanges réfrigérants utilisés.

La Nomenclature actuelle du SH, fondée sur l'édition 2017, n'inclut pas de codes spécifiques pour les HFC. L'OMD a donc recommandé que des codes spécifiques soient créés pour ces produits dans les nomenclatures nationales, en attendant l'entrée en vigueur de l'édition 2022 du SH qui inclura, elle, bel et bien des positions spécifiques pour les HFC et leurs mélanges les plus couramment échangés.

À cet égard, sans ces codes nationaux du SH, les pays rencontreront d'énormes difficultés à appliquer le régime de licences pour l'importation et l'exportation des HFC que chaque pays signataire de l'Amendement de Kigali devrait avoir mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (ou deux ans plus tard, le cas échéant). De même, il sera très difficile de calculer la consommation de ces

substances, puisque, dans le cadre du Protocole de Montréal, la consommation est calculée sur la base des données concernant les importations et les exportations ainsi que sur toute activité de fabrication et de destruction des HFC.

### Coopération en cours

Il est de la plus haute importance que les administrations des douanes qui n'ont pas encore créé de codes du SH pour les HFC dans leur nomenclature nationale se penchent sur la question sans plus tarder et suivent la recommandation de l'OMD. OzonAction, filiale du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), et l'OMD ont publié un dossier d'information sur le sujet qui fournit des orientations détaillées sur la manière de gérer cette question.

De fait, depuis plusieurs années, les deux organisations travaillent en étroite coopération afin de mettre au point et de diffuser du matériel d'information ainsi que des outils de formation innovants, de mettre en place des opérations de lutte contre la fraude et de concevoir des exercices de partage du renseignement visant à faciliter le commerce légal des substances appauvrissant la couche d'ozone tout en endiguant les échanges illicites.

L'un des derniers ateliers organisés par OzonAction, qui s'est tenu en Ouganda, a permis aux spécialistes nationaux de l'ozone et aux douaniers des pays d'Afrique de l'Est de débattre des défis globaux rencontrés dans la région ainsi que des meilleures pratiques en matière de contrôle du commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone. La réunion a également permis à ces experts d'examiner, en toute confidentialité, les statistiques à l'importation et à l'exportation de leurs pays respectifs, de les comparer avec celles de leurs partenaires commerciaux et d'étudier les différences, de quelque nature que ce soit, dans les données rapportées.

Les participants ont pu aussi manipuler lors d'exercices pratiques des équipements permettant d'analyser les réfrigérants. Ces identificateurs sont essentiels pour identifier le ou les produits en présence étant donné la diversité des réfrigérants disponibles et échangés. Le PNUE fournit de tels équipements à plus de 100 pays et fournit une formation et du matériel d'information, y compris des vidéos, sur leur utilisation ainsi que sur les options de traitement des cargaisons de frigorigènes saisies.

Une démonstration des applications pour smartphone développées par OzonAction a également eu lieu lors de l'atelier mentionné plus haut. Les applications incluent « WhatGas? », une base de données qui permet de trouver rapidement des informations sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris leurs noms commerciaux et les mesures de contrôle qui s'appliquent à ces marchandises.

Les administrations des douanes intéressées par de tels ateliers ou qui ont besoin d'une assistance peuvent prendre contact soit avec le Secrétariat de l'OMD, soit avec OzonAction : les deux organisations sont prêtes à apporter leur plein soutien aux douaniers partout dans le monde afin qu'ils puissent garantir que le Protocole de Montréal continue de porter ses fruits... tant pour la protection de la couche d'ozone que pour la prévention de tout réchauffement ultérieur de la planète.

#### **En savoir +**

[www.unenvironment.org/ozonaction](http://www.unenvironment.org/ozonaction)





**ODASCE**

www.odasce.asso.fr

**EXPERT EN DOUANE  
DEPUIS 1972**

**INFORMATION**

**FORMATION**

**ÉVÉNEMENT**

€  
**FISCALITÉ**

**DOUANE**

**ACCISES**

**EXPORT  
CONTROL**

# La Douane soutient la révolution énergétique en Uruguay

## Par la Douane d'Uruguay

Au cours de la dernière décennie, l'Uruguay a connu une véritable révolution énergétique. Au début du siècle, le pétrole représentait 27 % des importations de l'Uruguay, et un nouveau gazoduc provenant d'Argentine était sur le point d'être mis en service. Aujourd'hui, les centrales hydroélectriques, éoliennes, solaires ou celles exploitant la biomasse fournissent 94,5 % de l'électricité du pays. Les éoliennes sont notamment débarquées en masse dans les ports du pays, en route vers leurs sites d'installation, et représentent une grande part des importations.

La Douane a soutenu ce changement. Les processus liés aux contrôles sur les importations de machines, de matériaux ou de pièces de gros volume, qui sont utilisés dans les parcs éoliens, ont notamment été adaptés afin de permettre un retrait rapide de la marchandise. L'agent en douane se porte garant en cas de régularisation ultérieure.

Elle s'est attachée également à résoudre les problèmes logistiques que posent la taille et le poids de certaines des marchandises concernées. Elle a notamment mis à disposition des importateurs des locaux spécialement réaménagés pour permettre l'entreposage de ces marchandises au port et a revu les horaires de travail des douaniers.

En outre et dans un autre registre, la Douane a également mis en place des mesures d'économie d'énergie et de tri des déchets. Tous les déchets de papier sont notamment collectés et livrés à une entreprise de recyclage qui fournit en retour à l'institution un papier recyclé, qui, une fois utilisé, est à nouveau renvoyé pour être à nouveau traité. Aujourd'hui, plus de 60 % du papier utilisé par la Douane est issu de ce système de recyclage.

### En savoir +

[www.aduanas.gub.uy](http://www.aduanas.gub.uy)



# L'exploitation forestière illégale passée à la loupe

Par Alec Dawson, militant pour la défense des forêts, *Environmental Investigation Agency*

La demande mondiale en bois et ses produits dérivés n'est satisfaite qu'en partie par les sources légales. Selon un rapport publié par INTERPOL et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 2012, l'exploitation forestière illégale<sup>1</sup> représente entre 15 % et 30 % du volume de tous les produits forestiers. Cette part est encore plus grande dans les pays tropicaux, où 50 % à 90 % du bois est considéré comme ayant été abattu illégalement.

## Des implications et des répercussions multiples

Les répercussions de ce commerce sont ravageuses à bien des égards. Les activités illégales aboutissent à des pertes de revenus pour l'État à travers, par exemple, la perte de recettes fiscales. Au niveau social, on assiste à une remise en cause des droits et des moyens de subsistance des populations notamment indigènes qui vivent dans la forêt ou aux alentours (selon les estimations, le nombre de personnes dans le monde qui dépendent des forêts pour leur survie s'élève à 1,6 milliard).<sup>2</sup>

Les répercussions environnementales, pour n'en citer que quelques-unes, se constatent au niveau de la hausse du nombre de catastrophes naturelles se produisant aujourd'hui et de la perte des forêts et des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (cause majeure de la crise climatique actuelle, en particulier compte tenu du fait que la conversion des bois et forêts en terres agricoles, par exemple, représente quelque 12 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial).

L'appétit pour le bois devrait continuer de croître, la Banque mondiale<sup>3</sup> prévoyant, par exemple, que la demande en 2050 sera quatre fois supérieure aux niveaux de 2015. Cela sera dévastateur si la demande continue d'être assouvie à travers

l'exploitation illicite de bois. La poursuite de ces activités serait notamment un signal de l'échec total des efforts des gouvernements (et partant des administrations douanières), du secteur privé et de la société civile visant à endiguer le problème.

Si la situation peut sembler grave, des moyens importants sont toutefois déployés pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites de bois. Des accords mondiaux sont signés, des réformes juridiques lancées, des investissements consentis dans la répression et une coopération promue au sein des pays et entre eux.

## Cadre juridique

L'un des principaux accords mondiaux dans ce domaine est la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), entrée en vigueur en 1975. La CITES, qui compte 183 pays signataires, vise à garantir que le commerce international de plantes et d'animaux sauvages ne menace pas la survie de ces espèces dans la nature. La Convention couvre plus de 35.000 espèces, dont 84 % sont des plantes. En vertu de cet instrument, tous les pays importateurs doivent surveiller ce commerce et s'assurer que les envois d'animaux et de plantes protégés par la CITES soient accompagnés des licences légitimes exigées.

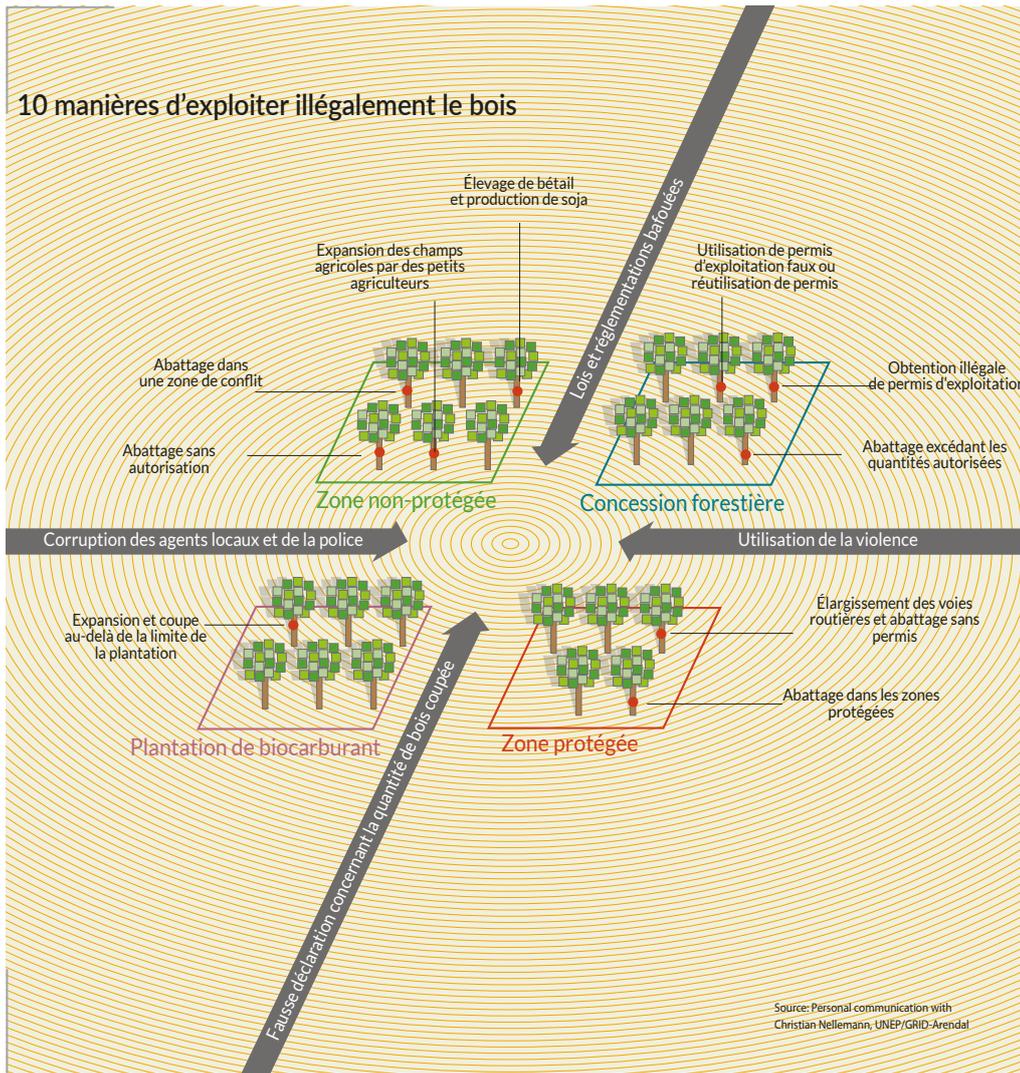
Bien que la liste des espèces protégées par la Convention n'inclue pas énormément d'arbres de bois d'œuvre, le nombre d'essences qu'elle couvre ne cesse de s'accroître. Par exemple, le bois de rose du Siam (*Dalbergia cochinchinensis*) a été ajouté en 2016, à l'instar de plus de 250 autres essences de bois de rose. Ces ajouts font suite à de nombreuses années de campagne menée par l'*Environmental Investigation Agency* (EIA), étayée par la publication de son rapport

1 Le rapport, en anglais, peut être téléchargé à l'adresse <https://www.interpol.int/content/download/5158/file/GreenCarbon,BlackTrade-IllegalLogging,TaxFraudandLaunderingintheWorld27sTropicalForestsEN.pdf>

2 [http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final\\_0.pdf](http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final_0.pdf)

3 <http://documents.worldbank.org/curated/en/240231467291388831/pdf/106467-REVISED-v1-PUBLIC.pdf>

## 10 manières d'exploiter illégalement le bois



## Dix manières d'exploiter du bois illégalement

L'exploitation forestière illégale prend plusieurs formes : abattage d'arbres dans des zones protégées ; abattage à grande échelle sans permis dans les régions éloignées, les zones de conflit et les territoires frontaliers ; opérations de blanchiment complexes où du bois légal et illégal est mélangé puis passé à travers la frontière en échange de pots-de-vin ; fraude sur le classement tarifaire pour les produits forestiers ; dépassement des concessions légales ; dédouanement ou blanchiment de bois à travers les plantations et les établissements de production de biocarburant et d'élevage. Source : <http://www.grida.no/resources/8017>

intitulé « Routes of Extinction : The corruption and violence destroying Siamese rosewood in the Mekong », qui a été traduit en chinois, en thaï et en vietnamien.<sup>4</sup>

De nombreux services chargés de la répression se centrent avant tout sur les infractions commises par rapport à la CITES. Cependant, lorsque nous parlons d'exploitation illégale du bois, nous nous référons à toute essence de bois qui est abattu, transporté et commercialisé en violation des législations nationales. Il existe différents types d'abattage illicite, qui peuvent être distingués bien que nombre de ces activités soient interconnectées (voir le graphique sur les « Dix modalités d'exploitation illicite du bois »). En dehors des infractions à la CITES, toute action de lutte contre la fraude relève donc de la législation nationale étant donné qu'il n'existe pas de réglementation internationale contre l'abattage illégal de bois,

ni de définition acceptée au niveau mondial sur ce que recouvre l'exploitation illicite.

L'une des failles dans de nombreuses lois nationales a trait au fait qu'il est totalement légal d'importer et de commercialiser du bois et des produits du bois puisés ou fabriqués en violation de la législation du pays d'origine, c'est-à-dire du pays où les arbres ont été abattus. Certains pays exigent néanmoins des importateurs aujourd'hui qu'ils s'assurent que les produits aient bien été abattus légalement. C'est le cas des États-Unis avec la Loi Lacey, qui permet d'entamer des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne sciemment en possession de bois abattu illégalement. Le but est d'imposer des sanctions sur la possession ou l'importation de bois exploité illicitement afin d'endiguer la demande, éliminant ou réduisant par ce biais les bénéfices tirés de ce trafic. L'Australie et l'Union européenne ont aussi adopté des mesures dans

4 <https://eia-international.org/report/routes-of-extinction-the-corruption-and-violence-destroying-siamese-rosewood-in-the-mekong-2/>

ce sens. Plus récemment, le gouvernement chinois a revu sa Loi sur les forêts, qui stipule à présent, en son article 65, qu'aucune entité, ni individu ne peut acheter, traiter ou transporter du bois exploité illégalement. Ce changement et les efforts des États-Unis et de l'UE laissent entrevoir une lueur d'espoir.

### Règlementation européenne

Le Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (ou Plan FLEGT de son acronyme anglais) mérite un chapitre à part entière dans le présent article. Adopté en 2003, le Plan va au-delà du simple dispositif législatif. Il est plutôt conçu pour s'attaquer aux causes profondes de l'abattage illégal de bois : corruption endémique, gouvernance défailante, manque de transparence et manque de responsabilisation des personnes chargées de la gestion des bois et forêts.

Le Plan FLEGT énonce une série de mesures auxquelles peuvent recourir l'UE et ses États membres afin de lutter contre l'exploitation illicite des bois et forêts dans le monde et il soutient l'amélioration de l'offre en bois légal ainsi que la demande accrue de bois provenant de forêts gérées de manière responsable. Il inclut par ailleurs sept mesures qui, prises ensemble, empêchent l'importation de bois illégal sur les marchés européens. Parmi ces mesures figurent les accords de partenariat volontaire (APV).

Un accord de partenariat volontaire est un traité contraignant que l'UE négocie avec un pays producteur de bois qui exporte des essences de bois et leurs produits dérivés sur le territoire communautaire. À travers des consultations impliquant plusieurs acteurs clés du secteur, une définition de la notion de légalité est convenue et les lois pertinentes sont révisées afin de mettre en place une chaîne de surveillance des flux de bois transparente, système qui est ensuite validé, notamment à travers un suivi réalisé par les représentants de la société civile. Une fois que les parties ont trouvé un accord, une licence FLEGT est délivrée pour l'exportation de bois depuis ce pays vers l'UE.

Si la procédure d'importation de ce bois dans l'UE ne peut alors que se faire sous licence FLEGT, elle ne nécessite pas de se conformer à l'autre



composant du Plan FLEGT qui est le Règlement de l'Union européenne sur le bois et les produits du bois (RBUE). Le RBUE établit des obligations de diligence raisonnée ainsi qu'une interdiction d'entrée sur le marché communautaire de bois récolté de manière illégale. Le Règlement place la responsabilité sur l'individu ou l'organisation introduisant le bois sur le marché et lui impose de mettre en œuvre un système de diligence raisonnée afin de s'assurer que le bois réponde aux exigences des lois du pays où il a été récolté.

Le premier APV a été signé avec le Ghana, suivi de la République du Congo, du Cameroun, de l'Indonésie, de la République centrafricaine, du Liberia et du Vietnam. En outre, l'UE a conclu les négociations et entamé la conclusion d'un APV avec le Honduras et le Guyana. À l'heure actuelle, l'Indonésie est le seul pays à délivrer des licences FLEGT.

L'appétit pour le bois devrait continuer de croître, la Banque mondiale prévoyant, par exemple, que la demande en 2050 sera quatre fois supérieure aux niveaux de 2015.

### Services de lutte contre la fraude

Faire appliquer les lois est bien sûr fondamental pour que la réglementation soit couronnée de succès. La coopération en constitue la pierre angulaire. Si cette coopération peut prendre des formes diverses, celle entre les administrations douanières des pays importateurs et exportateurs ainsi qu'avec les autres services publics concernés est cruciale. Il est tout aussi important de veiller à ce que des informations soient recueillies sur le terrain, qu'elles soient regroupées et vérifiées par des tierces parties, notamment par des organisations indépendantes de surveillance issues de la société civile.

Des organismes tels que l'OMD, qui travaille de concert avec des partenaires comme INTERPOL, investissent énormément d'efforts dans la promotion de la collaboration entre les douanes et les autres services concernés chargés du respect de la loi, notamment à travers des opérations de lutte contre la fraude. Une de ces opérations, l'opération Amazonas<sup>5</sup>, portait justement sur le commerce illicite de bois.

Lancée en 2014 à l'initiative de la Douane du Pérou, Amazonas a permis aux douanes et aux autorités chargées de l'application de la loi dans plusieurs pays d'Amérique latine ainsi qu'en Chine de coopérer pour identifier le bois exploité illégalement et mis sur le marché avec ses produits dérivés. L'un des principaux enseignements tirés de cette opération est que la coopération entre toutes les entités publiques chargées de superviser et de vérifier les permis légaux constitue un élément indispensable en matière de répression de la fraude, car « sans cette coopération, assurer la traçabilité des arbres prélevés s'avère impossible. »

### Contribution de l'EIA

Les organisations de la société civile, dont l'EIA fait partie, jouent également un rôle important dans la lutte contre le commerce de bois illicitement récolté. Elles jouent notamment le rôle de sentinelles et partagent les informations qu'elles recueillent avec les organismes pertinents, par exemple, avec les administrations des douanes.

La campagne de l'EIA sur les forêts vise à combattre le trafic illicite de bois en enquêtant sur les acteurs responsables de l'abattage et

de la commercialisation de bois récolté illicitement, et en mettant leurs activités à découvert. Le travail de l'organisation consiste à mener des enquêtes discrètes, en infiltrant les milieux concernés. Elle utilise également les données pour établir les tendances du commerce illégal et identifier les individus et les entreprises impliqués, tout en menant un travail de sensibilisation et de mobilisation des autorités concernées afin qu'elles prennent des mesures en conséquence.

L'une des plus grandes campagnes de l'EIA concerne la lutte contre le commerce de bois à haut risque en provenance du Myanmar, en particulier de teck, vers l'UE. Le Myanmar compte parmi les taux de déforestation les plus élevés (par exemple, selon les données officielles<sup>6</sup>, la couverture forestière est passée de près de 47 % en 2010 à 43 % en 2015, soit une perte équivalant au territoire de la Belgique) et l'abattage illégal est une des principales causes du problème, la récolte de bois dépassant très largement les limites légales imposées par le Ministère des forêts du pays. Lors des réunions des autorités compétentes responsables de l'application du Règlement européen sur le bois, les parties ont été forcées de constater qu'il n'était pas possible d'atténuer adéquatement le risque d'importations dans l'UE de teck illégalement abattu en provenance du Myanmar.

Depuis 2015, l'EIA a déposé plusieurs plaintes (ou « rapports étayés émanant de tiers », selon la terminologie du RBUE) concernant les importations de teck depuis le Myanmar à l'encontre de 15 entreprises situées dans six États membres de l'UE. La grande majorité de ces plaintes ont abouti à des mesures sanctionnant les sociétés concernées. Ces dernières ont notamment reçu des avertissements et des injonctions les empêchant de continuer à



5 [http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/media/wco-news-magazines/omdactu\\_75.pdf](http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/media/wco-news-magazines/omdactu_75.pdf)

6 <http://www.fao.org/3/a-i4808f.pdf>



importer du teck depuis le Myanmar vers l'UE. Par exemple, l'autorité compétente allemande a lancé un avertissement à tous les opérateurs du marché, signalant que le teck du Myanmar ne remplit pas les exigences du RBUE, et elle a confisqué un envoi de bois en 2019, avec l'ordre de le renvoyer vers le pays d'origine. Ces mesures répressives fonctionnent : une réduction importante d'importations de teck du Myanmar a été constatée dans les pays où les autorités ont agi.

### Résultats et défis encore à relever

Les données recueillies par le Centre de surveillance de la conservation de la nature du PNUE<sup>7</sup>, qui intervient en qualité de consultant auprès de la Commission européenne et qui rassemble les bilans des contrôles menés par les États membres de l'UE ainsi que par les pays sources afin de renforcer la mise en œuvre du RBUE, montrent que les autorités compétentes chargées d'appliquer les dispositions du Règlement sont relativement actives. Par exemple, durant la période de décembre 2017 à décembre 2018, elles ont contrôlé 1 419 entreprises en tout, dont 452 se sont révélées ne pas être en conformité par rapport aux exigences

du RBUE, ce qui a amené ces mêmes autorités à délivrer 240 avis de non-conformité et à imposer 76 amendes. Si ces chiffres semblent indiquer une volonté de voir le Règlement appliqué, la part des pénalités et autres amendes frappant les sociétés non respectueuses de leurs obligations est assez réduite. Les amendes pécuniaires sont aussi habituellement peu élevées en comparaison à la valeur du bois échangé. Récemment, une société de meubles du Royaume-Uni<sup>8</sup> a dû acquitter une amende de 13 000 livres sterling (soit près de 17 000 dollars des États-Unis) parce qu'elle n'avait pas rempli ses obligations au titre du RBUE, alors qu'elle avait déjà reçu un avertissement pour non-conformité par le passé. Il est peu probable que ce niveau de sanction soit vraiment dissuasif.

S'il est vrai que les douanes ne sont souvent pas les autorités responsables de l'application du RBUE, elles peuvent toutefois être la première ligne de défense en déterminant si le bois présente un risque potentiel et en alertant les autorités compétentes en conséquence. Elles peuvent aussi être chargées d'appliquer les mesures imposées aux entreprises en infraction et saisir ou retenir le bois entrant sur le territoire

7 <https://www.unep-wcmc.org/featured-projects/eu-timber-regulations-and-flegt>

8 <https://www.forest-trends.org/blog/uk-furniture-company-pleads-guilty-to-criminal-offences-under-the-eu-timber-regulation-as-european-enforcement-scales-up/>



### Directives pour contrôler la légalité du bois à l'intention des douanes

Élaborées par TRAFFIC et l'OMD, cette publication fournit des informations sur les flux de bois illicites, sur la façon de mener des activités de profilage des risques, sur les codes douaniers harmonisés qui devraient être utilisés pour le bois et ses produits dérivés (et comment les identifier), et sur la législation concernant le commerce de bois et les régimes de certification forestière.

*L'une des failles dans de nombreuses lois nationales a trait au fait qu'il est totalement légal d'importer et de commercialiser du bois et des produits du bois puisés ou fabriqués en violation de la législation du pays d'origine.*

de l'UE, s'il existe un risque que ce bois ait été acquis illégalement. Récemment, une opération de lutte contre la fraude a été entreprise en Belgique à l'encontre d'une société important du bois du Gabon, avec l'assistance de la Douane belge.

Les infractions douanières prévues dans les codes des douanes peuvent également contribuer à ce que le bois échangé soit considéré comme étant « exploité illégalement » aux fins du RBUE, puisque les législations applicables dans le cadre du Règlement incluent la législation portant sur le commerce et sur la douane. Ces infractions incluent notamment les classements incorrects, les déclarations d'une essence au lieu d'une autre et la sous-évaluation. Par exemple, dans le cadre d'une mesure de lutte contre la fraude dont l'EIA<sup>9</sup> a fait état en février 2019, au port de Trieste, en Italie, du teck du Myanmar a été saisi temporairement parce que la quantité de bois qui avait été déclarée comme arrivant au port dépassait le volume parti de Yangon, ce qui a amené les autorités à suspecter qu'elles étaient

en présence d'un cas de fausse déclaration afin d'éviter le paiement de taxes au Myanmar. Rien qu'au niveau financier, l'ampleur du problème au Myanmar est énorme si l'on s'en tient au rapport de Forest Trends<sup>10</sup> qui indique que le gouvernement du Myanmar avait enregistré des exportations de bois vers la Chine pour une valeur de 29 millions de dollars des États-Unis en 2014 et 2015, alors que pour la même période, la Chine faisait état d'importations de bois du Myanmar pour une valeur de 550 millions de dollars des États-Unis.

La lutte contre l'exploitation illégale de bois au Myanmar constitue un véritable défi, comme le relève l'EIA dans son rapport de 2019 intitulé « State of corruption: The top-level conspiracy behind the global trade in Myanmar's stolen teak ». L'agence y souligne par ailleurs l'importance du rôle des services répressifs, parmi lesquels la Douane, qui, en Chine, aux États-Unis et en Europe, par exemple, ne ménagent pas leurs efforts pour arrêter le commerce de teck en provenance du Myanmar. Le rapport met

<sup>9</sup> <https://reports.eia-international.org/stateofcorruption/>

<sup>10</sup> <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2019/02/MEITI-Handout-Final-A4.pdf>

également en exergue les défis associés à la responsabilisation des entreprises impliquées dans un contexte de faible gouvernance.

Les entreprises recourent souvent à deux artifices pour essayer d'éviter les mesures punitives prévues par le RBUE. Tout d'abord, si une injonction a été imposée à une société, cette dernière peut passer par d'autres compagnies ou par des sociétés prête-nom pour importer le bois à sa place et elle-même se limite à réceptionner simplement le bois, une fois qu'il a été dédouané. Ensuite, les entreprises peuvent utiliser un pays complètement différent comme point de débarquement du bois, pour autant que cet État ait une législation plus laxiste en matière de contrôle. Bien que les données de l'EIA indiquent une diminution des importations de teck du Myanmar dans les pays qui appliquent le RBUE, cette dernière est ainsi compensée par une augmentation des importations dans d'autres pays. Il est toutefois possible de détecter ce type d'évasion et de prendre les mesures nécessaires pour l'endiguer. En décembre 2019, la coopération entre les autorités compétentes néerlandaises et tchèques a permis de saisir du teck du Myanmar qui avait atterri en Slovaquie et qui traversait la République tchèque pour atteindre les Pays-Bas. La douane peut une fois de plus être la première ligne de défense pour détecter tous les types de tentatives de contournement des contrôles. Si les mêmes personnes importent du bois à travers des sociétés portant de nouveaux noms ou si le bois arrive pour être immédiatement envoyé vers un autre pays, la douane peut déceler les situations où il existe un risque de contournement des mesures en vigueur.

Si l'application du RBUE est encourageante dans la lutte contre l'exploitation illicite de bois, les défis perdurent, notamment pour les administrations des douanes. Il est souvent difficile de détecter les envois à haut risque, par exemple, tout comme il est ardu d'entamer des poursuites pour violation de la loi, et les commerçants de bois ne manquent pas de créativité pour tenter de contourner les contrôles. Les mêmes défis se posent pour les contrôles associés aux produits dérivés des essences de bois couvertes par la CITES. L'identification adéquate des produits dérivés du bois (comme du bois de rose de Siam) présente une difficulté supplémentaire au niveau

de l'espèce en soi. Dans un récent article<sup>11</sup> intitulé « Fraud and misrepresentation in retail forest products exceeds U.S. forensic wood science capacity », des chercheurs ont pu établir que 62 % des produits forestiers testés destinés à la vente au détail aux États-Unis avaient été introduits frauduleusement sur le marché. Les auteurs ont souligné l'importance de la technologie à l'appui des contrôles et de la répression de la fraude à une échelle commerciale pertinente, tout comme ils ont insisté sur le besoin d'investir dans un programme de développement des capacités systématique, notamment au niveau du matériel informatique. Encore une fois, des efforts sont consentis, notamment à travers le Global Timber Tracking Network qui est en train de mettre au point une base de données mondiale d'ADN et d'empreintes digitales des isotopes des principales essences de bois faisant l'objet d'un commerce. Cette base de données pourrait être utilisée par les laboratoires afin de vérifier que les espèces qui apparaissent dans les documents accompagnant les envois de bois soient bien correctes.

### Conclusion

Si la valeur financière du commerce de bois illicite devrait en soi inciter les pouvoirs publics à investir dans la lutte contre ce type de criminalité, les répercussions environnementales et sociales associées à ce trafic devraient leur faire prendre conscience du fait que les enjeux sont trop importants pour ne rien faire et que les tergiversations ne sont plus de mise.

Dans un tel contexte, la douane est appelée à poursuivre sa coopération avec les autres autorités, en particulier pour se pencher sur le faible niveau de sanctions imposées à l'heure actuelle, pour appuyer les réformes légales qui s'avèrent nécessaires, pour s'assurer que des lois soient conçues de manière à être applicables pour les autorités de répression de la fraude et qu'elles soient assorties des mécanismes nécessaires pour éviter les contournements, et, surtout, pour garantir que les investissements nécessaires soient consentis pour mettre fin à ce commerce illicite du bois, un commerce à la fois lucratif et ravageur pour l'environnement.

### En savoir +

[alecdawson@eia-international.org](mailto:alecdawson@eia-international.org)  
<https://eia-international.org/forests/>

---

*Si la valeur financière du commerce de bois illicite devrait en soi inciter les pouvoirs publics à investir dans la lutte contre ce type de criminalité, les répercussions environnementales et sociales associées à ce trafic devraient leur faire prendre conscience du fait que les enjeux sont trop importants pour ne rien faire.*

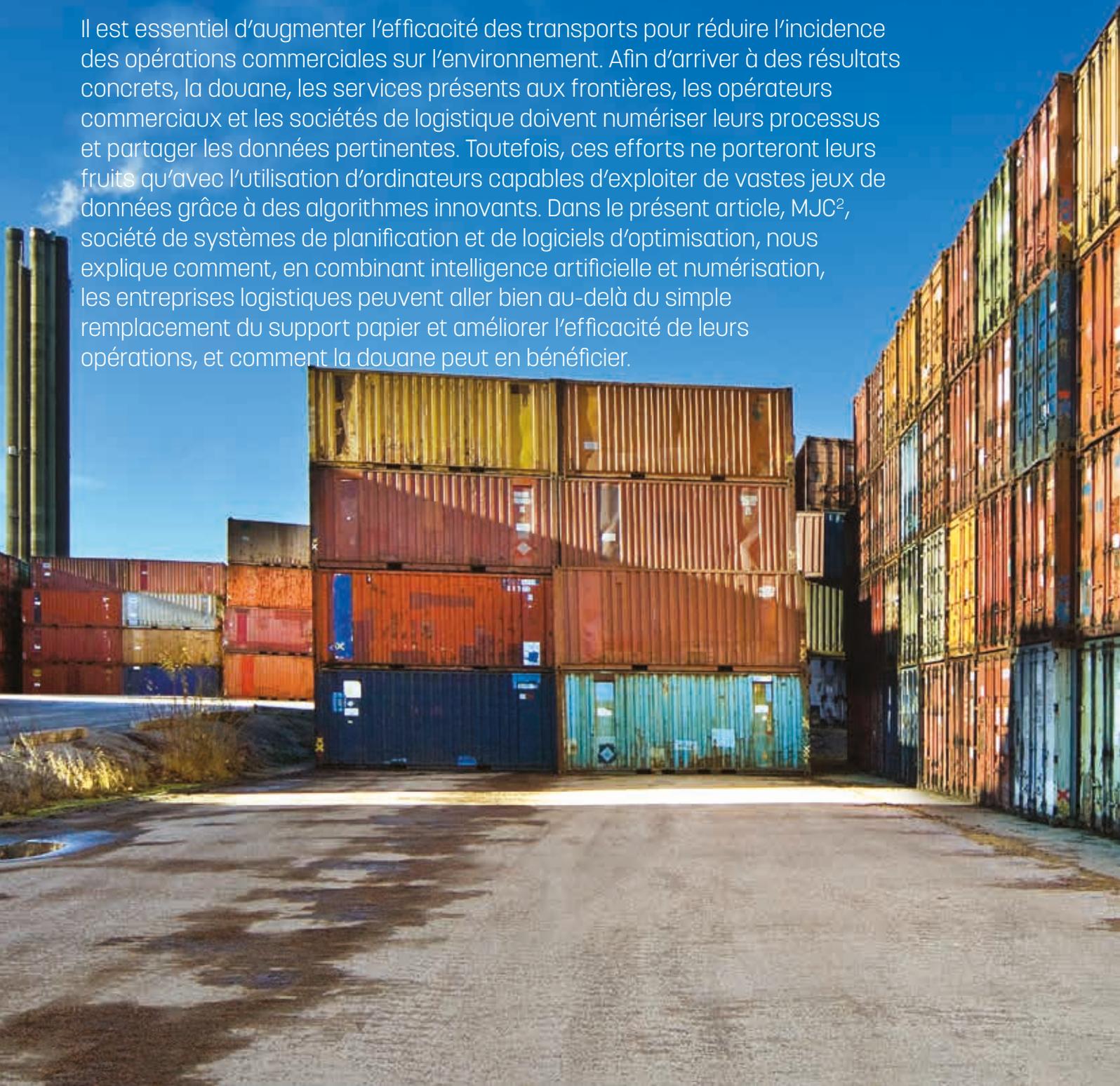
---

11 <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0219917>

# Comment la numérisation combinée à l'intelligence artificielle peut réduire l'impact des activités de la chaîne logistique sur l'environnement

Par Julian Stephens, responsable du développement technologique, MJC<sup>2</sup>

Il est essentiel d'augmenter l'efficacité des transports pour réduire l'incidence des opérations commerciales sur l'environnement. Afin d'arriver à des résultats concrets, la douane, les services présents aux frontières, les opérateurs commerciaux et les sociétés de logistique doivent numériser leurs processus et partager les données pertinentes. Toutefois, ces efforts ne porteront leurs fruits qu'avec l'utilisation d'ordinateurs capables d'exploiter de vastes jeux de données grâce à des algorithmes innovants. Dans le présent article, MJC<sup>2</sup>, société de systèmes de planification et de logiciels d'optimisation, nous explique comment, en combinant intelligence artificielle et numérisation, les entreprises logistiques peuvent aller bien au-delà du simple remplacement du support papier et améliorer l'efficacité de leurs opérations, et comment la douane peut en bénéficier.



Au cours de ces dernières années, la numérisation des opérations et processus n'a cessé de prendre de l'ampleur et des concepts tels que l'industrie 4.0<sup>1</sup> et le jumeau numérique<sup>2</sup> sont apparus. Les gouvernements et les organismes régionaux et internationaux du monde entier ont salué cette évolution et l'ont adoptée. L'OMD, elle aussi, a promu le concept de la douane numérique et des organisations comme la Commission européenne, l'Association internationale du transport aérien et l'Organisation maritime internationale ont investi des ressources importantes dans le « fret électronique » (ou e-fret), les guichets uniques et d'autres initiatives de grande envergure.

Dans le même temps, un nouvel intérêt a vu le jour autour de l'intelligence artificielle (ou IA), une discipline de la science informatique qui s'occupe de construire des machines capables d'effectuer certaines tâches en traitant des données, de reconnaître les tendances sur la base de ces données et d'appliquer des règles en conséquence.

Les deux tendances sont liées étant donné que l'IA aide à accélérer la numérisation de la chaîne logistique et ouvre de nombreuses possibilités, tant pour les entreprises et les opérateurs logistiques qui pourraient améliorer leur flexibilité et efficacité, que pour les autorités de réglementation qui pourraient capitaliser sur cette innovation pour avoir une meilleure visibilité des activités des opérateurs commerciaux et renforcer leur capacité de lutte contre la fraude.

En collaboration avec des entreprises de pointe du secteur, telles que DHL, DPD, Cosco et Kuehne + Nagel, ainsi qu'avec les administrations des douanes et d'autres autorités publiques, la société MJC<sup>2</sup> a mis au point de nouveaux algorithmes fondés sur l'IA. Les solutions informatiques développées couvrent des domaines tels que la planification logistique en temps réel, la planification de la production, l'optimisation de la chaîne logistique, la gestion de la main d'œuvre et l'établissement des horaires et des tableaux de service des employés. La participation des douanes au développement de ces solutions a été fondamentale pour nous permettre de déterminer les possibilités d'améliorer les flux de marchandises internationaux. Les administrations nous ont apporté leur expérience et leurs connaissances techniques afin de vérifier les résultats de nos recherches à l'aune des exigences et des contraintes du monde réel.

Les solutions développées se fondent sur les données qui ont été recueillies par le transporteur auprès de tierces parties impliquées dans une transaction ainsi que sur les vastes quantités de données générées par les capteurs et dispositifs

installés sur les camions, les conteneurs et les remorques. Les capteurs détectent les événements tels que l'ouverture ou la fermeture des portes, les changements de température ou d'humidité et les mouvements imprévus. Une technologie avancée de scellement détecte aussi les accès non autorisés et les possibles manipulations de marchandises.

Collecter une grande quantité de données peut être perçu par un transporteur comme une dépense extrême, mais ce coût est largement compensé par l'efficacité accrue qui en résulte. L'avantage direct pour l'expéditeur est qu'il dispose de la capacité de réorienter les envois et d'en reprogrammer le transport face à d'éventuels problèmes qu'il pourra anticiper concernant la qualité des produits ou leur heure d'arrivée présumée, augmentant ainsi la réactivité de la chaîne logistique et réduisant les coûts.

### Un cercle vertueux

Disposer d'informations sur les événements ou incidents relatifs à une cargaison présentent aussi un intérêt pour la douane, et les sociétés de logistique et de transport devraient par conséquent envisager de partager certaines informations de manière automatique avec les douanes afin d'augmenter l'efficacité de la chaîne logistique. De la perspective douanière, l'adoption par les transporteurs de telles solutions présente de nombreux avantages : les données qu'ils exploitent sont produites en temps réel et sont de qualité puisque ce sont les mêmes que celles que les expéditeurs et les autres opérateurs impliqués dans la transaction utilisent pour alimenter leurs algorithmes d'intelligence artificielle et pour détecter les erreurs et les omissions bien plus en amont dans le processus de transport.

Ainsi, si à première vue les solutions octroyant plus de flexibilité et de fluidité aux transporteurs et aux prestataires de services logistiques peuvent apparaître comme une source de nouveaux problèmes pour la douane, dans les faits, elles présentent d'importants avantages, notamment un accès à davantage de données de meilleure qualité, au service d'une meilleure évaluation des risques. Par exemple, la visibilité intégrale de l'itinéraire suivi par un camion ou un conteneur, complétée par un résumé des arrêts imprévus ou des temps d'immobilisation inhabituels ainsi que par des informations de haute qualité sur la nature des marchandises, comme les informations contenues dans le manifeste ou d'autres documents et formulaires, peut déboucher sur un énorme gain de temps.

La visibilité que ces solutions offrent contribue également à réduire la charge de travail de la douane et lui permet de mieux planifier le déploiement de ses ressources afin de

1 La notion d'industrie 4.0 renvoie à l'intégration généralisée des technologies de l'information et de la communication, contribuant à la convergence du monde réel et du monde virtuel dans la production industrielle.

2 Un jumeau numérique est un modèle virtuel d'un processus ou d'un produit de service. Des composants dotés de capteurs rassemblant des données sur la situation, l'état de fonctionnement ou la position en temps réel d'un objet matériel sont incorporés à cet objet. Ces composants sont connectés à un système en nuage qui reçoit et traite les données recueillies par les capteurs dans leurs activités de suivi. Ces informations peuvent ensuite être analysées.

gagner en efficacité. Un dédouanement plus rapide et une réduction des coûts et des délais de livraison pourront encourager les expéditeurs à passer à des modes de transport plus écologiques mais moins évidents pour eux (tels que le train au lieu du camion) et à utiliser davantage les ports régionaux ou secondaires et les centres multimodaux. Cela permettrait de réduire la pression sur les principaux ports et terminaux de fret internationaux, facilitant ainsi la gestion des procédures douanières et de la mainlevée à ces endroits.

### **Commerce électronique et réseaux de transport**

L'un des secteurs où l'application de cette technologie peut véritablement améliorer les activités logistiques est le commerce électronique, où les délais de livraison et la fluctuation de la demande représentent normalement une source de tracas pour les opérateurs commerciaux.

Les sociétés de transport exprès et les opérateurs postaux dépendent de réseaux de transport multimodaux strictement synchronisés : transport aérien, transport ferroviaire, transport de ligne et livraison en fin de parcours sont étroitement liés. Le « transport de ligne » désigne le mouvement des marchandises par quelque mode de transport que ce soit (terrestre, aérien ou par voie navigable) entre des villes éloignées. Le scénario est le suivant : un transporteur prend livraison des marchandises auprès de plusieurs expéditeurs à un dépôt donné. Au dépôt, les marchandises ayant une destination commune sont groupées dans des remorques pour être transportées vers un centre de tri (une plateforme de correspondance) ou vers un autre dépôt (centre de distribution). Au centre de tri, les marchandises provenant d'origines différentes sont à nouveau triées et groupées pour être transportées vers leur destination. C'est à cet ensemble de centres, dépôts, tracteurs, remorques, dockers et chauffeurs que l'on fait référence en parlant de « réseau de transport de ligne », et c'est grâce à ce réseau que le secteur du transport de fret est capable d'assurer un haut débit d'activités de manière efficace.

Le commerce en ligne est caractérisé par le fait que le nombre d'envois s'accroît fortement certains jours de la semaine et durant les pics saisonniers. Les goulets aux principaux terminaux et centres sont donc courants et génèrent

d'énormes coûts pour les opérateurs, en même temps qu'ils exercent une énorme pression sur la douane et les autorités chargées de veiller à la sécurité. Pour faire face à cette fluctuation, les fournisseurs de services logistiques qui ont numérisé leurs procédures peuvent utiliser l'IA afin d'optimiser leurs flux d'activités et communiquer également à la douane les changements intervenant constamment dans les horaires de mouvement des marchandises en temps réel, afin de lui permettre d'adapter et d'affiner la planification de ses activités.

Par exemple, un opérateur qui transporte des marchandises vers ou depuis l'aéroport peut utiliser le logiciel d'optimisation de la logistique en temps réel de MJC<sup>2</sup> pour programmer et optimiser les mouvements des camions et de leurs conducteurs. L'optimisation des charges à bord des camions et la minimisation des parcours à vide et des heures de conduite perdues peuvent aboutir à d'énormes économies de coûts opérationnels. En outre, si la société dispose d'appareils de contrôle dans son centre principal et d'un système de gestion de sa flotte, à travers des équipements connectés qui recueillent les données sur l'endroit où se trouvent les véhicules et leur activité en temps réel, les algorithmes d'IA peuvent détecter toute activité suspecte, comme un arrêt à un endroit inopiné ou les déviations par rapport à l'itinéraire initialement prévu et sans raison apparente. De tels renseignements de suivi et les alertes correspondantes peuvent être communiqués automatiquement au système douanier pour alimenter le processus d'évaluation des risques. Cela permet à la douane de décider sans risque d'accélérer le traitement des envois qui ont été contrôlés préalablement et qui sont transportés en toute sécurité entre des lieux « de confiance », c'est-à-dire qui passent par des endroits considérés comme répondant à certains critères de sécurité. Les opérateurs de services de logistique peuvent, eux, ainsi déployer leurs activités plus efficacement, tout en réduisant leurs coûts mais aussi leur impact, quel qu'il soit, sur l'environnement.

### **Une logistique déstressée**

Bien qu'elles ne soient pas soumises aux mêmes contraintes de temps que le secteur du courrier et de la livraison exprès, les sociétés de transport de marchandises conteneurisées subissent une pression considérable, compte tenu des attentes des clients et de considérations d'ordre environnemental.

---

*Les activités commerciales génèrent des émissions de gaz à effet de serre à travers le transport des marchandises. Bien plus que le choix du mode de transport et les kilomètres parcourus, l'impact environnemental du transport de marchandises dépend en grande partie de la performance du système logistique.*

---

La synchronodalité est un concept relativement nouveau, qui désigne le réacheminement du fret à travers un réseau multimodal en réponse à des problèmes opérationnels, tels que les retards, les embouteillages et les changements constants d'exigences de la part des clients. Le logiciel de logistique synchronodale de MJC<sup>2</sup> met à profit ce concept : des algorithmes analysent les données de parties diverses, ainsi que les flux de données générés tout le long du parcours de la cargaison, pour planifier ou modifier l'itinéraire de chaque envoi sur la base de la situation du moment sur le réseau. Les avantages pour l'expéditeur et le prestataire de services logistiques sont évidents : une réduction des coûts et de l'empreinte écologique accompagnée d'un gain en fiabilité.

Comme nous l'avons déjà expliqué, les opérations douanières peuvent bénéficier grandement de cette technologie, et pour rester dans le sujet du présent article, tous les acteurs en présence ont tout à y gagner. La synchronodalité exige que des données électroniques de qualité soient échangées entre les expéditeurs et les opérateurs de services logistiques. Toutes les parties ont intérêt à fournir des données de haute qualité dans la mesure où les économies qui en découlent dépassent de loin le coût que suppose la saisie de ces données, pour autant que l'intégrité et la qualité de ces données soient garanties. Pour la douane, il s'agit d'une situation idéale : elle reçoit des renseignements précis et en temps opportun sur le type de marchandises, leur provenance, le chemin qu'elles ont suivi et leur mouvement ou leur destination prévus par la suite. De plus, les algorithmes équilibrent les variations dans le flux de marchandises, atténuant les plus grandes variations en jouant avec les différents terminaux et les liaisons de transport afin d'arriver à des temps de transit plus fiables.

Il s'ensuit que la charge de travail de la douane s'équilibre en fonction et devient plus prévisible. La douane peut donc offrir des avantages aux sociétés de logistique en leur proposant un dédouanement plus rapide des marchandises ; elle peut aussi considérer que les couloirs utilisés par les entreprises concernées sont des « circuits commerciaux fiables », dont l'intégrité peut être validée grâce aux données en temps réel qui sont utilisées par les algorithmes synchronodaux.

### **Vie professionnelle, vie privée et durabilité**

Jusqu'à présent, nous avons mis l'accent sur la durabilité du point de vue de l'environnement. Cela dit, le secteur de la logistique a de plus en plus de mal à recruter de bons effectifs et à retenir les meilleurs éléments. Encore une fois, la combinaison de l'IA et de la numérisation peut aider à relever le défi.

La solution de MJC<sup>2</sup> augmente l'efficacité intrinsèque de la main d'œuvre à travers une meilleure planification et une reprogrammation dynamique des horaires de travail, en fonction des demandes. Par exemple, un manutentionnaire aérien peut utiliser le système d'optimisation de la manutention des cargaisons pour gérer les étapes de traitement (déchargement, documents, contrôle, chargement, etc.) et maximiser ainsi l'utilisation des équipements, de l'espace d'entreposage et des personnes, dans le but de fournir un bon service à la compagnie aérienne tout en réduisant les coûts opérationnels. Il en résulte une charge de travail plus équilibrée pour les employés, qui ne doivent plus travailler de longues heures ni des heures supplémentaires non planifiées.

Le même principe s'applique à tous les aspects de la chaîne logistique, notamment aux activités douanières. Il existe une forte demande pour l'élaboration de tableaux de service « à la demande », c'est-à-dire où les horaires de travail des employés sont organisés selon la charge de travail, mais une telle pratique ne pourra devenir réalité que si l'administration ou l'entreprise dispose d'une bonne visibilité de la charge de travail et des règles et des procédures à suivre, visibilité que peut justement fournir la synchronodalité.

### **Conclusions**

Les activités commerciales génèrent des émissions de gaz à effet de serre à travers le transport des marchandises. Bien plus que le choix du mode de transport et les kilomètres parcourus, l'impact environnemental du transport de marchandises dépend en grande partie de la performance du système logistique. Il est essentiel d'améliorer les flux logistiques, non seulement pour réduire les coûts pour les sociétés mais aussi pour atténuer les effets du commerce sur l'environnement.

À cette fin, la numérisation des processus et l'utilisation de l'IA sont indispensables. En effet, si le recueil de renseignements dématérialisés et de qualité est fondamental, d'un point de vue opérationnel, il doit s'accompagner de l'utilisation de systèmes d'IA. Sans cela, le personnel chargé d'analyser les informations sera vite dépassé et les prestataires de services de logistique ne pourront optimiser leurs activités. En rendant possible et en encourageant la saisie et le partage de données électroniques concernant les transactions, les systèmes d'IA ouvrent également de nouvelles perspectives pour les services chargés de l'application des lois qui peuvent les utiliser pour surveiller les activités et recevoir des alertes lorsque des événements suspects ou exceptionnels sont relevés.

### **En savoir +**

[info@mjc2.com](mailto:info@mjc2.com)

[www.mjc2.com](http://www.mjc2.com)

**Rapiscan**  
systems

**AS&E**

Part of the OSI Systems family of security companies



# CARGO SCANNING & SOLUTIONS

TO COMBAT TRADE FRAUD, SMUGGLING, & TERRORISM

Secure your port of entry and enhance operational efficiencies. Our industry-leading cargo inspection technology helps to uncover threats and contraband while our data integration platform collects and combines information from your operation to automate processes, control workflows, and deliver actionable intelligence. With decades of experience in cargo scanning and solutions, we can define and deliver the ideal screening program for your mission.



**EAGLE**

[rapiscan-ase.com/eagle](http://rapiscan-ase.com/eagle)

# Coup de projecteur sur les activités de communication interne de l'Administration fiscale du Mexique

Par l'Administration fiscale du Mexique

Conscient de la valeur de son capital humain, l'Administration fiscale mexicaine a concentré son attention sur son personnel dans le but de motiver ses effectifs et de faire en sorte qu'ils soient fiers de travailler pour l'administration. Dans le présent article, elle met en lumière la manière dont elle communique avec son personnel afin de construire une organisation participative, dont tous les membres s'efforcent d'atteindre le même objectif.

Toute organisation qui souhaite atteindre ses objectifs institutionnels doit pouvoir compter sur un personnel engagé, enthousiaste et faisant preuve d'un esprit d'équipe. À cet effet, l'Administration fiscale mexicaine (SAT - Servicio de Administración Tributaria) a établi une stratégie de communication interne basée sur quatre notions piliers qui constituent le fondement et le fil conducteur de toutes les activités entreprises par son Unité de communication.

Ces quatre notions sont :

- 1. L'identité :** sur ce pilier s'articulent toutes les activités favorisant et encourageant un sentiment d'appartenance.
- 2. L'éthique et les valeurs :** ce pilier couvre toutes les activités relatives à la promotion des valeurs du SAT et à son concept de responsabilisation et de reddition de compte.
- 3. Le développement professionnel :** ce pilier porte sur toutes les initiatives qui ont vocation à favoriser l'amélioration des compétences et l'utilisation efficace des ressources institutionnelles.
- 4. Le développement humain :** ce pilier a trait aux activités ayant pour but de garantir le bien-être intégral du personnel et qui regroupe, de ce fait, toutes les activités mentionnées plus haut en un seul intitulé.

Au cours de l'année, nous élaborons en moyenne quelque 25 stratégies qui visent à influencer le comportement et l'éthique de travail des plus de 33 000 employés répartis dans plus de 180 bureaux ou représentations à travers le pays, dont 55 bureaux de « service au contribuable » et 49 bureaux de douane. Nous avons également créé huit canaux de communication différents pour disséminer les messages et les informations auprès de notre public-cible :

- IntraSAT, service d'Intranet du SAT ;
- SAT Avisa, un logiciel qui nous permet d'envoyer des notifications par courriel à des groupes spécifiques de personnes au sein de l'administration ;
- Radio SAT, service radio du SAT qui couvre l'intégralité du pays ;
- les écrans de TVSAT : bien que nous n'ayons pas de chaîne de télévision propre, nous utilisons les écrans de télévision installés dans tous nos bureaux à travers le pays pour diffuser des vidéos, avec la possibilité d'offrir des programmes personnalisés pour chaque bureau ;
- un calendrier numérique et des fonds et économiseurs d'écran qui nous permettent de transformer tous les écrans d'ordinateur en tableaux d'affichage pour nos messages.

---

*Le personnel de l'Administration fiscale mexicaine est constitué de personnes de tous âges, ayant un parcours académique et une expérience professionnelle diversifiés et assumant des fonctions très différentes. La création d'un sentiment de cohésion auprès d'une telle variété d'individus constitue un véritable défi mais elle est essentielle pour assurer la solidité de l'institution.*

---



Cette affiche, créée dans le cadre de la première étape de la campagne en décembre 2018, rappelle le rôle de l'Administration fiscale. On y lit : « Nous avons une tâche qui exige que nous donnions le meilleur de nous-mêmes : transformer le Mexique. Faisons-le ensemble ! »



Cette affiche, créée pour la phase deux de la campagne, porte le message suivant : « Grâce à ton engagement et ta participation, nous avançons dans ce projet de créer une nation. Continuons à transformer le Mexique ! Faisons-le ensemble ! »



Cette affiche, créée pour la phase trois de la campagne, porte le message suivant : « #ResultadoSAT. Nous avons collecté 17,308 millions de pesos en plus grâce à nos contrôles. Nous apportons notre contribution à la transformation ! »

### Statistiques concernant le personnel

Le personnel de l'Administration fiscale mexicaine est constitué de personnes de tous âges, ayant un parcours académique et une expérience professionnelle diversifiés et assumant des fonctions très différentes. La création d'un sentiment de cohésion auprès d'une telle variété d'individus constitue un véritable défi mais elle est essentielle pour assurer la solidité de l'institution.

Selon des informations recueillies au sein de l'administration, sur les 33 000 employés que compte l'administration dans tout le pays, 54 % sont des femmes et 46 % des hommes, ce qui reflète clairement l'importance que l'institution attache à la parité. Depuis 2019, l'équipe de direction de l'Administration fiscale est par ailleurs constituée principalement de femmes.

Concernant la pyramide des âges, 23 % des membres du personnel ont entre 55 et 65 ans (baby-boomers), 56 % ont entre 30 et 55 ans (génération X), tandis que les 21 % des employés restants sont âgés de moins de 30 ans (génération Y et Z).

Le plus grand nombre d'employés travaillent à Mexico, où se concentrent 30 % des effectifs. 30 % de plus travaillent dans

les États mexicains de Baja California, Jalisco, Nuevo León, Tamaulipas et Veracruz. 25 % du personnel de l'Administration fiscale travaillent sur les questions relatives à la douane ou aux zones franches, tant au siège que sur le terrain.

Lorsque nous élaborons des stratégies de communication ou des messages, nous devons tenir compte de toutes ces données. Le message à communiquer et le canal médiatique à utiliser seront définis selon le type de personnel visé.

### Contexte actuel

Avec l'arrivée du gouvernement actuel, de nouveaux objectifs ont été définis pour tous les services gouvernementaux. En décembre 2018, nous avons lancé une initiative afin de communiquer le message du Président de la République à tout le personnel, dans le but de mobiliser chaque membre de notre institution autour de notre objectif commun : transformer le Mexique.

Notre stratégie s'est divisée en trois étapes. Durant la première phase, nous nous sommes concentrés sur la dissémination du message officiel de la Présidence sur le besoin de contribuer à la transformation du Mexique. Dans un deuxième temps,



Une affiche a été créée dans le cadre de la campagne « Yo soy SAT », avec le message suivant : « Je suis la SAT et j'aime le Mexique ! »

nos efforts se sont focalisés sur le renforcement de la valeur de notre capital humain. Enfin, au cours de la troisième étape, notre priorité a été de promouvoir les bons résultats obtenus par l'Administration fiscale.

### Yo soy SAT - Je suis la SAT

L'Administration fiscale, ou SAT de son acronyme en espagnol, est une organisation active, qui ne cesse d'évoluer. Par conséquent, toute campagne visant à créer un sentiment de fierté au sein de notre institution doit être adaptée régulièrement afin de refléter ce qui se passe dans les divers services. Pour compliquer encore les choses, et comme indiqué plus haut, le personnel travaille dans des domaines différents, au point que certains départements ou certaines unités pourraient se considérer comme des entités indépendantes par rapport aux autres. De fait, certains individus peuvent même penser qu'ils ne font pas partie de la même institution.

L'Administration générale de la douane fait partie de l'Administration fiscale mais elle remplit des fonctions spécifiques. Elle compte plusieurs bureaux, répartis sur l'ensemble du territoire national, et divers types d'employés ayant chacun un profil unique. Construire un sentiment d'appartenance au sein de ce groupe d'individus représente, en soi, un défi.

En matière de communication institutionnelle, nous concentrons nos efforts sur le renforcement du sentiment d'appartenance au sein de chacune des unités qui forment l'Administration fiscale, tout en essayant de nous assurer que le personnel qui y est déployé se sente proche des autres unités et bien intégré au sein d'une Administration fiscale plus vaste, et ce afin d'encourager la collaboration entre toutes les entités qui la composent.

Au cours des derniers mois de 2019, nous avons lancé une campagne de promotion du travail

que mènent les différents départements de l'Administration fiscale, et nous avons élaboré un nouveau slogan institutionnel : « Yo soy SAT » ou « Je suis la SAT ». « Yo soy SAT » a été utilisé en tant que phrase-signature lors de la publication de plusieurs vidéos sur Twitter qui montrent des employés de la SAT dans l'exercice de leurs fonctions. L'objectif était de mettre l'accent sur l'aspect humain de l'institution et d'illustrer la diversité de notre mission.

Le slogan est simple et véhicule un sentiment d'appartenance. Lorsque les employés l'utilisent, la frontière entre les buts institutionnels et personnels s'estompe et la poursuite des objectifs gagne encore en importance. La campagne permet également au public d'identifier l'Administration fiscale avec des personnes réelles et non plus comme une entité abstraite.

La création d'un sentiment de cohésion au sein d'une institution exige un peu plus que des campagnes de communication et d'information. Nous devons également participer aux procédures de recrutement et nous assurer que tous les nouveaux employés, en particulier ceux pour qui la douane et le commerce sont de nouveaux domaines, connaissent les valeurs de l'Administration fiscale, ce qui sous-tend son identité, ce que le slogan « Je suis la SAT » signifie, afin qu'ils puissent véritablement incarner la culture de l'institution.

L'objectif pour 2020 est d'utiliser le slogan « Je suis la SAT » afin d'enclencher une réflexion sur ce que l'Administration fiscale représente pour tous ceux et celles qui y travaillent : son histoire, ses valeurs et ses objectifs. La tâche n'est pas aisée mais nous comptons honorer notre engagement et relever le défi.

#### En savoir +

[@SATMX](https://www.facebook.com/satmexico)

## Saisi, identifié, étudié et rendu !

### Comment le *British Museum* met son expertise au service des forces de répression britanniques

Par St John Simpson, département du Proche et du Moyen-Orient, *British Museum*

Lorsque les autorités chargées de la lutte contre la fraude ou encore les acteurs du marché de l'art soupçonnent que des biens culturels ont été acquis illégalement, ils doivent s'adresser à des experts qui soient en mesure de déterminer la qualité, l'origine et la valeur des objets. Au Royaume-Uni, ce rôle revient au *British Museum*. Dans le présent article, St John Simpson, du département du Proche et du Moyen-Orient, décrit le rôle du *British Museum* dans la lutte contre le trafic d'antiquités et évoque quelques exemples de restitution d'antiquités à leurs propriétaires légitimes.

Le *British Museum* est le principal organe de conseil au Royaume-Uni pour toute demande ou enquête portant sur des antiquités et il travaille donc en étroite collaboration non seulement avec les autorités chargées du respect de la loi, telles que la *UK Border Force*, le Service des recettes fiscales et des douanes de Sa Majesté, l'Unité des arts et antiquités de la Metropolitan Police ou encore l'Arts Council, mais aussi avec les acteurs du marché tels que l'Art Loss Register, les salles de vente aux enchères, les antiquaires et marchands d'art et les collectionneurs privés.

#### Le protocole suivi

Notre conseil est demandé de manière tout à fait confidentielle. Si les objets s'avèrent être anciens et en violation avec les lois portant sur les antiquités et autres, et/ou ne pas correspondre avec la déclaration qui les couvre, nous en notifions le musée du pays qui nous paraît être le lieu d'origine des biens, demandons l'autorisation de poursuivre notre enquête et informons la représentation diplomatique du dit pays à Londres.

Si nous intervenons à la demande d'une autorité répressive, nous élaborons un rapport officiel, nous cataloguons et photographions les objets

Flasque pour cosmétiques datant d'il y a 4.000 ans, provenant d'un cimetière pillé en Afghanistan



et, dans certains cas, nous effectuons une analyse scientifique afin de répondre à des questions que nous pourrions avoir dans le but d'étayer une hypothèse ou simplement dans le cadre de notre travail de recherche.

Nous n'intervenons plus jusqu'à ce que nous soyons informés de la confiscation des biens en cause ou de l'abandon de toute revendication les concernant et qu'ils vont être rendus au pays pertinent. À ce moment-là, nous préparons un « rapport sur l'état de conservation » des objets, rédigeons un communiqué de presse et informons les journalistes spécialisés en art que la question pourrait intéresser. Dans le même temps, nous travaillons avec le musée et la représentation diplomatique concernés afin d'assurer une restitution des biens aussi pratique que possible, suivant un calendrier convenant à toutes les parties, et tenons informées les instances gouvernementales impliquées.

Nous avons mis au point ce protocole dans un premier temps avec nos collègues du Musée national d'Afghanistan et nous l'avons suivi depuis lors avec le Conseil d'État des antiquités et du patrimoine irakien et avec le Ministère de la culture d'Ouzbékistan. Dans chaque cas, ce protocole s'est révélé extrêmement positif et nous avons l'intention de nous y tenir avec d'autres pays à l'avenir.

## Afghanistan

Il y a onze ans, en février 2009, nous avons renvoyé vers Kaboul 22 caisses de plus de trois tonnes, contenant plus de 1.500 objets saisis en Grande-Bretagne entre 2003 et 2007. La logistique, complexe, compte tenu de l'ampleur de l'opération, et relativement coûteuse, a été prise en charge par le Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth britannique (le « Foreign Office ») et la Croix-Rouge internationale. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants.

Parmi les biens rendus figuraient des flasques en cuivre pour cosmétiques, des miroirs et des armes qui avaient été pillés dans des tombes datant d'il y a 4.000 ans dans le nord de l'Afghanistan. Il y avait aussi des objets de la civilisation grecque antique, de l'époque médiévale et de périodes ultérieures. Des photographies d'un assortiment de ces objets ont été utilisées pour compléter la Liste rouge des antiquités afghanes en péril publiée par le Conseil international des musées. Certains de ces biens sont maintenant exhibés au Musée national d'Afghanistan à Kaboul.

En juillet 2012, juste avant les Jeux olympiques de Londres, un deuxième grand envoi vers Kaboul a été réalisé par avion militaire avec l'aide généreuse des Forces armées britanniques. Il s'agissait d'objets bien connus qui avaient été volés au musée de Kaboul durant la guerre civile et qui avaient été retrouvés auprès de particuliers en Grande-Bretagne et au Japon dans le cadre de cinq enquêtes différentes menées par la *UK Border Force* et la Metropolitan Police, puis rachetés au nom des autorités de Kaboul par John Eskenazi, un marchand d'art respecté. Notre rôle s'est résumé à celui d'intermédiaire.

Le carreau en céramique volé en Ouzbékistan et restitué à l'occasion d'une cérémonie officielle au *British Museum*





© British Museum

Une pièce babylonienne saisie par la UK Border Force est présentée à des représentants du gouvernement britannique dans le cadre d'une cérémonie de restitution officielle à l'Ambassade d'Irak

Les 821 objets ont été remis en état, soumis à une analyse scientifique, repris dans des publications et exposés au *British Museum* avant d'être soigneusement emballés en vue de leur restitution. Ces antiquités dataient de périodes similaires à celles mentionnées plus haut. Quelques pièces étaient des objets que l'on trouve typiquement dans les cimetières, tels que des cachets-sceaux en alliage de cuivre, des pots de cosmétiques et des récipients en chlorite, mais il s'y trouvait également des articles de périodes postérieures tels que des bols en pierre avec des incrustations de couleur, dont les plus connues proviennent du site lourdement pillé de la ville hellénique d'Aï Khanoum, dans le nord de l'Afghanistan.

En analysant ces objets, nous avons découvert que le fard ancien pour les yeux contenu dans un récipient vieux de 4.000 ans avait été fabriqué à base de céruse. Nous avons réussi à identifier l'essence de bois à l'intérieur de la tige d'une arme remontant à l'Âge de bronze et en confirmer la datation au carbone 14, qui la plaçait entre le 19<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle avant notre ère. Enfin, nous avons pu établir que des têtes miniatures taillées dans le bois, et à l'aspect pour le moins surprenant étaient des fausses antiquités, la radiodation nous permettant d'affirmer avec un taux de fiabilité de 91,7% qu'elles avaient été fabriquées entre 1988 et 1990. Nous sommes en train de mettre la dernière main au rapport de nos conclusions et au catalogue des objets. Cet ouvrage se penchera également sur les

tendances en matière de saccage et de trafic illicite d'antiquités en Afghanistan à partir des années 1960.

La restitution des objets avait été annoncée par le premier ministre britannique de l'époque, David Cameron, au cours d'une visite officielle à Kaboul. L'annonce avait été suivie d'une cérémonie de remise formelle des objets. Le Musée national d'Afghanistan et le *British Museum* avaient publié simultanément des communiqués de presse identiques, en dari et en anglais, et plusieurs articles de presse étaient parus dans la presse locale et internationale.

Le 9 mai 2016, nous avons eu la chance de pouvoir rendre aux autorités de Kaboul un autre objet important qui avait également été dérobé au Musée national durant la guerre civile, dans les années 1990. Il s'agissait d'un bol en cuivre étamé, gravé d'une inscription et datant de l'ère des Safavides, qui avait été acheté en toute bonne foi à Djeddah, en 1994, par un couple d'expatriés qui vivait à l'époque en Arabie saoudite. Le vendeur de l'objet était un antiquaire afghan et il semble aujourd'hui que d'autres articles de l'ère islamique volés ou exportés illégalement depuis l'Afghanistan aient été vendus en empruntant le même itinéraire, ce qui permet d'espérer qu'ils seront retrouvés un jour en Arabie saoudite ou recouverts auprès d'autres expatriés ayant séjourné dans le pays. Le couple d'expatriés avait présenté le bol à la maison Christie & Co de Londres, où il avait été identifié comme provenant du musée de Kaboul et déclaré comme invendable aux enchères. Bien que déçu, le couple avait généreusement accepté d'en faire don à l'Afghanistan et nous sommes intervenus en tant que tierce partie.

Nous avons organisé la restitution suivant un calendrier qui nous permettrait de la faire coïncider avec l'arrivée à Londres du président Ashraf Ghani et de son prédécesseur, Hamid Karzaï. Quelques jours plus tard, nous avons reçu un courriel nous confirmant que le directeur du Musée à Kaboul avait bien reçu le bol qui est à présent exposé dans la nouvelle galerie d'art islamique du Musée national d'Afghanistan.

### Ouzbékistan

Le 18 juillet 2017, un gigantesque carreau en céramique a été rendu à l'Ouzbékistan. Le carreau portait une inscription en thuluth, un



#### Des tablettes cunéiformes volées en Irak

style calligraphique canonique pour les langues utilisant l'alphabet arabe, portant l'indication « en l'an six cent cinq », se référant à l'an 605 AH, soit 1208 ou 1209 AD. Il provient du mausolée de Chashma-Ayub à Vabkent, près de Boukhara en Ouzbékistan, exemple des structures islamiques orientales typiquement érigées à des fins commémoratives.

Constitué d'un tombeau ou mémorial sis dans un enclos ouvert auquel le visiteur accède par une entrée monumentale, ce mausolée compte parmi les nombreux sites d'Asie centrale consacrés au prophète nommé Job dans la Bible et Ayoub dans l'islam. Dans la tradition coranique, Ayoub est considéré comme un martyr et un prophète que Dieu a délivré de ses affections cutanées en lui donnant accès à une source d'eau. Dans le folklore d'Asie centrale, il était considéré comme un guérisseur et comme le patron des producteurs de soie, étoffe dont le commerce représentait une part importante de l'économie de la Boukhara médiévale.

Le monument avait été construit au 12<sup>ème</sup> siècle mais avait été remodelé ultérieurement, lorsque Boukhara était devenue un centre important de la Route de la soie et la capitale provinciale du puissant empire des Qarakhanides. C'est durant cette phase qu'une haute entrée avait été ajoutée, avec une magnifique inscription en céramique turquoise en son sommet. Le carreau retrouvé appartient au dernier tronçon de l'inscription qui indique que « Le Prophète – que la paix soit sur lui – a dit : je vous avais certes interdit de visiter les tombes. A présent, visitez-les. Ce monument a été érigé en l'an six cent cinq ». L'inscription témoigne d'un moment de tension importante au sein de l'islam sur la question de savoir si la visite des tombeaux des saints était une forme d'idolâtrie et devait être interdite dans la société.

Le carreau épigraphique avait été illégalement enlevé du bâtiment vers 2014 et mis à la vente par l'antiquaire londonien Simon Ray. Heureusement, un ancien conservateur de l'Ashmolean Museum, spécialisé dans l'art oriental et qui avait visité Chashma-Ayub, a reconnu le carreau en consultant le site web du marchand. Il l'a dûment informé et le propriétaire de l'objet nous a immédiatement contactés et nous a amené l'objet quelques heures après. Nous avons alors suivi notre procédure habituelle.

Le communiqué de presse a rapporté les déclarations du premier ministre d'Ouzbékistan, du directeur du *British Museum* et de l'antiquaire Simon Ray. L'ambassade ouzbèke s'est chargée de renvoyer la caisse contenant le carreau. Les autorités d'Ouzbékistan ont mené une enquête officielle et ont rapporté que le carreau serait conservé au Musée d'art à Tachkent avant d'être replacé sur son monument d'origine.

#### Irak

Notre protocole a suscité l'attention et a vite servi de modèle en matière de restitution de biens, notamment pour ce qui concerne les antiquités irakiennes. Depuis 2018, un grand nombre de tablettes cunéiformes de Mésopotamie, ainsi que quelques cachets et une pierre babylonienne de bornage taillée, appelée koudourrou, ont été remis à l'ambassade d'Irak.

Certains objets avaient pour origine le site de Tello où nous avons mené des fouilles dans le cadre du Programme de formation urgente à la gestion du patrimoine en Irak financé par le gouvernement britannique. Ces pièces avaient été volées en avril 2003, juste après l'invasion de l'Irak dirigée par les États-Unis, et s'étaient retrouvées directement sur

le marché avant d'être saisies au cours d'une descente de la Metropolitan Police en mai 2019. Les inscriptions sur certains des objets faisant référence non seulement au site de Tello mais aussi au temple où nous menions nos excavations, l'emplacement d'origine de ces objets ne faisait pas le moindre doute, comme dans le cas du carreau ouzbek, et nous savions en toute certitude à quel pays les rendre.

Les autres biens provenaient de pillages effectués en 2003 et ils avaient été saisis à l'importation par la *UK Border Force* et avaient fait l'objet d'une enquête par le Service des recettes fiscales et des douanes de Sa Majesté. Ils provenaient sans doute d'autres sites archéologiques situés à quelque 100 kilomètres de Tello, notamment de la ville d'Irisagrig dont le nom apparaît sur des tablettes saisies en 2003 et 2004 par la Douane jordanienne et par les autorités fédérales américaines. Si de tels objets apparaissent à tout autre endroit qu'en Irak, c'est qu'ils ont clairement été volés et exportés illicitement.

### De retour en Afghanistan

Notre expérience la plus récente nous renvoie en Afghanistan. En septembre 2002, l'Unité des arts et antiquités de la Metropolitan Police avait ouvert une enquête concernant une autre découverte réalisée par la *UK Border Force*. Cette fois, une magnifique collection de neuf têtes en argile peintes et une grande sculpture en schiste avaient été passées en contrebande depuis l'Afghanistan au Pakistan, via Peshawar.

Les objets nous ont été soumis pour que nous puissions les identifier et confirmer qu'ils étaient bien originaires d'Afghanistan. Les pièces provenaient à l'évidence d'un ou de plusieurs monastères bouddhistes. La plupart représentaient des bodhisattvas, c'est-à-dire des hommes et des femmes aspirant à atteindre l'état d'illumination du bouddha. Des photographies des objets ont été prises et envoyées à plusieurs spécialistes du bouddhisme. Ils ont confirmé la similarité des nombreuses têtes avec des pièces connues provenant de monastères situés dans la zone de Hadda, en Afghanistan, près de Jalalabad, sur l'une des principales routes anciennes (et modernes) reliant Kaboul à Peshawar.

Le directeur du Musée national de Kaboul nous a encore une fois autorisés à mener des analyses scientifiques et à exposer les objets avant de les restituer. Malheureusement, les articles avaient sans doute été mal emballés par les trafiquants et ils étaient donc en mauvais état. Une fois de plus, nous sommes redevables à John Eskenazi qui a généreusement proposé de couvrir les coûts considérables liés à leur conservation et à leur montage aux fins de l'exposition. Notre département de recherche scientifique a analysé les pigments utilisés pour colorer les sculptures en argile et trois d'entre elles ont subi un examen tomodynamométrique, nous permettant à présent de disposer d'informations détaillées sur la façon dont elles ont été fabriquées.

Nous avons montré ces pièces aux médias lors de la présentation du Rapport annuel du *British Museum*, et notre directeur, le Docteur Fischer, leur a expliqué la façon dont nous travaillons avec d'autres musées dans le monde. Nous les avons également exposées à l'occasion d'un événement organisé par l'ambassadeur de la République islamique d'Afghanistan pour mettre à l'honneur l'initiative « Médias afghans pour la démocratie ».

Au cours des trois derniers mois, nous avons présenté ces pièces au public à l'occasion d'une exposition spéciale au *British Museum* qui va tourner ensuite dans plusieurs villes. Ces expositions visent certes à permettre au public d'admirer des pièces et des objets avant qu'ils ne soient restitués à leur pays d'origine, mais aussi à faire connaître notre rôle et la collaboration étroite mise en place avec les services répressifs et avec les musées d'art partout dans le monde.

### En savoir +

<https://blog.britishmuseum.org/art-in-crisis-identifying-and-returning-looted-objects/>



Sculpture du Gandhara saisie par la *UK Border Force* en 2002

# Aperçu des programmes d'OEA en Amérique du Sud

Par Sebastian Galindo-Cantor, assistant de recherche, et Gloria Isabel Rodriguez-Lozano, professeure associée, Universidad Nacional de Colombia

Clé de voûte du Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial, adopté par l'OMD en 2005, le concept d'opérateur économique agréé (OEA) a été largement mis en œuvre par les administrations des douanes partout dans le monde. Dans la région d'Amérique du Sud, les préparatifs pour la mise en œuvre de programmes d'OEA ont commencé au début de l'année 2008, avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'OMD. Aujourd'hui, 12 ans plus tard, neuf pays sur les douze que compte la région disposent de programmes d'OEA opérationnels, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

## À propos des programmes

Bien qu'ils offrent tous une certification axée sur la sécurité, comme l'exige le Cadre de normes SAFE de l'OMD, les programmes ne sont toutefois pas semblables et tous ne peuvent être considérés comme portant déjà leurs fruits. Le programme

d'OEA du Brésil est le plus solide de la région : lancé en 2014, il est ouvert à une grande variété d'acteurs de la chaîne logistique et compte le plus grand nombre d'OEA, 378 entreprises ayant été agréées à ce jour. En comparaison, le programme du Paraguay n'a été déployé qu'en 2018 et ne compte que deux sociétés certifiées. Pour ce qui est du Chili, bien que le programme ait été établi en 2017, aucune entreprise n'était encore agréée à la fin du troisième trimestre de 2019. Le Pérou compte 129 opérateurs agréés, la Colombie 86, l'Uruguay 63, la Bolivie 34, l'Équateur 5 et l'Argentine 4.

En soi, ces chiffres n'indiquent pas grand-chose et il convient donc de les comparer au nombre total d'importateurs. Procédons à un exercice avec la Colombie. Dans ce pays, 920 entreprises sont reconnues comme étant de grands importateurs et bénéficient déjà d'un régime de facilitation. Étant donné que la plupart des OEA existants et potentiels relèvent de cette catégorie d'importateurs, nous pouvons en déduire que



seuls 9,34% des entreprises cibles ont rejoint le programme. Par ailleurs, des 177 agents en douane en Colombie, seuls 3 sont des OEA, soit 2,25% des sociétés de courtage.

Tous les programmes d'OEA ont été mis en œuvre par étapes : une fois la législation d'habilitation adoptée, les programmes ont été progressivement mis en place et différentes catégories d'opérateurs ont pu s'y joindre à des moments différents. Ces différences de calendrier s'expliquent par le fait que les exigences auxquelles les opérateurs doivent se conformer ont dû être adaptées selon le rôle qu'ils jouent dans la chaîne logistique. Certains pays ont également décidé d'impliquer d'autres organismes gouvernementaux dans leur programme, tels que les autorités sanitaires ou phytosanitaires, dans l'idée qu'un statut d'OEA transversal présenterait des avantages accrus pour les opérateurs commerciaux.

Le programme d'OEA de la Colombie est unique en ce sens, dans la mesure où il a été conçu dès le départ comme un programme interinstitutionnel, impliquant toutes les autorités intervenant directement dans le contrôle du commerce extérieur, en particulier les services sanitaires et phytosanitaires. Toutefois, à ce jour, sur les 86 entreprises agréées en Colombie, seules cinq participent à des échanges de marchandises assujetties à des exigences sanitaires et phytosanitaires.

### Défis rencontrés

Les pays de la région sont souvent confrontés à des défis identiques. Le premier est d'assurer aux entreprises qui rejoignent le programme des avantages concrets, comme une diminution des délais et des coûts de traitement des transactions. L'existence d'autres régimes de facilitation qui offrent des avantages aux sociétés déployant des activités de commerce extérieur est problématique. Certains pays ont décidé de supprimer quelques-uns des avantages liés à ces autres régimes, tels que le paiement différé des droits en Colombie. Le programme d'OEA colombien a d'ailleurs eu du mal à démarrer jusqu'à ce que le gouvernement national décide de limiter la jouissance de certains privilèges aux OEA uniquement.

Le deuxième défi consiste à changer la mentalité des entrepreneurs et des autorités de réglementation, étant donné que les chefs d'entreprise ne connaissent pas très bien le rôle de la douane ou en ont une perception négative et que certaines agences gouvernementales n'entendent pas la notion de gestion des risques de la même manière que la douane.

Un autre défi a trait à la possibilité d'échanger des informations exactes et en temps opportun entre pays, afin d'appliquer correctement les accords de reconnaissance mutuelle (ARM). Ces ARM prennent la forme d'accords bilatéraux « traditionnels » mais aussi d'accords multilatéraux. De fait, un ARM multilatéral a été conclu en 2018 par les administrations douanières de la Colombie, du Chili, du Mexique et du Pérou, ces quatre pays formant le bloc commercial de l'Alliance du Pacifique. En 2019, deux ARM multilatéraux supplémentaires ont été signés, le premier entre les pays de la Communauté andine (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou) et le second entre les membres du Mercosur (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay). Afin de résoudre les problèmes liés à l'utilisation de courriels pour l'échange de données sur les agréments d'OEA et de créer un mécanisme sûr d'échange d'informations, les fonctionnaires chargés du programme d'OEA et les spécialistes en technologies de l'information (TI) des douanes du Costa Rica, du Mexique et du Pérou travaillent pour le moment, ensemble avec Microsoft et la BID, sur la mise au point des fonctions informatiques et de l'architecture technologique d'une application baptisée CADENA (« chaîne » en espagnol), fondée sur la technologie des chaînes de blocs. La solution en est encore à la phase pilote.

Il est aussi clairement nécessaire que la Colombie, le Chili, l'Équateur, le Paraguay et le Pérou ouvrent leur programme d'OEA à d'autres catégories d'opérateurs commerciaux, afin de renforcer encore la sécurité de la chaîne logistique. La plupart des programmes sont d'abord accessibles aux exportateurs. En outre, comme l'a souligné l'OMD dans son Cadre de normes sur le commerce électronique transfrontalier, l'une des voies à suivre pourrait être d'élargir les programmes d'OEA aux intervenants du commerce électronique. À l'heure actuelle, que ce soit en Amérique du Sud ou ailleurs, la plupart des programmes d'OEA ne sont pas ouverts aux plateformes ou aux places de marché du commerce électronique ni aux opérateurs postaux et transporteurs exprès.

Dans un tel contexte, l'élargissement des programmes d'OEA dans la région, tant au niveau du nombre et du type d'entreprises agréées que des autorités de réglementation impliquées et des ARM négociés, reste encore en chantier. Par conséquent, il est essentiel d'entreprendre des études visant à mesurer l'efficacité de ces programmes dans la région d'Amérique du Sud et de partager les expériences sur les défis que rencontre encore chaque pays, et ce afin d'améliorer les dispositions et pratiques existantes, en particulier dans les pays où le programme n'a pas encore porté ses fruits à ce jour.

### En savoir +

[sgalindo@unal.edu.co](mailto:sgalindo@unal.edu.co)

[girodriguez1@unal.edu.co](mailto:girodriguez1@unal.edu.co)

# La Douane et les sociétés de courrier exprès s'unissent pour lutter contre le commerce illicite à Hong Kong

Par la Douane de Hong Kong, Chine

La Douane de Hong Kong a adopté une stratégie pluridimensionnelle pour assurer le respect des diverses réglementations dont elle a la charge. L'administration attache autant d'importance à l'élaboration de tactiques efficaces pour lutter contre la fraude et à la sensibilisation du public qu'au maintien d'une étroite collaboration avec ses homologues à l'étranger et à la mise en place de partenariats avec les entreprises. Elle a d'ailleurs été particulièrement active sur ce dernier front et explique dans le présent article comment elle coopère avec les sociétés de courrier exprès afin de détecter les envois illicites.

## Tendances au niveau mondial

Face à la croissance soutenue de la mondialisation et du commerce électronique, notamment de la vente au détail en ligne, le nombre d'envois livrés par les sociétés de courrier exprès ou par les services postaux à travers les frontières a fortement augmenté. Les marchandises expédiées par ces canaux sont souvent de petite taille, mais le simple volume des envois et le fait qu'ils doivent être transportés dans des délais très courts posent un certain nombre de défis aux autorités chargées de la lutte contre la fraude.

En tant que gardienne des frontières de Hong Kong, Chine, chargée de lutter contre la contrebande tant à l'importation qu'à l'exportation et en transbordement, la Douane de Hong Kong cherche des solutions lui permettant de gérer efficacement ce flux de marchandises soumises à une grande contrainte de temps, sans pour autant épuiser les capacités de ses équipes de contrôle et celles des prestataires de services logistiques.

Pleinement consciente du fait que la vente en ligne et les services de livraison rapide présentent d'énormes avantages pour les opérateurs commerciaux légitimes, la Douane de Hong Kong a notamment décidé de mettre en place des partenariats solides avec les acteurs de la chaîne logistique du commerce électronique transfrontalier, en particulier avec les transporteurs exprès, afin de détecter les envois illicites.

## Protocoles d'accord

Après quelques discussions, en mars 2015, la Douane de Hong Kong a signé des protocoles d'accord (PDA) avec cinq grands opérateurs de courrier exprès, à savoir : DHL Express (Hong Kong) Limited, Federal Express (Hong Kong) Limited, S.F. Express (Hong Kong) Limited, TNT Express Worldwide (HK) Ltd et UPS Parcel Delivery Service Limited. Notons que cet effort s'inscrit dans la lignée de la norme 11 du Cadre de normes sur le commerce électronique transfrontalier de l'OMD, norme qui porte sur les partenariats public-privé.

Chacun des cinq PDA signés engagent les opérateurs concernés à renforcer leur partenariat avec la Douane de Hong Kong dans la lutte contre les activités de contrebande. La Douane de Hong Kong s'engage de son côté à fournir aux employés travaillant pour les opérateurs une formation sur les derniers modes opératoires utilisés par les contrebandiers, sur les types d'informations figurant sur les documents d'expédition qui pourraient soulever des soupçons ou tout autre indice, et, enfin, sur la façon dont certains produits apparaissent sur les images de radiographie.

## Résultats

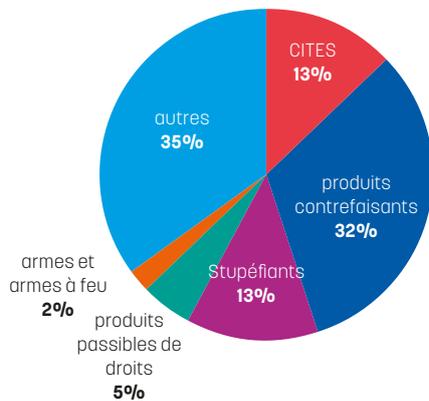
Cette formation a porté ses fruits. Équipé des connaissances adéquates et l'esprit plus alerte, le personnel des entreprises détecte régulièrement des colis et les renvoie vers la Douane hongkongaise afin qu'elle prenne les mesures nécessaires de suivi. Le nombre d'envois ainsi identifiés et ensuite saisis par la

Douane de Hong Kong a augmenté considérablement au cours des années, comme l'illustre le tableau 1. Parmi les articles illicites découverts dans ces envois figurent des produits de contrefaçon, des drogues dangereuses, des spécimens d'espèces menacées d'extinction, des marchandises passibles de droits, des armes et des produits pharmaceutiques.

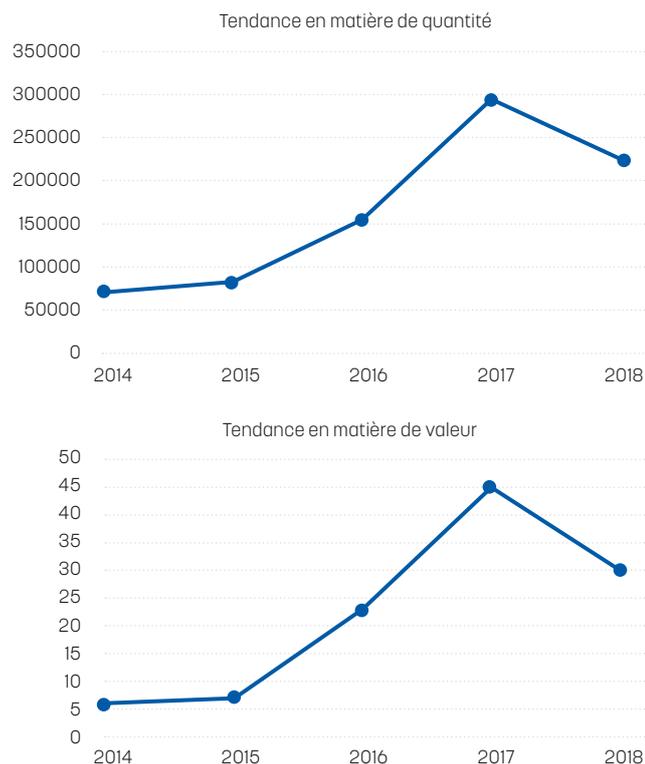
**Tableau 1 - Nombre d'envois ayant été signalés par le personnel des entreprises de courrier exprès et ultérieurement saisis par la Douane**

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'envois illicites	494	775	780	960	1079

**Graphique 1 - Type d'articles saisis en 2018 après intervention du personnel des sociétés de courrier exprès**



**Graphique 2 - Tendances des saisies concernant les DPI**



## Atteintes aux DPI

Parmi les saisies effectuées en 2018, près d'un tiers avaient trait à des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI). Arrêtons-nous un instant sur cette catégorie de marchandises pour mesurer les effets des PDA. En 2014, avant qu'ils ne soient signés, quelque 70.000 pièces de produits contrefaisants transportées par courrier exprès avaient été saisies. Au cours des années qui ont suivi la signature des PDA, jusqu'en 2017, ce chiffre a fortement augmenté, ainsi que la valeur des marchandises saisies (voir le graphique 2). Comparé à 2014, la quantité des saisies en 2018 a doublé et leur valeur a quadruplé. Toutefois, une diminution du nombre de saisies a été constatée en 2018, mais cette dernière pourrait être attribuée à l'effet dissuasif du cumul des mesures prises au cours des années précédentes.

Ces statistiques montrent à quel point la Douane de Hong Kong a eu raison de faire front commun avec les acteurs de la chaîne logistique. Notons que l'accent n'est pas seulement mis sur le contrôle des importations mais aussi sur les exportations et les transbordements. En 2018, 43 % des envois saisis étaient voués à l'exportation ou en transbordement.

## Exploiter les données

Pour gérer leurs opérations, les transporteurs exprès ont informatisé leurs processus et disposent donc de données. Tous leurs clients laissent une trace dans leurs systèmes informatiques. Dès qu'un colis a été signalé comme étant illicite, ces sociétés peuvent dès lors rapprocher les informations sur ce colis avec les informations de leurs bases de données et trouver d'autres envois du même expéditeur. Les résultats de cette analyse peuvent être partagés sur demande avec la Douane de Hong Kong, qui peut alors prendre les mesures qui s'imposent. Les sociétés peuvent également exclure les expéditeurs non respectueux des lois de leur liste de clients.

La collaboration avec les transporteurs de courrier exprès constitue une mesure très efficace pour endiguer la contrebande. Le partenariat que la Douane de Hong Kong a construit avec les entreprises du secteur peut être considéré comme une meilleure pratique que d'autres administrations douanières pourraient envisager d'appliquer. Face à la croissance du nombre de transactions de commerce électronique à travers le monde, toutes les administrations des douanes sont confrontées aux mêmes défis, à des degrés différents. La Douane de Hong Kong continuera de surveiller l'efficacité du mécanisme qu'elle a mis en place et pourrait envisager d'appliquer un régime similaire à d'autres acteurs de la chaîne logistique à l'avenir, parmi lesquels la Poste de Hong Kong.

## En savoir +

[www.customs.gov.hk](http://www.customs.gov.hk)

If not for the progress made in trade facilitation –

# Spices might still be coveted and costly.

Trade facilitation empowers global trade,  
propels economic growth & improves lives.



We support



Integration into value chains and markets

A universal, rules-based, open, non-discriminatory & equitable multilateral trading system

Economic productivity

Enhance capacity for revenue collection

Resource-use efficiency

Experience of public services

Effective, accountable & transparent institutions



# Le Collège des douanes de Shanghai s'ouvre au monde

Par Zhengqing Ye, Département de la coopération internationale, Collège des douanes de Shanghai

Le Collège des douanes de Shanghai a été fondé en 1953 afin de proposer une formation en techniques et en gestion douanière au personnel de l'Administration générale de la douane de la République populaire de Chine. En mars 2007, le Collège est devenu une institution d'enseignement supérieur et a ouvert ses portes aux étudiants extérieurs à la douane. Aujourd'hui, il forme les cadres douaniers de grade intermédiaire et supérieur ainsi que des professionnels de la douane et du commerce, leur offrant des cours de mise à niveau et des formations avancées.

Au cours des dernières années, le Collège a adopté une stratégie d'internationalisation afin de donner une dimension interculturelle et internationale à sa mission, à ses objectifs et à ses activités. Il a ainsi entrepris d'aligner son programme éducatif aux normes de l'OMD relatives à la profession douanière, de promouvoir les travaux de recherche sur des thèmes se rapportant au commerce international, de mettre en place des programmes d'échange d'étudiants et d'enseignants et d'organiser des voyages d'étude à l'étranger.

## Normes éducatives internationales

De nombreuses universités dans le monde ont lancé des programmes pédagogiques centrés spécifiquement sur les questions douanières. Afin de s'assurer que ces programmes apportent les connaissances et les compétences qu'elle estime nécessaires pour le personnel douanier et d'autres professionnels du commerce, l'OMD a élaboré une procédure de reconnaissance formelle des programmes de cours proposés par les universités dans le cadre de son « Programme de Partenariat avec les universités dans le domaine de la recherche et du développement en matière douanière », plus connu sous le nom de programme PICARD.

Les universités qui souhaitent que leurs diplômes de premier et de deuxième cycle (bachelier et mastère) soient officiellement reconnus comme répondant aux « Normes professionnelles de l'OMD » peuvent en faire la demande au Secrétariat de l'Organisation. Le Collège des douanes de Shanghai l'a fait pour ses diplômes de premier cycle en gestion douanière, afin de s'assurer que son programme pédagogique soit orienté vers la satisfaction des exigences des administrations douanières modernes en matière de ressources humaines. Il a obtenu sa certification en 2018. En 2019, il a introduit une nouvelle demande pour son mastère en administration publique et le processus de certification est toujours en cours à l'heure actuelle.

## Encourager la recherche sur les questions douanières

Soucieux de promouvoir les travaux de recherche entrepris par les instituts universitaires sur la douane et les questions commerciales et de faciliter les échanges de vues entre douaniers et chercheurs, le Secrétariat de l'OMD organise tous les ans la Conférence PICARD. Le Collège des douanes de Shanghai a accueilli la troisième édition de la conférence en 2008 et, depuis, il encourage ses enseignants et ses étudiants à répondre à l'appel à contributions lancé par le Secrétariat de l'OMD en amont de l'événement. Les contributions qui ont été soumises jusqu'à présent par le personnel enseignant et par les étudiants du Collège couvrent une vaste palette de sujets tels que la modernisation douanière, le commerce électronique transfrontalier, l'analyse des mégadonnées et les concepts et pratiques de la Douane chinoise.

La participation du personnel enseignant et des étudiants à des événements tels que la Conférence PICARD a permis au Collège de tisser des liens avec d'autres universités et de passer des accords de coopération formels avec

certaines d'entre elles. Des accords, établissant des échanges d'étudiants ou des mécanismes de coopération pour le développement de programmes pédagogiques, ont ainsi été signés avec le *Customs and Consumption Tax Research Centre* de la Charles Sturt University d'Australie, avec la *Fontys University of Applied Sciences* des Pays-Bas, avec l'Université de Munster en Allemagne et avec le *North-West Institute of Management* de la Russie.

### Programmes d'échange d'étudiants

En 2017, des programmes d'échange d'étudiants ont été établis avec l'Université Fontys, l'Université de Munster et le *North-West Institute of Management*. À titre d'exemple, durant la première édition du programme, le département de gestion douanière du Collège des douanes de Shanghai et le département de gestion douanière et de sécurité du *North-West Institute of Management* ont procédé à un échange de neuf étudiants pour une période de trois mois. Chaque institut a pris en charge les frais d'inscription et le logement des participants.

Les étudiants qui ont participé au programme devaient assister, durant leur séjour, à six cours pour un total de 12 crédits. Ces cours portaient sur la gestion de la chaîne logistique, les pratiques du commerce international, le droit économique international, la sécurité et la facilitation des échanges et les principes économiques. Cette expérience à l'étranger a permis aux étudiants de comprendre une autre culture et d'apprendre à faire preuve de plus de respect et d'ouverture d'esprit. En 2018, le nombre d'étudiants échangés est passé à 30. En 2019, le programme a été élargi pour permettre aux étudiants des départements d'économie respectifs des deux instituts d'en profiter, et 50 étudiants ont pu partir ainsi à l'étranger, côté chinois et côté russe.

Le Collège des douanes de Shanghai s'efforce d'offrir aux étudiants étrangers la meilleure expérience possible. Ces derniers ont accès à toutes les ressources disponibles sur le campus et peuvent même participer à des ateliers et à des activités organisés au Collège par l'OMD et le gouvernement chinois. En outre, il organise des visites dans les bureaux de douane du port de Yangshan, le plus grand port de fret au monde, et de la ville de Pujiang. Le Collège leur offre également la possibilité de découvrir la culture chinoise à travers des cours de tai chi ou de cuisine chinoise, par exemple.

### Échange d'enseignants

Les accords de coopération mentionnés plus haut prévoient également des échanges d'enseignants, l'objectif étant d'offrir aux étudiants un accès aux meilleures connaissances possibles ainsi qu'à des méthodes pédagogiques nouvelles et différentes. En 2017, le Collège des douanes de Shanghai a envoyé des enseignants à l'Université de Munster afin qu'ils donnent un cours sur le système juridique douanier chinois à l'intention des étudiants suivant le programme de maîtrise en administration douanière avec une spécialisation dans le domaine de la douane, de la fiscalité et du droit commercial international.

Depuis 2018, des experts du Collège et du *North-West Institute of Management* se rendent réciproquement visite afin de donner des cours sur des thèmes internationaux et d'entreprendre conjointement des recherches au niveau académique. Par exemple, les experts du Collège ont donné un cours à l'Institut sur les méthodes modernes utilisées en matière de contrôle des chargements, tandis que les enseignants de l'Institut ont donné un cours au Collège sur le système fiscal de la Douane russe.



Le Collège des douanes de Shanghai entretient, par ailleurs, une relation de coopération étroite avec l'Université Charles Strut et l'Université Murdoch en Australie, avec la *Rotterdam School of Management* et le *Modern Logistics Institute* des Pays-Bas, et avec l'Université d'Aix-en-Provence de France. Il invite régulièrement des experts de ces institutions à donner des cours sur des thèmes aussi variés que les impôts indirects, la sécurité de la chaîne logistique, l'évolution des administrations des douanes, le dédouanement, les contrôles douaniers ou le guichet unique, s'attardant sur les pratiques les plus récentes dans le commerce international et en douane.

### Voyages d'étude

Le Collège des douanes de Shanghai organise également des visites courtes pour ses enseignants et ses étudiants à l'étranger. Jusqu'à présent, ces derniers ont été envoyés

aux Pays-Bas afin d'apprendre à connaître les pratiques de gestion adoptées par la Douane néerlandaise. En 2017, le Collège a organisé une visite similaire en Nouvelle-Zélande.

### Coopération future

Le Collège prévoit à présent de solliciter l'*Institute of Financial Management* en Allemagne, l'Université Konkuk en Corée et la *University of Customs and Finance* en Ukraine, afin de discuter de la possibilité de mettre en place un programme d'échange d'étudiants, de développer un programme pédagogique et des diplômes communs, et de conduire des travaux collectifs de recherche.

### En savoir +

[www.shcc.edu.cn](http://www.shcc.edu.cn)

[yezhenqing@shcc.edu.cn](mailto:yezhenqing@shcc.edu.cn)



## LOGICIELS EXPERTS

# ORGANISEZ ET PILOTEZ VOS FLUX, DÉCLAREZ EN TOUTE SÉCURITÉ



**+33 (0)9 72 72 23 62**

(Appel non surtaxé)

Accélérateur de croissance  
au cœur de la Supply-Chain  
depuis plus de 30 ans

**AKANEA  
DOUANE**

- Delta G-T-X
- Gamma
- Nomenclature
- Veille réglementaire
- ECS - ICS

*Certifié par les  
Douanes Françaises*

**AKANEA  
TMS  
Freight Forwarding**

- Air, Mer, Route
- Mono et multi-modal
- Import, export, transit
- e-Tracking

*Conforme OEA*

CUSTOMS



[www.akanea.com](http://www.akanea.com)



# La Douane déploie le nCEN en Palestine

Par la Douane de Palestine

La Douane de Palestine s'est donné pour but de créer un environnement favorable au développement de l'économie nationale en veillant à la sécurité et à la sûreté de la communauté et en luttant contre la contrebande, l'évasion fiscale et la fraude commerciale sous toutes ses formes.

Depuis son adhésion à l'OMD en 2015, l'administration palestinienne s'est efforcée de tirer parti de l'expertise du Secrétariat de l'OMD, en particulier dans le domaine de la lutte contre la fraude. Ce partenariat a porté ses fruits, débouchant notamment sur le déploiement de l'application du Réseau douanier national de lutte contre la fraude (nCEN) qui permet la collecte, l'entreposage, l'analyse et la diffusion de renseignements sur la fraude de manière efficace, afin d'établir des capacités solides de traitement du renseignement au sein de la douane.

Le nCEN a été installé au début de l'année 2018. En février de la même année, deux douaniers palestiniens, travaillant respectivement dans l'informatique et dans la gestion des risques, ont participé à un atelier organisé par l'OMD afin d'apprendre.

- à gérer l'outil ;
- à gérer la base de données des utilisateurs (création de nouveaux utilisateurs, désactivation de comptes d'utilisateurs, réinitialisation de mots de passe, etc.) ;
- à gérer les trois bases de données qui font partie du système (la base de données principale portant sur les saisies et les délits au niveau national et les deux autres bases de données qui comprennent des informations sur les individus, moyens de transport et entreprises jugés suspects ou présentant un intérêt pour la douane).

Au début de l'année 2019, les douaniers travaillant au point de passage frontalier du pont d'Alkaramah, entre la Jordanie et les territoires palestiniens (plus spécifiquement la Cisjordanie), ont commencé à alimenter la base de données en y consignant les cas d'infractions à la réglementation douanière. Toutes les unités douanières en charge de la lutte contre la fraude peuvent accéder au nCEN qui compte actuellement 15 utilisateurs actifs, avec des niveaux d'autorisation différents selon leur lieu de travail et leur responsabilité.

Comme les territoires palestiniens sont divisés en deux, à savoir la Cisjordanie et la Bande de Gaza, le nCEN permet aux agents travaillant dans des départements différents mais aussi à des endroits physiquement séparés de partager des informations.

Les analystes douaniers utilisent les données du nCEN pour identifier les critères de risque et sont chargés de configurer la fonction d'analyse des données qui permet notamment d'effectuer des recherches automatisées sur les nouvelles données et de créer des règles d'appariement qui offrent aux utilisateurs la possibilité

## Les territoires palestiniens

Les territoires palestiniens se composent de deux entités : la Cisjordanie et la Bande de Gaza, qui sont physiquement séparées l'une de l'autre par l'État d'Israël. La Jordanie s'étend à l'est de la Cisjordanie et l'Égypte à l'ouest de la Bande de Gaza.

Les frontières internationales des territoires palestiniens sont gérées conformément aux dispositions du Protocole économique de Paris, ratifié en 1994, qui établit notamment que la Douane israélienne se charge des procédures de dédouanement, des contrôles de sécurité et de la collecte des taxes à tous les points d'entrée.

Les données reçues par le biais du système de dédouanement électronique israélien sont transférées automatiquement vers le système palestinien équivalent auxquels les 13 bureaux de douane existants sont connectés.

Les douaniers palestiniens vérifient les données reçues de la part d'Israël et entreprennent les contrôles a posteriori qui s'imposent, principalement pour lutter contre l'évasion fiscale moyennant la sous-évaluation des marchandises importées, l'infraction aux règles d'origine ou encore la déclaration incorrecte des quantités et des codes tarifaires des marchandises.

d'identifier les liens entre les éléments de données dans l'application.

Le fait que la dernière version du CENcomm, l'outil de communication sécurisée de l'OMD, permette de transférer les données des saisies effectuées durant les opérations douanières vers le nCEN en un seul clic a constitué un autre atout aux yeux de la Douane de Palestine. Au cours de la dernière opération régionale de lutte contre la fraude, centrée sur la contrebande de tabac, cette fonction lui a permis de gagner du temps et d'économiser des ressources.

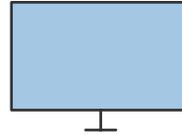
Grâce au soutien du Secrétariat de l'OMD et de l'équipe technique chargée de la maintenance de l'application, la Douane palestinienne a commencé à mettre en place la dernière version du nCEN. Elle sera bientôt installée dans tous les bureaux de l'administration douanière et de l'autorité fiscale aux frontières et à l'intérieur des territoires. Chacun des bureaux sera prié d'alimenter le système en informations. Il est particulièrement important de signaler que l'interface de l'application est disponible, entre autres, en langue arabe.

L'équipe du nCEN palestinienne est à présent prête à participer pleinement au développement futur de l'outil en offrant son retour en tant qu'utilisateur et ses idées en vue de l'améliorer. Elle veillera aussi à partager son expérience et ses meilleures pratiques à travers le réseau mondial du nCEN. D'autres administrations douanières intéressées de la région sont invitées à venir voir comment le système fonctionne au sein de la Douane de Palestine.

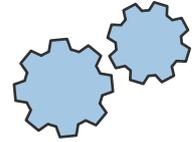
**En savoir +**

Mohammad jarrad: [jmohammad@customs.ps](mailto:jmohammad@customs.ps)  
 Nabhan Albaba: [nabhan\\_customs@pmof.ps](mailto:nabhan_customs@pmof.ps)

**Vous voulez rejoindre les 46 pays qui forment le réseau mondial du nCEN ?**



**MATÉRIEL**



**INSTALLATION**

**VOIE RAPIDE**



Si l'Administration dispose déjà d'un serveur, l'OMD confirmera la compatibilité de celui-ci avec l'application.

L'OMD fournit un progiciel à télécharger. Le technicien en TI sur place réalise les étapes de la mise en œuvre avec l'assistance du consultant en TI de l'OMD.

**VOIE RÉGULIÈRE**



Si l'Administration doit se procurer le matériel adapté, l'OMD fournit les paramètres techniques requis.

Une fois le matériel reçu, l'OMD fournit le progiciel à télécharger. Le technicien en TI sur place réalise les étapes de la mise en œuvre avec l'assistance du consultant en TI de l'OMD.

**VOIE ASSISTÉE**



L'Administration a les fonds pour requérir l'aide du consultant en TI de l'OMD qui se charge de l'acquisition du matériel au nom de l'Administration et le lui fait ensuite parvenir.

L'application est installée préalablement à l'envoi du matériel à l'Administration. Dès réception du matériel, le technicien en TI sur place réalise les dernières étapes de la configuration avec l'assistance du consultant en TI de l'OMD.



**FORMATION**

L'OMD organise un atelier national de formation des formateurs en coopération avec chaque administration. L'atelier est généralement organisé au centre de formation des douanes afin de pouvoir disposer de l'infrastructure informatique adéquate ainsi que de l'appui technique adapté. L'Administration s'occupe de sélectionner les participants à l'atelier et elle prend en charge tous les frais éventuels associés à leur participation.

**Besoin d'informations supplémentaires ?**

Contactez l'équipe du Programme CEN de l'OMD : [nCEN@wcoomd.org](mailto:nCEN@wcoomd.org)



# La Douane de Dubaï lance une plateforme fondée sur les chaînes de blocs pour faciliter le commerce électronique transfrontalier

Par Ahmed Mahboud Mousabih, Directeur général de la Douane de Dubaï

Dubaï est non seulement le deuxième plus grand émirat des EAU mais aussi l'un des marchés enregistrant la croissance la plus rapide en matière de commerce électronique dans la région d'Afrique du Nord et du Proche et du Moyen Orient (MENA). Le phénomène s'explique par les politiques incitatives et les initiatives de « gouvernement intelligent » adoptées par les autorités. Récemment, le gouvernement de Dubaï a déployé une stratégie pour le commerce électronique qui vise à renforcer le statut de l'émirat en tant que centre international de logistique pour les activités de commerce électronique transfrontalier et à accélérer la croissance des échanges dans la région.

La stratégie vise avant tout à maximiser la contribution du commerce électronique à l'économie locale d'ici 2023 (le commerce électronique devrait contribuer au PIB dubaïote à hauteur de 12 milliards de dirhams AED d'ici à 2023) et à accroître le nombre de sociétés régionales et mondiales spécialisées dans ce type de commerce qui choisissent de déployer leurs activités à Dubaï dans les prochaines années. Afin de motiver les sociétés du commerce électronique à ouvrir des centres de distribution de logistique à Dubaï, le gouvernement s'est attaché à réduire les coûts totaux des opérations de commerce électronique de 20%, notamment les frais de renvoi et d'entreposage des marchandises, les droits de douane et la TVA sur le transport.

## Les défis du commerce électronique

Avec un taux de croissance annuel de 25%, la région MENA est le marché de commerce électronique qui connaît la croissance la plus rapide au monde. Les consommateurs et les entreprises de Dubaï sont les grands contributeurs à cette croissance.

Le nombre accru de transactions relevant du commerce électronique, tant à Dubaï que dans les EAU en général, se traduit par des volumes croissants d'envois, ce qui pose un certain nombre de défis à la douane, ainsi qu'aux autres organismes gouvernementaux et au secteur privé. Il s'agit de garantir un dédouanement et une mainlevée rapides tout en contrôlant les risques à la sûreté et à la sécurité et en assurant à la fois le recouvrement efficace des recettes et le travail d'analyse statistique.

Parmi les problèmes qui ont été relevés figurent le manque de visibilité des opérations logistiques liées au commerce électronique et des sociétés impliquées dans ce type d'échanges. Jusqu'à il y a peu, la Douane n'était donc en mesure ni de communiquer à ces entreprises les mesures qu'elle avait lancées pour stimuler leur croissance ni d'évaluer leur niveau de conformité de manière efficace, ce qui a eu une incidence sur sa capacité à faire appliquer la loi et à réprimer la fraude.

Les mesures prises pour stimuler le secteur du commerce électronique consistent notamment à simplifier et à

automatiser les procédures de dédouanement tout en réduisant ou en éliminant les charges liées aux droits et aux services sur certains articles dont la valeur reste en-dessous d'un seuil spécifique, de manière à réduire les coûts au minimum pour les entreprises visées. Or, cette mesure avait été appliquée initialement seulement aux envois de faible valeur transportés par des sociétés de transport exprès.

Pour ce qui a trait aux compagnies de services logistiques, les principales faiblesses relevées par la Douane de Dubaï étaient liées à une gestion défaillante des retours de marchandises et d'appariement des inventaires, due à des capacités limitées en matière de suivi des marchandises.

Afin d'outrepasser ces difficultés, la Douane de Dubaï a dû réinventer sa relation avec le secteur du commerce électronique transfrontalier, en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées, et elle s'est donc attachée à adopter de nouveaux processus, technologies et mesures qui permettront de mieux contrôler et faciliter les transactions de commerce électronique de l'entreprise au consommateur (B2C) et d'entreprise à entreprise (B2B), à l'importation et à l'exportation.

### Une plateforme fondée sur les chaînes de blocs

La Douane de Dubaï a donc mis sur pied une plateforme de commerce électronique transfrontalier innovante, construite sur la technologie des chaînes de blocs. La plateforme devrait faire de Dubaï un pôle d'échanges du commerce électronique de renommée internationale et attirer davantage d'investissements étrangers directs vers Dubaï et le reste des Émirats. La plateforme permettra, entre autres :

- d'accroître l'efficacité en éliminant le temps de préparation des déclarations et en réduisant le coût des transactions de commerce électronique ;
- de consolider le dédouanement et d'établir plus facilement les inventaires en optimisant le partage d'informations ;
- d'identifier et de certifier les entreprises de commerce électronique, leur permettant de bénéficier d'un meilleur service ;

- d'assurer à toutes les parties concernées une visibilité et une traçabilité à 100% des transactions de commerce électronique ;
- de réglementer les retours de marchandises en reliant les systèmes des opérateurs commerciaux au système de la douane ;
- d'améliorer la flexibilité des sociétés engagées dans le commerce électronique ;
- de réduire le dépôt matériel de documents pour les importations depuis les zones sous douane vers le reste du pays ;
- d'offrir des exonérations de droit et une réduction des charges sur les services.

La plateforme est ouverte aux sociétés impliquées dans l'importation et l'exportation des marchandises à travers les frontières de Dubaï (sociétés de transport exprès, de commerce électronique et de logistique), ainsi qu'à celles qui se chargent de transporter les marchandises vers Dubaï depuis une zone franche ou un entrepôt sous douane situés dans les EAU. L'idée est de permettre à chacune des entités participant à une transaction – que ce soit l'expéditeur, le transporteur ou les autorités gouvernementales – d'accéder aux mêmes données relatives à une transaction de commerce électronique et d'accélérer les mouvements des marchandises.

La technologie des chaînes de blocs a été utilisée pour construire la plateforme. Les systèmes informatiques des services de transport exprès, des sociétés de commerce électronique et des prestataires de services logistiques peuvent s'y connecter, de sorte que, lorsqu'une commande est passée en ligne pour un achat électronique, les données sont directement transmises à la plateforme, qui crée automatiquement une déclaration en douane.

La Douane aura une pleine visibilité du mouvement des marchandises depuis la source jusqu'au consommateur final et pourra également améliorer ses capacités de lutte contre la fraude, gagner du temps pour l'examen et l'approbation des déclarations et automatiser les demandes d'exonération de droits suivant le retour des marchandises.

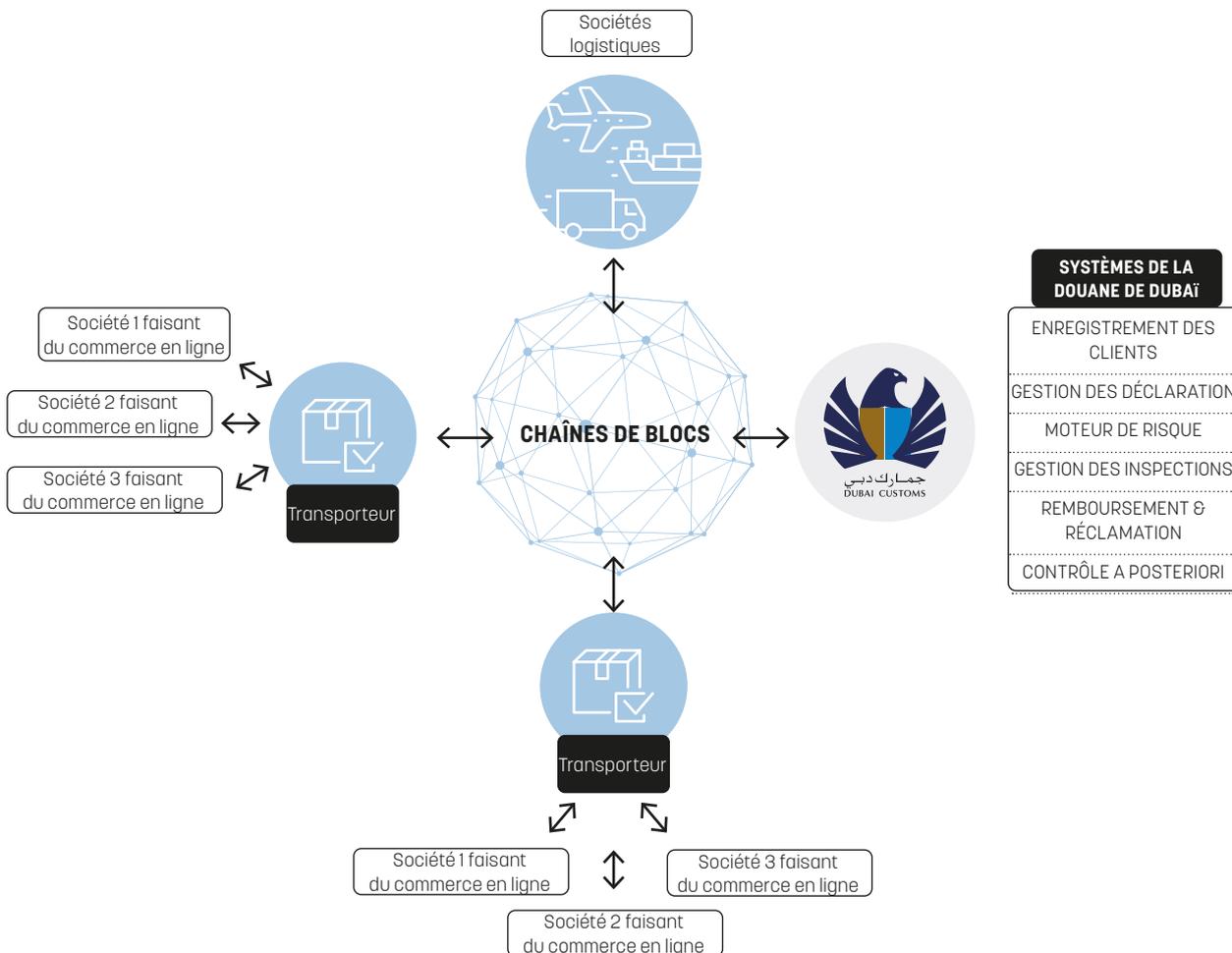
Cette chaîne de blocs sera la base d'une chaîne de blocs douanière future plus large, qui permettra à l'administration de se connecter à d'autres écosystèmes commerciaux électroniques,

---

*Cette chaîne de blocs sera la base d'une chaîne de blocs douanière future plus large, qui permettra à l'administration de se connecter à d'autres écosystèmes commerciaux électroniques, notamment aux autres chaînes de blocs comme celles gérées par Maersk ou DP World.*

---

## La plateforme de commerce électronique transfrontalier de Dubaï



notamment aux autres chaînes de blocs comme celles gérées par Maersk ou DP World.

Le projet de plateforme de commerce électronique a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie des Émirats sur les chaînes de blocs à l'horizon 2021, un plan national qui vise à tirer pleinement partie de cette technologie. L'objectif est de faire en sorte que les plateformes de chaînes de blocs gèrent, d'ici à 2021, 50 % des transactions gouvernementales. Selon un rapport récent, un tel dispositif permettrait aux EAU d'économiser plus de 11 milliards de dirhams (soit près de 3 milliards de dollars des États-Unis). Un document élaboré par le Centre pour la quatrième révolution industrielle, la Fondation Dubai Future et le Forum économique mondial établit que le gouvernement des EAU pourrait éviter d'imprimer 398 millions de documents et économiser 77 millions d'heures ouvrées en tirant parti de la technologie des chaînes de blocs pour gérer les transactions routinières.

La plateforme de commerce électronique transfrontalier, qui a fait l'objet d'une expérience pilote en septembre 2019, doit être déployée en deux temps. Durant la première phase, à laquelle

DHL et trois sociétés de commerce électronique bien connues ont participé, la plateforme de chaînes de blocs a été utilisée pour faciliter les transactions de commerce électronique à l'exportation. Durant la deuxième phase, qui devrait commencer sous peu, les opérations relatives aux importations, le groupage de déclarations et les remboursements automatisés seront également traités à travers la plateforme et d'autres entreprises seront invitées à la rejoindre.

En effet, la Douane de Dubaï travaille actuellement avec d'autres transporteurs de courrier exprès et sociétés de commerce électronique pour intégrer leurs processus à la plateforme et pour y connecter leurs systèmes informatiques. L'accès à la plateforme sera aussi ouvert aux sociétés de logistique, aux opérateurs des zones franches et aux parties prenantes du secteur public, notamment à l'opérateur postal national.

### En savoir +

[external.relations@dubaicustoms.ae](mailto:external.relations@dubaicustoms.ae)  
[www.dubaicustoms.gov.ae](http://www.dubaicustoms.gov.ae)



# La Douane péruvienne réduit le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises

Par la Surintendance de l'administration des douanes et impôts (SUNAT) du Pérou

Au Pérou, les aéroports et les ports maritimes fonctionnent pratiquement à pleine capacité, ce qui crée une série de problèmes ayant une incidence sur la compétitivité globale du pays et rend notamment ses importations et exportations plus chères sur les marchés mondiaux.

Jusqu'en 2018, une des difficultés que rencontraient tout entrepreneur déployant ses activités au Pérou était qu'il ne pouvait presque jamais évaluer avec précision le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises qu'il importait et, par conséquent, il n'était pas en mesure de prévoir quand ces mêmes marchandises allaient être disponibles sur le marché national ou dans les usines.

Cette incertitude débouchait sur des coûts d'entreposage plus élevés ou des retards en matière de production. Parfois, elle faisait même perdre des occasions commerciales aux entreprises face à la concurrence. Les utilisateurs finaux, quant à eux, devaient payer davantage pour ces produits puisque les coûts supplémentaires ainsi engendrés étaient passés au consommateur.

Si le problème est en partie lié aux infrastructures du pays, les procédures et les pratiques existantes n'étaient pas optimales non plus. Les agents en douane tenaient habituellement la Douane péruvienne pour responsable des retards rencontrés. En l'absence de renseignements fiables concernant le temps pris par chaque opération durant le processus d'importation, les importateurs croyaient ce qu'on leur disait et ne se posaient pas la question de savoir comment gérer au mieux leurs importations.

## Étude TRS de l'OMD

Il y a quelques années, la SUNAT (Surintendance de l'administration des douanes et impôts) a

commencé à élaborer un plan pour aider ces sociétés à prendre de meilleures décisions au moment de solliciter les services d'un agent en douane et à réduire leurs frais. À l'époque, l'Administration péruvienne avait connaissance du « Guide permettant de mesurer le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises », plus connu sous le nom de Guide sur la TRS. Cet outil de l'OMD mesure :

- le temps réel pris pour la mainlevée ou le dédouanement, depuis le moment de l'arrivée des marchandises jusqu'à leur mise à disposition matérielle ;
- l'efficacité et le rendement des procédures aux frontières relatives au mouvement des marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit.

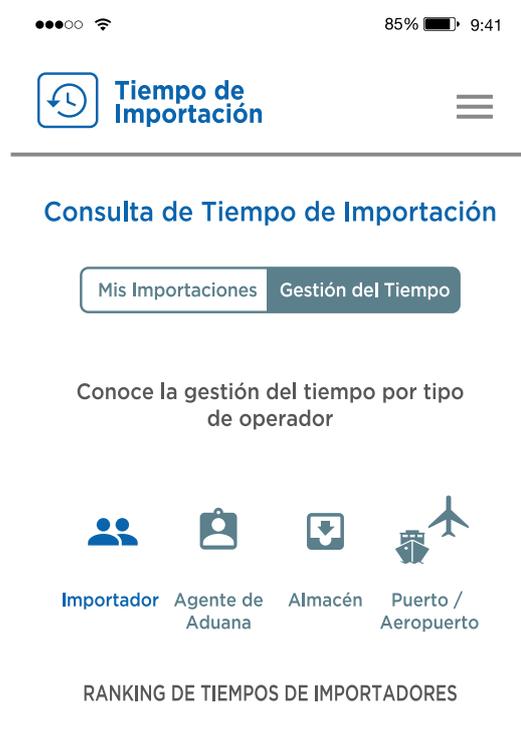
En 2017, des représentants de la SUNAT ont participé à un atelier sur la TRS au siège de l'OMD. À leur retour, la décision a été prise d'adopter la méthodologie proposée par l'OMD et plusieurs réunions en ateliers se sont donc tenues avec les opérateurs du commerce extérieur afin d'établir un inventaire de leurs besoins et d'envisager d'éventuelles solutions conjointes. Au cours de cette période, l'idée est née de mettre au point une application spécifique qui permettrait de mesurer et de publier le temps pris par chacun des intervenants à une transaction, ce qui aboutirait à une concurrence saine entre les opérateurs commerciaux et logistiques.

## Application sur le temps nécessaire à l'importation

Avant d'entamer les travaux de mise au point de l'application, il a été décidé qu'elle devait être gratuite, intuitive et facilement accessible depuis un ordinateur ou un appareil portatif. Une fois la liste des fonctions souhaitées pour l'application établie, une société spécialisée a été engagée

© A. Davey

Page d'accueil de l'application « Tiempo de importación »



« Nous sommes un fournisseur de services logistiques et l'application sur le temps nécessaire à l'importation nous est utile dans la mesure où elle nous permet de suivre nos opérations sur tout le territoire national ».

CARLOS ABUID,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
GROUPE SCHARFF

pour développer un logiciel qui importe et transmette les données tirées de sources diverses, les organise et les publie.

L'application ainsi créée, baptisée « Tiempo de importación » (temps nécessaire pour l'importation), et sa page web ont été incorporées au portail de la SUNAT, à l'adresse [www.sunat.pe](http://www.sunat.pe), en juillet 2018. L'application permet à l'utilisateur de visualiser les temps moyens pris pour chacune des phases du processus d'importation, ce qui lui permet de mesurer la performance individuelle de chaque opérateur impliqué, qu'il s'agisse d'un importateur, d'un agent en douane, d'un exploitant d'entrepôt ou d'un exploitant portuaire ou aéroportuaire.

Le logiciel recueille des données auprès de cinq terminaux portuaires, 120 entrepôts de douane, 341 agents en douane et quelque 30.000 importateurs à chaque étape du processus d'importation : heure d'arrivée au port, heure de déchargement, heure de dépôt du formulaire de déclaration, heure d'entrée dans l'entrepôt et heure de paiement des droits. Les utilisateurs peuvent aussi accéder à des rapports sur chacun des opérateurs, afin de comparer leur performance. Ces possibilités de mesure ont poussé de nombreuses parties prenantes ainsi évaluées à procéder à des changements en vue d'améliorer leurs procédures.

Les importateurs peuvent à présent choisir les opérateurs qui correspondent le mieux à leurs exigences, optimisant ainsi leurs processus logistiques et réduisant, voire évitant, de la sorte les frais de stockage. Au final, chaque citoyen devrait profiter de l'application puisque la réduction des coûts

devrait se traduire en une réduction des prix et en une prévisibilité accrue concernant la disponibilité des produits pour les utilisateurs finaux.

### **Ouverture aux opérateurs et exploitants**

Une fois l'application mise au point, la SUNAT a dû en informer ses utilisateurs potentiels. En 2018, elle a lancé une campagne sous le slogan « Ensemble, nous pouvons améliorer le temps nécessaire au dédouanement », dans le but d'ouvrir un dialogue avec les importateurs afin de les encourager à utiliser l'application web. Il s'agissait aussi de les inciter à recourir à la procédure de dédouanement préalable et à rejoindre le programme d'Opérateur économique agréé (OEA).

Les plus grandes sociétés importatrices pouvant se prévaloir d'excellents antécédents en matière de respect de leurs obligations fiscales et douanières, et représentant par conséquent un faible risque, ont été contactées et invitées à participer à des réunions dont le but était d'analyser les goulets d'étranglement dans le processus d'importation et de présenter le fonctionnement de l'application « Tiempo de importación ». À la surprise de la SUNAT, 280 entreprises ont désigné un représentant pour participer aux réunions et pour s'essayer à l'application.

Cinq mois après que l'application a été lancée, quelque 20 % des entreprises avaient réduit le temps nécessaire au traitement de leurs importations à moins de 50 heures, comparé à plus de 175 heures auparavant, dans les cas les plus extrêmes. De surcroît, le recours au régime de dédouanement préalable a augmenté, ce qui a permis aux importateurs d'obtenir la mainlevée des produits alimentaires en moins de 12 heures, en moyenne, comparé à plus de 145 heures auparavant, et de réduire, voire d'éliminer les frais de stockage. Le régime permet également à la Douane de renforcer ses capacités de gestion des risques tout en permettant aux ports de gérer un volume plus important de fret.

Afin d'encourager les entreprises à ne pas ménager leurs efforts pour améliorer leur performance, une cérémonie a été organisée

par la SUNAT afin de récompenser celles qui ont obtenu les meilleurs résultats, c'est-à-dire la plus grande réduction de temps à l'importation et la plus grande augmentation du nombre d'importations sous le régime du dédouanement préalable, le tout pondéré par le nombre de déclarations à l'importation soumises ou traitées.

### **Résultats positifs**

En développant l'application « Tiempo de importación », la SUNAT s'est positionnée en tant qu'administration pionnière. En septembre 2019, le site web de l'application a été salué comme étant une « Meilleure pratique de gestion publique » par l'organisation « Ciudadanos al Día » qui met à l'honneur et récompense les projets innovants mis au point par les entités tant publiques que privées.

Il convient de noter en passant que, via l'application, la SUNAT contribue à la mise en œuvre de la Loi péruvienne sur la transparence et l'accès aux informations publiques, qui stipule que les pouvoirs publics doivent progressivement introduire des moyens électroniques pour diffuser les données auprès des citoyens du pays.

### **Et à l'avenir ?**

Les administrations douanières de la région ont demandé à la SUNAT de partager son expérience concernant la mise au point de l'application sur le temps nécessaire à l'importation, puisqu'elle est la seule pour l'instant à mesurer l'ensemble du processus d'importation de manière intégrale et permanente. La SUNAT planifie à l'heure actuelle ces visites.

Elle prévoit également de mettre sur pied une plateforme similaire pour mesurer le temps nécessaire à l'exportation. À cette fin, il conviendra de rassembler tous les acteurs intervenant dans le processus d'exportation afin de développer une application qui stimulera potentiellement les exportations en permettant à chacun de ces interlocuteurs d'uniformiser leurs procédures.

### **En savoir +**

<https://tiempodeimportacion.sunat.gob.pe/>

---

**« Nous sommes une chaîne de supermarchés et, grâce à l'application, nous pouvons nous assurer que les produits arrivent bien sur les étagères de nos magasins à temps. Nous avons également réduit les frais dus aux surestaries puisque nos marchandises ne dépassent plus le temps imparti pour le déchargement lorsqu'elles sont au terminal portuaire. »**

CECILIA VEGA,  
DIRECTRICE DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR,  
TOTTUS

---

# Académie OMD

## E-learning douanier pour le secteur privé



## à propos

L'Académie OMD, en tant que point d'accès du secteur privé à l'expertise de l'Organisation mondiale des douanes, offre une large gamme de cours e-learning, des formations en direct via webinaire et de nombreux autres outils et fonctionnalités incluant les informations douanières et les forums

## contact

<https://academy.wcoomd.org/>  
[academy@wcoomd.org](mailto:academy@wcoomd.org)

## comment



Les apprenants accèdent aux cours, certificats et forums directement depuis leur page d'accueil



Les sociétés et universités fournissent l'accès, respectivement à leur personnel et à leurs étudiants, par l'intermédiaire d'environnements personnalisés



Les associations, centres de formation et autres institutions coopèrent avec l'Académie OMD pour distribuer la connaissance douanière au niveau mondial

## cours disponibles

### Cours sur le Système harmonisé

- SH - Industrie et construction
- SH - Produits chimiques
- SH - Agriculture et agroalimentaire
- SH - Textiles
- SH - Art et joaillerie

### Cours sur le Modèle de données de l'OMD

- Cours 1 - Gestionnaires
- Cours 2 - Praticiens

### Cours sur la Valeur de Douane

- Cours 1 - Concepts d'évaluation et valeur de la transaction
- Cours 2 - Méthodes d'évaluation avancées

### Cours sur la Convention de Kyoto révisée

- Annexe Générale
- Annexes spécifiques

### Cours sur le guichet unique

- Cours 1 - Praticiens
- Cours 2 - Gestionnaires

### Plus de cours

- Règles d'origine
- Prix de transfert
- Admission Temporaire
- Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC
- SAFE & OEA
- Transit
- Système TIR

# Comment l'apprentissage automatique permet d'automatiser la détermination de la valeur en douane

Par Mike Squirell, Directeur de la technologie, TTEK Inc.

L'apprentissage automatique, c'est-à-dire le processus par lequel un système informatique apprend à formuler des prévisions précises lorsqu'il est alimenté en données, peut aider les administrations des douanes à détecter la fraude sur les recettes et d'autres activités illégales. Dans le présent article, la société de solutions technologiques TTEK explique comment fonctionne cette technologie et présente l'outil analytique qu'elle a mis au point dans ce domaine.

L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'évaluation en douane est entré en vigueur il y a près de 40 ans et le monde du commerce a radicalement changé depuis. Le Secrétariat de l'OMC en a pris acte, à l'instar de nombreuses administrations des douanes qui rencontrent certaines difficultés au niveau de l'application pratique de l'Accord. Parmi les obstacles couramment cités figurent la mise à jour des bases de données sur l'évaluation, l'établissement d'un mécanisme d'échange d'informations entre les parties, l'identification des prix de transfert, la gestion de gros volumes de transactions relevant du commerce électronique présentant des problèmes au niveau des déclarations, et la prise en compte des besoins changeants du secteur privé en matière de facilitation des échanges.

Au moment de la rédaction du présent article, l'OMC comptait 164 membres, l'Afghanistan étant le dernier État à avoir rejoint l'organisation en juillet 2016. Outre les membres de l'OMC, plusieurs autres pays ont choisi d'adopter volontairement l'Accord en vue de déterminer la valeur en douane. Afin de tenir les engagements internationaux pris par leur pays, les douaniers appliquent généralement six méthodes pratiques pour déterminer la valeur en douane des marchandises. Si la valeur transactionnelle est remise en cause, il est entendu que les deux méthodes les plus efficaces pour estimer la valeur probable d'un article sont la

comparaison de l'envoi concerné à la valeur transactionnelle de marchandises identiques ou à la valeur transactionnelle de marchandises similaires entrant sur le territoire national. Habituellement, l'une et l'autre de ces comparaisons sont facilitées par la mise sur pied d'une base de données en matière d'évaluation.

Cependant, la gestion et l'application d'une base de données sur l'évaluation implique de nombreuses contraintes aux niveaux administratif et technique. Un tel dispositif exige entre autres :

- de catégoriser et de consigner les valeurs CAF (coût, assurance et fret) des marchandises identiques, en les séparant par pays d'origine.
- d'ajouter des « codes tarifaires spécifiques » à la nomenclature nationale, ou toute autre méthodologie pour pouvoir sélectionner les produits identiques ou comparables couverts par un même code tarifaire spécifique, et communiquer ensuite ces codes à l'ensemble des agents en douane et des opérateurs commerciaux afin de s'assurer de leur utilisation, ce qui peut se révéler difficile même si ces codes ne concernent qu'une petite partie du tarif, là où l'évaluation en douane semble poser les plus gros problèmes.
- d'ajuster de manière active les valeurs pour tenir compte des remises sur quantité accordées aux opérateurs ou des changements rapides



intervenant dans les prix du marché pour une marchandise sous-jacente, et s'assurer que la valeur déterminée se fonde sur une unité de mesure couverte par le Système harmonisé.

- de recruter et de former le personnel afin qu'il soit capable de tenir à jour une base de données d'évaluation de manière continue.
- d'acheter des données de référence sur l'évaluation des marchandises auprès d'organisations comme Bloomberg, bien que la structure de prix y soit rarement calculée sur la base des exportations et des importations du pays et que la précision au niveau des prix y soit minimale pour tenir compte des différences de qualité entre les marchandises dont la description est similaire.

Chacune de ces pratiques comporte des défis. Les experts de l'évaluation en douane, par exemple, sont plutôt rares et la mise à jour d'une base de données exige de mobiliser de nombreuses ressources. Il est difficile de demander aux agents en douane qu'ils appliquent les codes tarifaires spécifiques, même pour la petite partie du tarif qui semble poser le plus grand nombre de problèmes en matière d'évaluation. Étant donné que les données sur les prix de référence se fondent généralement sur les pays d'importation, il est nécessaire de trouver des données qui soient pertinentes pour son propre pays (les données de prix de référence des États-Unis seront d'une moindre utilité ailleurs dans le monde).

Par ailleurs, si les marchandises n'ont pas été classées convenablement, les données sur les prix de référence tirées de la base de données d'évaluation qui sont ensuite appliquées à un article peuvent être incorrectes. Les experts en évaluation ne sont pas pour autant des experts en classement tarifaire ; or, les problèmes les plus courants en matière de sous-évaluation et de mauvais classement sont quelque peu liés. Il est donc difficile de s'attaquer aux uns sans tenir compte des autres.

### Apprentissage automatique

L'apprentissage automatique, c'est-à-dire le processus par lequel un système informatique apprend à formuler des prévisions précises lorsqu'il est alimenté en données, peut s'avérer fort utile à cet égard. Pourtant, ce domaine semble encore être peu connu des douanes et c'est pourquoi nous aimerions, dans les paragraphes ci-après, expliquer plus en détail comment fonctionnent les ordinateurs dotés d'un outil de modélisation prédictive.

Aujourd'hui, les modèles prédictifs peuvent déterminer le classement tarifaire et la valeur d'une marchandise sur la base des données entrantes reprises dans le tableau 1. Ces modèles fonctionnent même si une partie de l'information n'est pas fournie, mais plus ils sont alimentés en information, plus ils sont précis.

Comme le montre le tableau 1 page 76, les modèles analytiques auxquels nous nous référons prennent bien plus d'éléments en considération qu'une simple comparaison de la valeur déclarée et du pays d'origine afin de déterminer la valeur CAF. Les modèles peuvent être conçus pour analyser plusieurs langues et les algorithmes utilisés prennent en compte tellement de facteurs qu'ils dépassent facilement les capacités analytiques des meilleures bases de données ou des plus grands experts de l'évaluation en douane quand ils sont appliqués à grande échelle.

Les grappes de valeurs acceptables pour des marchandises identiques ou comparables et les valeurs des produits tombant en dehors de la marge acceptable sont répertoriées et les résultats présentés sous forme de graphique ou de schéma en grappe interactif, ce qui permet ensuite à l'inspecteur en douane de visualiser facilement l'analyse afin de déterminer les mesures à prendre en aval.

### Ce qu'il faut chercher dans la description des marchandises

Les modèles recherchent un certain nombre d'indicateurs dans une description de marchandises afin d'identifier les produits en présence et de détecter toute anomalie ou tentative de dissimulation.

- certains mots suggèrent que le déclarant ne se fie pas à la nature des marchandises ou n'en a pas une connaissance précise : « Censé contenir », « L'envoi ne contient pas de bois », « Non dénommé », « Débris », « Marchandise générale », « marchandises diverses ».
- des descriptions vagues ou trompeuses des marchandises telles que : « Ferraille », « Vêtements pour femme », « Machines », « Produits en matières plastiques », « Polyuréthane »
- des mots qui augmentent ou diminuent automatiquement la valeur des marchandises : « d'occasion », « 2015 » (qui peut faire référence à l'année de fabrication), « Disney » (ou d'autres noms de marques).

Le modèle d'apprentissage automatique examine toutes les phrases et les mots dans la description des marchandises et les utilise pour revoir, à la hausse ou à la baisse, un certain montant qu'il a préalablement établi pour une marchandise donnée, en fonction des importations passées d'articles similaires. Qui plus est, les modèles fonctionnent avec plusieurs langues, c'est-à-dire que les mots, les phrases ou encore les expressions en espagnol ou en chinois peuvent être comparés à leurs équivalents en anglais. Une description de marchandises établie en utilisant deux langues peut être interprétée aussi efficacement qu'une description dans une seule langue. Le même appariement plurilingue est appliqué s'agissant de

noms d'exportateurs, d'importateurs et de destinataires et une référence telle que 'Honda Motor Co.' sera donc mise en correspondance avec “本田技研工業.”

### Le résultat

Que se passe-t-il une fois que le système informatique a effectué l'analyse sur la base de ces modèles ?

### Mauvais classement

Pour chaque article déclaré, le système attribue un coefficient de probabilité, c'est-à-dire un chiffre entre zéro et un, pour indiquer si le code SH est correct. Il fournit également une liste comprenant jusqu'à cinq codes différents du SH qui pourraient s'appliquer aux marchandises en cause, avec une mesure de probabilité. En d'autres termes, l'agent qui examine l'information peut déterminer avec précision si le code déclaré

**Tableau 1 - Liste typique des données entrantes utilisées dans les modèles analytiques mis au point pour déterminer le classement et la valeur des marchandises**

Donnée entrante	Utilisation
Date de la déclaration	Aide à ajuster les algorithmes de prix pour les marchandises dont le prix se déprécie rapidement sur le temps.
Code SH déclaré (8 chiffres au minimum)	Fournit une indication du type de marchandise et permet à l'algorithme de déterminer les taxes et droits exigibles sur base de la valeur CAF.
Description des marchandises	Il s'agit de la description des marchandises telle que fournie par l'importateur et non de la désignation des marchandises selon le code tarifaire. Un traitement automatique du langage naturel interprète de manière précise la description fournie (quel que soit le langage naturel). Si la description d'une marchandise est particulièrement mauvaise ou ambiguë, le modèle peut le signaler afin qu'elle soit revue par le déclarant (avant même que la déclaration ne soit déposée !).
Valeur CAF déclarée et devise	Utilisée comme indication du prix déclaré par unité de mesure. Garantit également la conversion exacte des devises, le cas échéant, afin que les prix puissent être comparés dans la devise nationale.
Informations concernant l'itinéraire suivi (pays d'origine, lieu de chargement et de déchargement)	Utilisées pour établir le pays d'origine déclaré et pour déterminer si les marchandises ont été transbordées par des lieux ou des pays ayant un faible niveau de sécurité. Ces informations peuvent parfois servir d'indicateur de fraude sur la facturation.
Nom, adresse, pays de l'exportateur	Ces données sont utilisées pour établir le lien entre les marchandises et l'exportateur. Avec le nom, l'adresse et le pays de l'exportateur, les modèles disposent de données historiques suffisantes pour déterminer le jeu de codes tarifaires valables pour les marchandises exportées par presque toutes les sociétés dans le monde, même si la description des marchandises en soi est de mauvaise qualité. Les modèles peuvent également établir le prix d'exportation habituellement pratiqué pour des marchandises spécifiques et le comparer à plusieurs importateurs dans le pays d'importation sur le temps, en se fondant sur une courbe de décroissance de prix, qui varie selon le type de produit.
Nom, adresse, pays du destinataire	Ces données sont utilisées pour établir le lien entre les importations passées de marchandises adressées au même destinataire ou à des destinataires semblables. Il n'est pas inhabituel que la douane tombe sur plusieurs numéros fiscaux pour une même entité ou qu'elle rencontre des difficultés à établir le lien entre les sociétés-mères et les filiales s'agissant de parties liées. Pour plus de renseignements sur la façon dont ces informations sont utilisées, voir la section "Réseau de données sur commerce mondial de TTEK."
Quantité et unité de mesure	Il est courant que les unités de mesure ne soient pas cohérentes même si elles devraient suivre la norme internationale au niveau du code du SH à six chiffres de l'OMD. Afin de s'assurer de bien comparer des pommes à des pommes, l'unité de mesure indiquée sur la déclaration sera utilisée, même si elle n'est pas correcte pour le type de marchandises concernées. L'anomalie éventuelle sera signalée afin que le bureau de douane puisse corriger toute irrégularité dans son tarif.
Poids de l'envoi et unité de poids	Ces données concernent particulièrement les achats de produits de base (commodity) ou de marchandises mesurées au kilo ou au litre (il existe un lien étroit entre le prix et le poids). Pour les produits pour lesquels des droits spécifiques s'appliquent (fondés sur la quantité), en particulier, le rapport entre la quantité et le poids net est comparé aux importations passées afin de s'assurer qu'il reste dans des limites acceptables.
Volume de l'envoi et unité de volume	Dans le cas de certains produits, il existe un lien étroit entre le volume de l'emballage et le prix (et le poids). Les rapports prix/poids, prix/volume et poids/volume sont examinés pour toutes les marchandises identifiables à titre individuel afin de détecter toute déviation par rapport à la norme qui puisse être le signe d'un problème d'évaluation ou de quantification.

est correct ou pas, et, si tel n'est pas le cas, le code qui devrait être attribué. Tout cela semble bien beau mais, évidemment, la douane s'intéresse surtout aux cas de classement incorrect, où les taxes et droits exigibles qui s'appliquent aux codes du SH déclarés diffèrent de ceux s'appliquant au code considéré comme probable ou correct. Le système calcule donc automatiquement les nouveaux droits et taxes exigibles si ce code était utilisé, afin que la douane puisse déterminer rapidement s'il est rentable de constituer un dossier pour classement incorrect à l'encontre de l'importateur ou pas.

### **Sous-évaluation**

Le système prédit également la valeur CAF pour chaque article déclaré en fonction des informations fournies, notamment sur la base des importations passées pour ce type de produits. Les transactions plus récentes sont davantage prises en compte pour les types de marchandises dont la courbe de décroissance de prix est plus marquée, comme dans le cas d'articles qui perdent leur valeur rapidement au vu de leur obsolescence, tels que les derniers modèles de téléphones portables. Le système recalcule également les droits et taxes exigibles sur la base de cette « nouvelle » valeur. Le système comprend également une fonction facultative qui lui permet de mettre en cause tant la valeur CAF déclarée que le code SH déclaré, s'il estime être en présence d'un cas tant de sous-évaluation que de classement incorrect.

### **Pays d'origine incorrect**

Le système peut déterminer précisément si le pays d'origine déclaré est correct ou pas, sur la base de l'historique des importations depuis ce pays pour ce type de marchandises. Si le pays d'origine est considéré comme inhabituel, le système établira une liste des cinq pays d'origine les plus probables, chacun étant susceptible d'être le bon. Les opérateurs commerciaux peuvent essayer de cacher le pays d'origine pour profiter de droits préférentiels ou des dispositions d'un accord de libre-échange. Il s'agit d'un élément de plus à prendre en considération pour le contrôle de l'évaluation.

Ainsi, quelle que soit la transaction, le système peut déterminer si les marchandises sont susceptibles d'avoir été mal classées et/ou sous-évaluées, et/ou si le pays d'origine est inexact. Les recettes potentiellement perdues sont également calculées afin que la douane puisse

rapidement décider si le cas mériterait qu'elle s'emploie à construire un dossier à l'encontre de l'importateur ou pas.

### **Et ce n'est pas tout...**

Le système peut aussi déterminer rapidement le montant de la garantie (par exemple, la caution) que l'opérateur devrait acquitter à la douane avant la mainlevée des marchandises, pour autant que le code douanier prévoit ce genre de procédures. Rappelons que cette possibilité est inscrite dans la Convention de Kyoto révisée de l'OMD pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, dans sa norme 3.43 (Formalités de dédouanement et autres formalités douanières) :

« Lorsqu'une infraction a été constatée, la douane accorde la mainlevée sans attendre le règlement de l'action administrative ou judiciaire sous réserve que les marchandises ne soient pas passibles de confiscation ou susceptibles d'être présentées en tant que preuves matérielles à un stade ultérieur de la procédure et que le déclarant acquitte les droits et taxes et fournisse une garantie pour assurer le recouvrement de tous droits et taxes supplémentaires exigibles ainsi que de toute pénalité dont il pourrait être passible. »

Conformément à cette disposition, même s'il existe une suspicion d'évasion fiscale, les marchandises devraient être libérées si aucun autre élément ne vient entraver leur mainlevée et une mesure administrative devrait être prise plus tard pour recouvrer les droits et taxes dus. Cela étant, dans de nombreux pays, cette procédure ne peut être mise en œuvre dans la mesure où la douane met énormément de temps à déterminer le montant de la garantie qui devrait être déposée avant la mainlevée, en attendant qu'une enquête approfondie soit menée. Par conséquent, la décision finale en matière d'évaluation est souvent prise avant l'octroi de la mainlevée en rapport avec la déclaration contentieuse... et cela peut prendre quelques jours. De telles situations signifient un coup d'arrêt dans la chaîne logistique, notamment pour les autres marchandises qui font partie du même envoi, si l'administration n'est pas en faveur de l'octroi d'une mainlevée partielle.

### **Reconnaître les erreurs involontaires**

Il est courant que les opérateurs commerciaux ou les agents en douane commettent des erreurs lorsqu'ils indiquent des valeurs, des poids et des mesures sur la déclaration en douane. Les modèles

---

*Les utilisateurs des outils analytiques mentionnés ici font état d'un taux d'exactitude de près de 85 %, et ce pourcentage ne cesse de s'améliorer. Si les résultats de l'analyse ne sont pas concluants ou soulèvent des incertitudes, le système le signalera à la douane qui pourra choisir soit de ne pas en tenir compte soit de demander aux importateurs de fournir des informations moins ambiguës.*

---

analytiques peuvent repérer les cas où une déclaration contient des informations incorrectes et/ou ambiguës, ou une description des marchandises qui pourrait induire en erreur ; ils signalent alors que la déclaration devrait faire l'objet d'un contrôle documentaire et devrait éventuellement être corrigée, tout en indiquant le(s) bien(s) en cause et le contenu où ils relèvent une possible coquille.

### Question d'échelle

Il arrive souvent que les équipes chargées des contrôles a posteriori soient un tant soit peu en sous-effectifs, ne disposent pas des ressources nécessaires ou n'aient pas accès aux outils analytiques leur permettant de faire leur travail. Les modèles d'apprentissage automatique que nous abordons dans le présent article peuvent être utilisés pour analyser les données des déclarations en douane sur les deux ou trois dernières années afin d'identifier les opérateurs commerciaux qui sont potentiellement le plus en faute en matière de sous-évaluation et de fausse classification. Les équipes de CAP peuvent ainsi cibler les opérateurs et les types de marchandises susceptibles de ramener les plus gros montants de recettes dans les caisses publiques si les négociants fautifs sont poursuivis en justice. De telles mesures auraient également un effet dissuasif. Le « retour sur investissement » peut se mesurer en jours, voire en semaines.

### Question de précision

Les utilisateurs des outils analytiques mentionnés ici font état d'un taux d'exactitude de près de 85 %, et ce pourcentage ne cesse de s'améliorer. Si les résultats de l'analyse ne sont pas concluants ou soulèvent des incertitudes, le système le signalera à la douane qui pourra choisir soit de ne pas en tenir compte soit de demander aux importateurs de fournir des informations moins ambiguës.

### Prix de transfert et le test des parties liées

Les faits semblent indiquer que les transactions transfrontalières entre parties liées représentent à peu près 30 % du commerce mondial. Conformément aux Principes directeurs de l'OCDE, une transaction entre parties liées doit répondre au principe « des conditions de pleine concurrence », ce qui équivaut à dire que les conditions (de prix, les marges bénéficiaires, etc.) des transactions entre parties liées devraient être les mêmes que celles qui existeraient entre deux parties indépendantes, pour une transaction similaire dans des conditions semblables.

Il est généralement assez facile d'identifier les exportateurs et le destinataires finaux, puisqu'ils doivent apparaître normalement sur la déclaration de marchandises. Toutefois, la douane doit envisager toutes les manières dont un exportateur et un importateur liés peuvent être décrits, afin d'établir une carte des parties liées.

Voici, en guise d'exemple, une liste de quelques parties liées à Honda Corp. en Malaisie :

- Boon Siew Honda Sdn.Bhd
- Honda Malaysia Sdn Bhd
- UMW Industrial Power Sdn. Bhd
- Hicom-Honda Mfg. Malaysia Sdn. Bhd
- VICTORMAX SDN.BHD
- Honda Assembly (Malaysia) Sdn. Bhd
- Honda Auto Parts Manufacturing (M) Sdn. Bhd

Et en Corée :

- Honda Korea Co. Ltd
- SDN Company Ltd
- GS Global Corporation
- Seoul Motor Co., Ltd

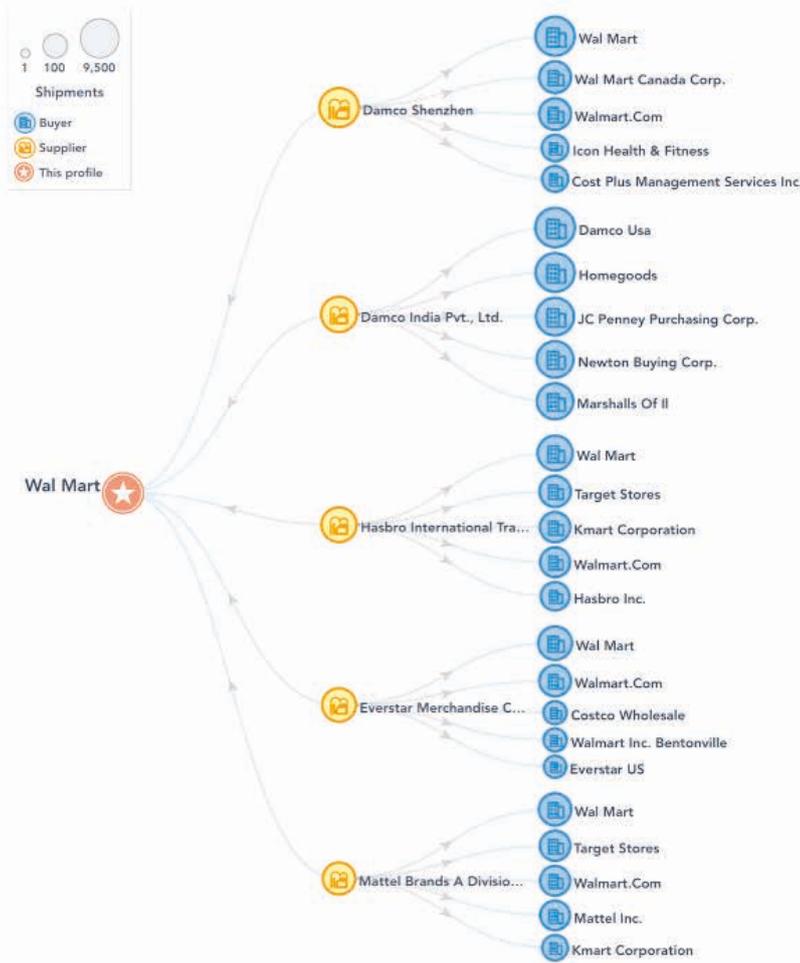
Il est clair que si le nom de Honda apparaît dans l'appellation tant de l'exportateur que de l'importateur, le système de traitement automatique du langage permettra de relever que la transaction a lieu entre des parties liées, mais qu'en est-il d'une transaction entre UMW Industrial Power en Malaisie et SDN Company Ltd en Corée ? Comment déterminer s'il s'agit d'une transaction entre parties liées ?

### Le Trade Data Network ou Réseau de données sur le commerce

Nous disposons, pour près de 50 % des envois traversant les frontières, des données sur le nom des sociétés impliquées dans la transaction à l'exportation et à l'importation, ainsi que la liste des directeurs et des actionnaires. Pour créer une telle base de données mondiale d'enregistrement des entreprises, il a fallu non seulement les obtenir mais aussi les nettoyer, les relier et harmoniser les jeux de données décrivant les transactions et les réseaux de transport. Les relations entre sociétés-mères et filiales des entités liées ont également dues être cartographiées. Les données publiques et celles disponibles dans le commerce ont été appariées afin de créer un jeu de référence sur les réseaux et les flux mondiaux, que nous avons appelé le *Trade Data Network* ou Réseau des données sur le commerce.

Lorsque les données contenues dans une déclaration en douane sont croisées avec les données du Réseau, les transactions entre parties liées apparaissent clairement. Le *Trade Data Network* peut identifier les sociétés écrans qui peuvent avoir été créées pour réaliser quelques envois seulement, avant de mettre la clé sous le paillason, en examinant le nom des directeurs ou le mode opératoire suivi pour la transaction : par exemple, un exportateur vient de lancer son activité de commerce pour un type de produit dans un nouveau pays et un importateur en a commandé une quantité pour le moins surprenante. Bien que le *Trade Data Network* soit un produit

Graphique 1 - Exemple de cartographie de sociétés liées



relativement nouveau, ses utilisateurs obtiennent déjà des résultats encourageants leur permettant de cartographier les organisations criminelles internationales.

**Valeur ajoutée**

Il existe sur le marché des applications informatiques qui fusionnent des données afin d’offrir un aperçu centralisé d’informations provenant de sources disparates. Ces applications peuvent être incorporées aux systèmes douaniers existants et mettre en lumière des liaisons entre parties et des schémas de fraude potentielle. IBM I2 Analyze ou encore Palantir sont deux exemples d’environnements créés à cet effet.

Toutefois, afin d'utiliser ces outils, les administrations des douanes doivent disposer de sources de référence et de données transactionnelles adéquates ou encore de renseignements exploitables ; ou alors, elles doivent avoir les ressources nécessaires pour transformer les données qu’elles recueillent dans

la pratique en un format qui puissent être analysé par ces systèmes de manière intelligente. Dans le meilleur des cas, les douanes peuvent avoir accès à leurs propres données et, tout au plus, à celles de leurs voisines, mais elles ne jouiront généralement pas d’une vision d’ensemble du paysage commercial mondial. Il est clair que les douanes peuvent faire appel à une tierce partie pour les aider, contre rémunération, dans le processus de saisie, de transformation et d’analyse des informations, mais ces services sont coûteux et chronophages et peuvent être source d’erreurs. Concrètement, cette approche peut être utile pour les États qui disposent des fonds et des ressources nécessaires pour construire de vastes lacs de données, pour engager des experts afin qu’ils construisent des modèles reliant les jeux de données, et pour former des analystes hautement qualifiés capables de naviguer à travers cet arbre de connaissances afin de tirer des renseignements utiles.

Le *Trade Data Network* se distingue des autres outils dans la mesure où il contient déjà un vaste ensemble de renseignements précieux provenant du monde entier, qu’aucun pays ne pourrait vraiment constituer à lui seul. En schématisant les données douanières d’un pays et en les superposant sur les données des flux commerciaux mondiaux, les analystes douaniers peuvent rapidement détecter des anomalies, et cela sans qu’ils aient dû collecter et saisir des renseignements dans leur système.

Le Réseau n’est pas vraiment un produit mais bien un système de renseignement qui est fourni avec des données sur des transactions normales et anormales. En comparant les transactions entrantes à la « norme », les analystes peuvent détecter les quelques transactions qui sont anormales. En superposant automatiquement les données concernant un nouvel envoi sur les réseaux de liens commerciaux existants, nous pouvons repérer les transactions entre parties liées ou les transactions entre de nouvelles parties, ou, plus simplement, les transactions qui ne sont pas logiques. En triant automatiquement les milliers de déclarations en douane que reçoit un petit pays ou un État de taille moyenne au cours d’une journée normale, l’analyse effectuée par le *Trade Data Network* aide à mettre le doigt sur le petit nombre de transactions qui sont vraiment anormales.

Les avancées dans l'informatique en nuage, dans le traitement automatique du langage naturel et l'apprentissage automatique permettent aujourd'hui de mettre cet ensemble de renseignements exploitables à la disposition de pays à revenu faible et moyen, et ce à un prix abordable.

### Apprendre des autres

L'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane établit que les valeurs devraient être comparées aux importations passées ou comparables dans un même pays. Les premiers résultats indiquent qu'il est possible de mettre sur pied un modèle qui tire les enseignements des données d'un pays et est capable d'appliquer les conclusions tirées à un pays semblable dans la même région. En somme, plus les administrations douanières adopteront cette démarche moderne pour résoudre les problèmes pratiques de l'évaluation en douane, plus elles seront susceptibles de renforcer leur capacité réciproque à détecter les fuites de revenus, non pas en partageant les informations contenues dans les déclarations à travers les frontières mais bien en partageant les formules de calculs et les seuils établis par leurs modèles d'évaluation de la valeur. Parmi les exemples de groupements de pays qui pourraient mutuellement tirer parti d'un tel échange, citons :

- les groupes d'États insulaires des Caraïbes et du Pacifique.
- les nations africaines sans littoral.
- la plupart des membres de l'ANASE, du Conseil de coopération du Golfe et de l'UE, dans la mesure où ils utilisent un tarif unifié et comparable et que les coûts de transport sont à peu près les mêmes.

### Prochaines étapes

Une fois qu'il est avéré qu'un exportateur ou un importateur est en infraction, il est facile de schématiser les liens commerciaux existant entre les personnes physiques ou morales concernées présentant un intérêt pour la douane et de détecter d'autres cas éventuels de fraude, ou encore d'identifier des tiers qui peuvent éventuellement être impliqués, eux aussi, dans une fraude systémique ou dans d'autres activités illégales. Nous travaillons pour l'instant sur un modèle de nouvelle génération qui facilitera ce processus.

Nous étudions aussi la manière de combiner les contrôles de l'évaluation avec des algorithmes de détection sur images de scanographie, en vue de déterminer si les volumes relatifs des marchandises déclarées se rapprochent de ceux apparaissant à l'image. Nous cherchons pour l'heure des partenaires travaillant dans le domaine des technologies d'inspection non intrusive afin d'entamer une collaboration avec eux sur la prochaine génération de modèles d'apprentissage automatique incorporant l'analyse des images scannées, dans la perspective de pouvoir les comparer aux informations des déclarations sous-jacentes et des connaissances.

### Déploiement

Nous sommes conscients du fait que les données douanières sont sensibles et que de nombreux pays ont mis en place des législations strictes en rapport avec la souveraineté des données et le partage de données. Fort heureusement, nous pouvons déployer notre technologie au sein d'un centre de données appartenant à la douane, sur un nuage informatique ou encore dans le cadre d'une solution hybride où tous les modèles portant sur la fausse classification et l'évaluation sont déployés sur place, mais où des petits jeux d'informations anonymisées et codifiées sur les destinataires sont envoyés vers notre *Trade Data Network* en utilisant une connexion sécurisée et chiffrée vers notre service de nuage privé.

En outre, nous pouvons travailler avec toutes sortes de données douanières et nous pouvons recevoir ces données soit à travers une interface de programmes d'application, soit en accès de lecture direct des tableaux sous-jacents de la base de données. Les données historiques fournies par une administration des douanes en format csv ou tout autre format semblable peuvent également être traitées de manière effective.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez recevoir davantage d'informations à ce sujet. Nous figurons parmi les exposants à la prochaine Conférence de l'OMD sur la TI en Indonésie. Nous vous invitons donc à passer par notre stand pour discuter de vos besoins et des solutions que nous pouvons vous proposer.

### En savoir +

[www.ttekglobal.com](http://www.ttekglobal.com)



# Quelques idées glanées lors de la Conférence sur les stratégies de communication

Par Laure Tempier, Service communication de l'OMD

Si les conférences organisées par le Secrétariat de l'OMD portent généralement sur des questions techniques liées aux douanes et aux échanges commerciaux, comme les technologies de l'information, les opérateurs économiques agréés (OEA), le Système harmonisé ou la sécurité, un événement a fait figure d'exception l'an dernier : la Conférence sur les stratégies de communication.

Les pratiques, outils et stratégies de communication avaient certes déjà fait l'objet de discussions au sein de divers organes de travail de l'OMD, mais il y avait longtemps que des spécialistes de la communication du secteur public et du secteur privé, ainsi que des représentants de diverses entités interagissant avec les douanes, n'avaient plus été invités à assister à une manifestation de l'OMD entièrement consacrée à cette question. L'objectif de la conférence était de donner à ces professionnels l'occasion de se rencontrer et d'échanger des idées, voire de nouer des relations solides et durables.

Nous vivons dans une ère de communication, et il est temps que nous commençons à nous y intéresser sérieusement. Comme l'a relevé l'un des intervenants, « la communication ne devrait pas être considérée comme une chose sur laquelle on se penchera quand on aura un peu d'argent, quand on aura le temps, plus tard. Elle devrait faire partie des activités essentielles des organisations. » Vous trouverez ci-dessous quelques observations glanées lors de cet événement de deux jours, qui s'est déroulé en octobre 2019.

## **Le personnel doit être informé et sa voix entendue**

La communication interne peut se définir comme la façon dont une organisation interagit avec son personnel et dont il interagit avec elle. Elle a pour

but de créer une compréhension commune des valeurs et des objectifs de l'organisation parmi ses collaborateurs. Il s'agit notamment d'annoncer les changements et les nouveaux projets en temps opportun, d'expliquer les décisions de manière transparente, avec leurs avantages et leurs inconvénients, et d'analyser ouvertement les chances de succès ou d'échec des projets afin d'anticiper les frustrations potentielles.

Plusieurs canaux de communication avec les employés ont été mentionnés : la tenue de réunions mensuelles entre l'équipe de direction et le personnel pour expliquer ce qui se passe au sein d'une administration et obtenir les retours de tous ; l'organisation de petits déjeuners et d'autres mini-événements afin de rassembler le personnel pour des séances d'information ; la production de bulletins où la direction et les employés racontent leurs histoires ; l'installation d'écrans aux quatre coins des locaux pour diffuser des vidéos ou des messages ; et la mise en place de centres d'appels internes pour les employés. Un intervenant a également expliqué que, dans son organisation, chaque nouvel arrivant reçoit un « pack de bienvenue » qui contient une carte avec le nom d'un employé, l'invitant à prendre contact avec lui pour déjeuner ou prendre un café.

Nous ne devrions pas nous concentrer sur un seul canal ; nous devrions plutôt les mélanger pour être sûrs de toucher tous les employés, y compris les télétravailleurs et le personnel de première ligne sans poste de travail fixe. Un retour devrait être recueilli dans toute l'organisation sur la façon dont les employés « consomment » les communications de l'entreprise afin de mieux comprendre ce qui fonctionne actuellement (ou non, le cas échéant) en fonction des différents profils de collaborateurs – télétravailleurs, travailleurs de première ligne, cadres, nouveaux employés et même collaborateurs de longue date.

En outre, la communication interne doit être un processus bidirectionnel. Cela étant, les employés n'ont pas seulement besoin d'être écoutés, ils doivent aussi savoir que leurs commentaires ont été pris en compte et suivis d'effet, ou, si ce n'est pas le cas, pourquoi ; c'est l'essence-même de la communication bidirectionnelle, qui renforce à la fois le moral et l'intérêt du personnel au sein d'une organisation.

### Communication externe et communication interne sont liées

Si la communication externe et la communication interne étaient auparavant des disciplines bien distinctes, la limite entre les deux s'estompe désormais. Les médias sociaux permettent à tout un chacun de partager son point de vue sur une organisation. Créer un sentiment d'appartenance interne et une compréhension commune des messages clés entre tous est donc essentiel au maintien ou au développement d'une bonne image vis-à-vis de l'extérieur. Et inversement : la communication externe permet à une organisation d'accroître sa réputation et d'inspirer de la fierté à ses collaborateurs. « Le personnel n'a pas besoin d'une cantine ou d'un magazine pour mieux travailler, il a besoin que son organisation ait une bonne image », a souligné un participant.

Différents canaux de communication externe, comme la télévision ou la radio, sont disponibles en fonction du public cible et du budget. Certaines administrations se sont montrées

très créatives, faisant appel à des comédiens pour jouer de courts scénarios ou même à des musiciens pour communiquer avec le public lors d'une campagne itinérante. Si les canaux de communication traditionnels gardent toute leur actualité, d'autres outils ont ainsi désormais aussi leur place dans les stratégies de communication.

Cependant, une question cruciale subsiste : sur quoi communiquer ? De nombreuses administrations se bornent généralement, dans leur communication proactive avec le monde extérieur, aux questions ayant trait à la détection de marchandises prohibées, informant surtout le public des saisies importantes. Si le contenu de ces communications dépend de la situation du pays, de la culture de l'administration publique et de l'importance des douanes au sein de l'appareil étatique, il se limite le plus souvent aux résultats obtenus dans le cadre des actions répressives, qui passent plutôt bien auprès du public et des médias.

Plusieurs intervenants ont avancé que les douanes devraient également expliquer ce qu'elles font et comment, mettre en évidence les compétences de leurs agents et le bon travail de ceux-ci, l'impact de leurs actions sur la société et la vie des populations, et ce qu'elles ont accompli ou n'ont pas réussi à accomplir. À cet égard, il est capital de rendre compte honnêtement des activités et des résultats. « L'honnêteté est essentielle, sinon vous n'aurez aucune visibilité », a mis en garde un intervenant.

## Pour une communication inclusive

Les langues utilisent souvent le genre MASCULIN comme norme



### La façon dont nous nous exprimons a un impact sur la façon dont nous agissons

Donner la visibilité au genre lorsque nous communiquons est une manière positive de toucher tous les membres de la société

Langage fondé sur des stéréotypes liés aux genres



Langage démontrant une sensibilité de genre



Il ne faut pas oublier les autres minorités.  
Il n'y a pas que la division homme/femme à prendre en compte.

# 4 outils pour une meilleure communication visuelle



## Photos & Vidéos

Classiques et intemporelles, les outils les plus forts.

**Mais faites un efforts, racontez une histoire VRAIE et PERSONNELLE**

## Éléments graphiques

Formes géométriques  
Typographie  
Flèches  
Graphiques  
Icônes

## Illustration et...



Autocollants électroniques, Émojis

Image Gif animées  
Dessin animé

## Dessins à la main

Cartes conceptuelles  
Croquis  
Gribouillages



Infographies  
Visualisation des données

Il est essentiel de se fonder sur des faits et des chiffres, mais aussi de communiquer de manière convaincante pour attirer l'attention du public, souvent déjà enseveli sous une masse d'informations. L'information doit en outre être rédigée de manière compréhensible et « digeste » pour le grand public, dans un langage simple qui évite tout jargon.

## Il est essentiel de raconter des histoires captivantes

« Ce n'est un secret pour personne. Les communications gouvernementales sont ennuyeuses », a déclaré un intervenant. La meilleure façon de communiquer efficacement est de raconter des histoires. La psychologie le confirme : quand quelqu'un vous raconte une histoire et que vous êtes complètement absorbé par celle-ci, vos ondes cérébrales entrent en résonance avec celles du narrateur.

La narration consiste à utiliser des faits et une trame pour faire passer un message à votre public. Il ne s'agit pas d'un processus, d'une méthode ou d'une technique, mais d'un art qui exige créativité, vision, habileté et pratique. Ce n'est à l'évidence pas simple, mais c'est aussi très gratifiant. « Ce qu'il y a de bien dans la narration, c'est que l'on apprend constamment. C'est ce qui rend le travail des auteurs si intéressant », a expliqué un intervenant.

## Donnez carte blanche à votre équipe de communication

Les administrations douanières n'ont pas toujours à leur disposition des professionnels capables

d'écrire des histoires de nature à captiver les lecteurs. Toutefois, les gestionnaires des ressources humaines devraient tenir compte de ce facteur lorsqu'ils mettent sur pied une équipe de communication.

Cette équipe peut être restreinte, mais elle doit bénéficier de la protection de sa hiérarchie et jouir d'une grande autonomie. « La protection est nécessaire parce que les chargés de communication ne sont généralement pas les personnes les plus populaires au sein d'une organisation. L'autonomie est également nécessaire parce que, si vous embauchez des professionnels, vous ne pouvez pas leur dicter ce qu'ils ont à faire. Vous devez plutôt leur donner de l'espace pour créer », a expliqué un intervenant.

## Appliquez des connaissances comportementales à la rédaction de messages et de stratégies

Lorsque l'on élabore un plan média et surtout si l'on communique à la radio ou à la télévision, il est impératif de comprendre comment les destinataires consomment les nouvelles et informations : à quelles heures et dans quelles situations ils sont le plus disponibles. En revanche, lorsqu'il s'agit de rédiger des messages et du contenu, il est impératif de comprendre comment les individus se comportent et pourquoi.

Nous aimons nous considérer comme des êtres rationnels qui pèsent soigneusement toutes les options lorsqu'ils prennent des décisions, mais la plupart des comportements humains sont en fait guidés par des processus de pensée

## Une communication pas bien conçue

Fait penser qu'il s'agit d'un Spam



N'a pas de véritable impact

Donne l'impression de perdre son temps

Ne touche pas le public



automatiques et intuitifs. Or, si vous voulez influencer le comportement par la communication, vous devez comprendre que vous pouvez rencontrer :

- des crispations : personne ne veut qu'on lui dise comment agir ;
- du scepticisme : vos interlocuteurs se demanderont si ce que vous voulez qu'ils fassent les aidera vraiment, ou remettront en question tout ce qui n'est pas conforme à leurs convictions ;
- de l'inertie : même s'ils sont convaincus ou d'accord, les gens peuvent ne pas agir et en rester au stade de l'intention ;
- un désir de conformité : le comportement des autres influe également sur notre comportement.

## L'ère de la personnalisation



Utilisez un langage et un contenu adapté au public ciblé

Afin d'éviter toute crispation, il est important de faire en sorte que votre auditoire se sente autonome dans ses choix. Autre technique : l'« altercasting », ou glorification, qui consiste à donner à une personne le sentiment d'appartenir à une classe spécifique, afin de l'encourager à se comporter de la manière souhaitée. Vous pouvez aussi offrir certaines possibilités de choix ou demander une certaine forme de réciprocité, c'est à dire commencer par aider la personne puis lui demander quelque chose – il s'agit là d'une méthode qui marche souvent bien.

Pour répondre au scepticisme, il peut être utile de donner à vos interlocuteurs l'impression qu'ils ont le temps de s'adapter et de changer. Les personnes sont plus disposées à planifier des actions pour l'avenir qu'à les réaliser immédiatement. Il peut également être utile de leur demander de présenter des arguments au lieu de leur fournir des informations prêtes à l'emploi.

Face à l'inertie, les solutions peuvent consister à récompenser votre public cible ou à l'aider à planifier et à mettre des choses en place en lui envoyant des rappels ou en lui prodiguant des conseils pratiques. Certaines administrations, par exemple, décernent des prix à leurs « meilleurs clients », en mettant en avant leur professionnalisme ou les initiatives qu'ils ont prises. Cette méthode accélère l'adhésion des personnes ciblées.

## Soyez "Instagramable" ou "vieux jeux" mais trouvez un moyen de vous différencier

Faites-vous connaître en diffusant un contenu fort et parlant qui puisse être partagé afin que celui ou celle qui le partage se sente utile à son tour



## Reveilleez votre audience !

Soyez un peu provoquant

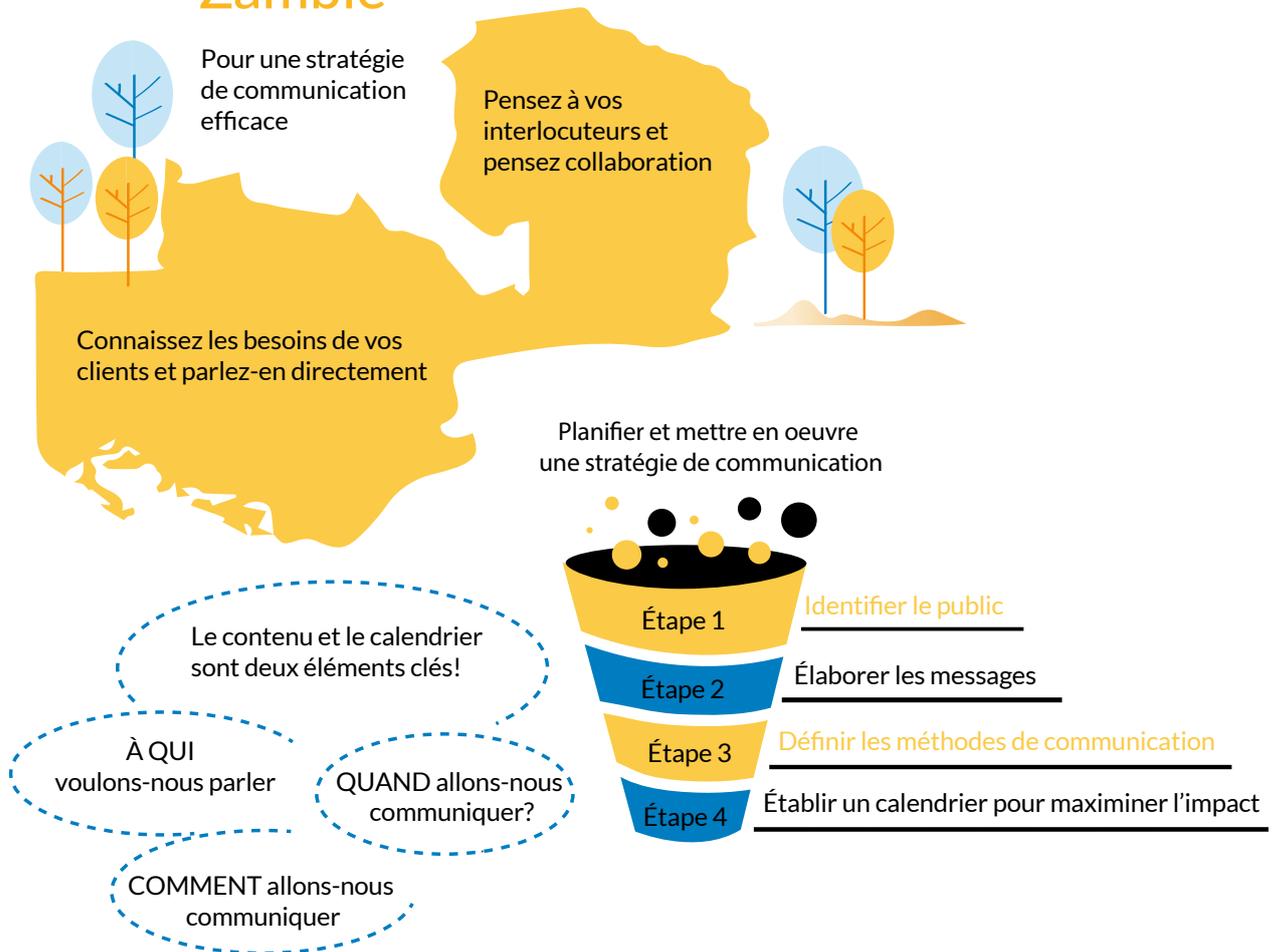
Suscitez l'émotion

Alertez l'opinion



# Comprendre le paysage médiatique

## Zambie



Passez vos annonces télévisées entre des programmes intéressants votre cible



### Allez plus loin avec les interlocuteurs du secteur privé

Il existe de nombreuses raisons de mettre en place des mécanismes de communication efficaces avec les parties prenantes : assurer un degré élevé de respect des réglementations, s'assurer qu'elles participent à des programmes volontaires tels que les OEA ou encore les encourager à utiliser les outils mis au point à leur intention par une administration.

Toutefois, des représentants du secteur privé ont exprimé leur frustration à l'égard des administrations douanières lorsqu'il s'agit de trouver le bon interlocuteur pour répondre à leurs questions. De nombreuses entreprises ont du mal à trouver de l'information pertinente sur les politiques et les procédures. D'où le nombre élevé d'entreprises qui font appel à des courtiers en douane ou qui ne profitent pas des avantages fiscaux offerts par les accords de libre-échange.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a recensé trois niveaux d'engagement des parties prenantes :

- le premier niveau, le plus élémentaire, est celui où l'information est fournie à la demande par l'entremise de centres d'appels, de journées portes ouvertes et de façon proactive par l'entremise de sites Web et de divers médias.
- le deuxième niveau est celui où une consultation est organisée au moyen de forums et de comités sur des questions spécifiques et assez restreintes. Il est important ici de communiquer clairement au sujet des processus de consultation pour s'assurer que leurs bénéficiaires potentiels sachent qu'ils existent.
- le troisième niveau, le plus avancé, est celui où les parties prenantes ont la possibilité de s'associer à des fonctionnaires pour co-créditer des politiques. Ce dernier niveau illustre l'idée selon laquelle la communication devrait également être utilisée de manière stratégique pour élaborer des politiques. « Trop souvent, la communication se limite à promouvoir l'image du gouvernement ou à diffuser des nouvelles, alors qu'elle pourrait être utilisée pour contribuer à la transparence et encourager la participation de différents acteurs. Un changement de culture s'impose pour corriger cette approche », a expliqué un intervenant.

### Utilisez des visuels, mais de manière intelligente

De nos jours, la communication visuelle est le meilleur moyen de capter l'attention du public. Les diapositives remplies de texte ne fonctionnent plus parce que les gens veulent plus de graphiques et moins de mots. Mais les vidéos, les images et les infographies doivent être de bonne qualité. Les éléments graphiques doivent être simples, car votre public n'a pas le temps d'analyser des formes peu familières. Les images doivent véhiculer des émotions ou être conceptuellement fortes. La création de vidéos, la prise de photos ou la conception de visuels doivent être confiées à des professionnels. Un travail de qualité nécessite des compétences.

### Les contenus diffusés via les médias sociaux doivent être diversifiés, informatifs, empreints d'émotions et personnels

Les médias sociaux sont gratuits, mais leur bonne utilisation requiert des compétences. Les orateurs ont expliqué que même si les messages sur les politiques ou les initiatives n'obtiennent pas beaucoup de « J'aime » ou ne sont souvent pas partagés, ils n'en sont pas moins importants. Cependant, les médias sociaux doivent être utilisés pour dialoguer avec un public, et pas uniquement pour diffuser des informations telles qu'un document d'orientation. Cela peut supposer de mettre des agents ou une équipe spécifiques sous les feux des projecteurs (les chiens détecteurs sont très populaires) ou de se joindre à la célébration d'événements bien connus tels qu'une journée spéciale, ou de poser des questions aux gens. Le contenu doit être diversifié, informatif, empreint d'émotions et personnel.

### Les « chatbots » peuvent être utiles, mais ils ne remplacent pas l'interaction humaine

Les « chatbots » sont des programmes informatiques qui tirent parti de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle pour accomplir des tâches tout en imitant la conversation humaine. De plus en plus d'administrations y ont recours pour répondre aux demandes et aux plaintes de leurs citoyens. Ils peuvent également démontrer toute leur utilité sur les sites Web où la navigation est peu aisée ou la réponse à une question simple difficile à trouver. Mais beaucoup considèrent que les chatbots ne peuvent pas tout à fait remplacer l'élément humain, surtout lorsqu'il s'agit de fournir des informations sur des réglementations complexes.

#### En savoir +

[communication@wcoomd.org](mailto:communication@wcoomd.org)

### Les conseils de Marcy pour bien raconter une histoire

**Conseil n° 1** : quel que soit le sujet sur lequel vous écrivez, il y a toujours une histoire à raconter. Il suffit de la trouver. Vous trouverez vos histoires dans les endroits les plus improbables : j'en ai trouvé par exemple en discutant avec des collègues en me lavant les mains aux toilettes.

**Conseil n° 2** : ne perdez pas votre public cible de vue. Vous écrivez pour vos lecteurs. Pour moi, l'épreuve de vérité est la suivante : « Est-ce que cela m'intéresse ? » Si ce n'est pas le cas, laissez tomber. Posez-vous la question : « Qu'est-ce qui m'intéresserait dans cette histoire ? » Puis, suivez votre instinct.

**Conseil n° 3** : captez immédiatement l'attention de vos lecteurs. Commencez votre histoire par un élément intéressant.

**Conseil n° 4** : vous devez récompenser les lecteurs. Cela signifie que votre histoire doit contenir des informations de valeur.

**Conseil n° 5** : ne versez pas dans le sensationnalisme. Ce n'est pas nécessaire. Et c'est généralement contre-productif.

**Conseil n° 6** : chaque source a son propre point de vue. Donc, lorsque vous interviewez des personnes, soyez conscient que chacun voit les choses avec ses propres yeux. En tant qu'auteur, vous devez vous assurer de rester concentré sur votre histoire et de ne pas vous laisser distraire en racontant l'histoire que les autres veulent raconter.

**Conseil n° 7** : ne vous bornez pas à mentionner des faits. Racontez une histoire plus vaste, qui fasse aussi passer l'aspect humain de ces faits.

Mme Marcy Mason, auteure/rédactrice, Division de la communication et sensibilisation du public, Bureau des affaires publiques, Service de la douane et protection des frontières (CBP) des États-Unis

# Calendrier des événements

## MARS

Bureaux régionaux du renforcement des capacités / Centres régionaux de formation / Vice-Présidents	2 - 3
Session conjointe Comité du Renforcement des capacités et Groupe de travail sur l'Accord sur la facilitation des échanges	4
Groupe de travail sur l'Accord sur la facilitation des échanges	4 - 5
Comité du Renforcement des capacités	4 - 6
Groupe de travail sur les adhésions	9 - 10
Comité du Système harmonisé - Groupe de travail	9 - 10
Comité du Système harmonisé	11 - 20
Groupe consultatif du secteur privé	23 - 24
Groupe de travail SAFE	24 - 26
Groupe de travail sur la Convention de Kyoto révisée	30 - 3 Avril

## AVRIL

Comité financier	6 - 9
Conférence mondiale sur l'Origine, Saint-Domingue (République dominicaine)	15 - 16
Groupe de travail sur la mesure de la performance	23 - 24
Comité technique permanent	27 - 30

## MAI

4 - 8	Équipe de projet chargée du Modèle de données
11 - 15	Comité technique de l'évaluation en douane
19 - 20	Comité de gestion ATA/Istanbul
25 - 29	Sous-Comité de révision du Système harmonisé

## JUIN

3 - 5	Conférence sur la technologie, Bali (Indonésie)
8 - 10	Groupe de travail sur la Convention de Kyoto révisée
11 - 12	Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée
15 - 16	Sous-Comité informatique
22 - 23	Groupe consultatif du secteur privé
22 - 24	Commission de politique générale
25 - 27	Conseil
29	Conférence de l'OMD sur les zones franches
30 - 4 Juillet	École du savoir de l'OMD pour la Douane et le secteur privé

Les réunions de l'OMD mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Le programme des réunions de l'OMD est mis à jour régulièrement sur le site de l'OMD.



---

**Driving industry  
wide change to  
accelerate global  
trade development.**

We're building something big  
[www.webbfontaine.com](http://www.webbfontaine.com)